

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité * Travail * Progrès*

COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT



**Document final de Stratégie de Réduction
de la Pauvreté**

31 Mars 2008

SOMMAIRE	
ABREVIATIONS	III
TABLEAUX	V
GRAPHIQUES	V
DECLARATION DU GOUVERNEMENT	VI
SYNTHESE ANALYTIQUE	VII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP	3
CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE AU CONGO	7
2.1. PAUVRETE MONETAIRE	7
2.2. PAUVRETE NON MONETAIRE	10
2.3. DIAGNOSTIC SELON LES CONSULTATIONS PARTICIPATIVES	16
2.4. DIAGNOSTIC SECTORIEL ET THEMATIQUE	17
CHAPITRE III : AXES STRATEGIQUES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	60
3.1 AXE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE	61
3.2. AXE 2 : PROMOTION DE LA CROISSANCE ET STABILITE MACROECONOMIQUE	68
3.3. AXE 3 : AMELIORATION DE L'ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	79
3.4 AXE 4 : ENVIRONNEMENT SOCIAL ET INTEGRATION DES GROUPES VULNERABLES	86
3.4 AXE 5 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	89
CHAPITRE IV : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET ALLOCATION DES RESSOURCES	91
4.1. EVOLUTION RECENTE DU CADRE MACROECONOMIQUE (ANNEE 2007)	91
4.2 EVOLUTION DU CADRE MACROECONOMIQUE ENTRE 2008 ET 2010	92
4.3. ALLEGEMENTS DE LA DETTE OBTENUS PAR LE CONGO A L'ISSUE DE SON ACCES A L'I-PPTE	99
CHAPITRE V : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	100
5.1. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	100
5.2. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	101
5.3. SUIVI- EVALUATION DE LA STRATEGIE	103
5.4. PLACE DU DISPOSITIF STATISTIQUE	109
5.5. CADRE DE SUIVI- EVALUATION DE LA SRP	109
5.6. PARTENARIAT	112
5.7. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT, CONTRAINTES ET RISQUES DE LA STRATEGIE	112
CONCLUSION	118
ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Abréviations

ACI	Agence Congolaise d'Information
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANEC	Acteurs Non Etatiques du Congo
ARV	Anti Rétro-Viraux
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BISOC	Bilan Social du Congo
BM	Banque Mondiale
CAP	Connaissance, Aptitude et Pratique
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDLP	Comité départemental de Lutte Contre la Pauvreté
CDMT	Cadres des Dépenses à Moyen Terme
CEDEF	Convention pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCO	Chemin de Fer Congo Océan
CLLP	Comité Local de Lutte Contre la Pauvreté
CNLP	Comité National de Lutte Contre la Pauvreté
CNLS	Comité National de Lutte contre le Sida
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CODIR	Comité de Direction (Hôpitaux)
COGES	Comité de Gestion (Hôpitaux)
COMEG	Congolaise des Médicaments Essentiels Génériques
COOPEC	Coopérative d'Epargne et du Crédit
COSA	Comité de Santé (Hôpitaux)
COSAME	Coopération et Soutien aux Artisans et Micro Entreprises du Sud
CSI	Centre de Santé Intégré
CT	Cellule Technique
DCMCE	Direction Centrale des Marchés et des Contrats de l'Etat
DDP	Direction Départementale du Plan
DDR	Démobilisation, désarmement et Réinsertion
DDS	Direction Départementale de la Statistique
DEP	Directeur des Etudes et de la Planification
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGPD	Direction Générale du Plan et du Développement
DGPOP	Direction Générale de la Population
DOT	Stratégie de Traitement Directement Observable
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire
ECOM	Enquête Congolaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EITI	Extractive Industrie Transparency Initiative
EMF	Etablissement de Micro Finance
Enquête CAP	Enquête de Connaissance des aptitudes et pratiques
EPP	Evaluation Participative de la pauvreté
ETP	Enseignement Technique et Professionnel
FEAMT	Fonds d'Equipement et d'Acquisition de Matériel de Transport
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FOB	Free On Bord
FODEC	Fonds de Développement Communautaire
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTS	Groupes Thématiques et Sectoriels
HTA	Hypertension Artérielle
ICEM	Instruction Civique et Education Morale
IDE	Investissements Directs Etrangers
IEC/CCC	Information, Education et Communication/Communication pour le Changement de Comportement
IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LMD	Licence – Master – Doctorat
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MASSAHMGF	Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, des Mutilés de Guerre et de la Famille
MEFB	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
MPATIEN	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique et du NEPAD
MUCODEC	Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit
ND	Non Déclaré

NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
NIU	Numéro d'Identification Unique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCER	Office Congolais de l'Entretien Routier
OEPT	Office Equatorial des Postes et Télécommunications
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ON-DHD	Observatoire National du Développement Humain Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPT	Office National de Postes et Télécommunications
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAES	Programme d'Actions Economiques et Sociales
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPN	Port Autonome de Pointe-Noire
PARESO	Programme de Relance Economique et Sociale
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASCOB	Projet d'Appui au Système de Santé du Congo Brazzaville
PASR	Programme d'Ajustement Structurel Renforcé
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PID	Provision pour Investissements Diversifiés
PIPC	Programme Intérimaire Post-Conflict
PME-PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PMRU	Programme de Micro – Réalisation en Milieu Urbain
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNT	Plan National des Transports
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PPDS	Programme Pluriannuel de Développement Statistique
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRAEBASE	Programme d'Appui à l'Education de Base
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
RDC	République Démocratique du Congo
RESEN	Rapport d'Etat d'un Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBC	Service de Base communautaire
SIAM	Système d'Informations Anticipées sur la Marchandise
SNAT	Schéma National de l'Aménagement du Territoire
SNDE	Société Nationale de Distribution d'Eau
SNE	Société Nationale d'Electricité
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPC	Société Nationale des Pétroles du Congo
SOPECO	Société des Postes et de l'Epargne du Congo
SOTELCO	Société des Télécommunications du Congo
SOUB	Soins Obstétricaux d'Urgence de Base
SOUCC	Soins Obstétricaux d'Urgence Complets
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STP	Secrétariat Technique Permanent
SYSTAF/UGE	Système Automatique de la Fiscalité/Unités des Grandes Entreprises
TBA	Taux Brut d'Accès
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologie d'Information et de Communication
TIPAC	Transit Inter-Etats des Pays d'Afrique Centrale
TVA	Taxe sur la valeur Ajoutée
UDEAC	Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNFPA	Fonds de Nations Unies pour la Population
VRD	Voirie et Réseau Divers
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

Tableaux

01 : Indice de pauvreté selon la localisation géographique	7
02 : Ratio de dispersion des quartile	9
03 : Revenu et consommation du ménage selon les quintile de consommation	9
04 : Liste des domaines de privation et des variables	11
05 : Incidence de pauvreté dans les différents domaines	12
06 : Indicateurs clés du sous secteur de l'éducation de base et secondaire	40
07 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques	92
08 : Allocations budgétaires sectorielles	95
09 : Chronogramme d'élaboration du CDMT global	98
10 : Situation des allègements au 31 décembre 2007	99
11 : Indicateurs clés du DSRP.....	105

***/**

Graphiques

01 : Architecture de la mise en œuvre du DSRP	102
02 : Cadre de suivi et évaluation de la SRP	111

Déclaration du Gouvernement

Le gouvernement s'est efforcé, après les accords de cessez-le-feu conclus en 1999 avec les diverses fractions rebelles, de rétablir un climat propice à un retour complet de la paix et de la sécurité -préalables politiques à la stabilité et au développement- de mettre en place les principes de base de la bonne gouvernance (élections libres, mise en place des institutions démocratiques et de l'Etat de droit...) et de réhabiliter les infrastructures économiques et sociales profondément endommagées. L'élaboration et la mise en œuvre dans la même période du Programme Intérimaire Post-conflit (PIPC 2000-2002), ont permis au pays de retrouver un niveau d'infrastructures de base nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des populations, de créer les conditions d'un retour du pays au sein de la communauté financière internationale, et de retrouver sa crédibilité.

En 2002, l'organisation des élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielle a permis au pays de se doter d'institutions démocratiques, au terme de cinq (5) années de transition. Au cours de la phase de transition, le défi a été de rassembler les Congolais dans une solidarité politique élargie et organisée, de les installer dans la voie de la paix et de la sécurité, de poser solidement les jalons de la reconstruction, de reconquérir la place du Congo en Afrique et dans le monde, de relancer l'économie et le processus démocratique.

Cette œuvre de reconstruction s'élabore progressivement, à la faveur du projet de société du Président de la République « La Nouvelle Espérance », qui propose de reconstruire une paix durable, de mieux organiser l'activité politique dans un environnement institutionnel viable et stable, de promouvoir une économie dynamique, moderne et prospère, d'assurer à chaque Congolaise et à chaque Congolais la sécurité, le bien-être et la justice sociale et de bâtir une Nation stable, généreuse, solidaire et ouverte au monde.

Des efforts particuliers sont faits par le gouvernement dans les différents domaines d'activités, pour traduire en actes ses propositions. Ainsi, dans le domaine de l'Education un programme d'appui à l'éducation de base et à l'éducation pour tous, un plan de convergence dans le domaine de la forêt, un plan national pour l'environnement, un schéma directeur de développement industriel et un schéma national d'aménagement du territoire ont été élaborés. Dans la perspective d'un développement des infrastructures et pour mieux organiser les domaines du commerce, des mines solides, celui de l'emploi et de l'environnement du travail, le plan national des transports, le code du commerce, le code minier et le code de travail ont également été élaborés. En matière de santé et pour assurer une alimentation saine et riche en micronutriments, le gouvernement s'est doté d'un programme national de développement sanitaire et d'un programme spécial pour la sécurité alimentaire. La poursuite du programme de facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance permettra de consolider les acquis dans l'économie et les finances.

Le gouvernement a fait de l'amélioration des conditions de vie des populations, l'une de ses préoccupations majeures. Aussi, des engagements ont-ils été pris par le chef de l'Etat au niveau international, dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD); le gouvernement bénéficie pour cela de l'appui des partenaires au développement et de la société civile. L'admission du pays à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) lui a permis de s'inscrire dans la perspective d'une réduction de sa dette et de procéder ainsi à l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce document stratégique constitue pour le Congo, le seul cadre d'intervention en matière de développement. Elaboré suivant le processus participatif, qui a associé les acteurs des administrations publique et privée, les organisations de la société civile et les communautés à la base, il privilégiera, dans sa mise en œuvre, des principes d'inclusion et d'expression qui ont conditionné son élaboration ; tout comme pour le Document Intérimaire de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) approuvé en décembre 2004 par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale. Grâce aux efforts opérés par le gouvernement dans la mise en œuvre des réformes structurelles, au titre de la Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, le Congo a atteint le point de décision de l'I-PPTE en mars 2006.

Le gouvernement réaffirme ici son engagement à mener des actions en faveur d'une croissance durable en vue de réduire la pauvreté et à poursuivre les réformes structurelles nécessaires pour conduire le pays vers le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés, qui permettra au Congo de bénéficier de ressources additionnelles résultant du règlement de la dette qui seront consacrées aux secteurs pro pauvres.

Le Gouvernement se réjouit de la participation massive des populations, de la société civile des partenaires au développement aux différents niveaux du processus d'élaboration du DSRP et réitère son engagement à toujours susciter l'implication de tous les acteurs aussi bien dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP, que de sa future révision.

Le gouvernement saisit donc cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à tous les membres du Comité National de Lutte contre la Pauvreté, aux partenaires au développement et à la société civile pour leur dévouement et leur diligence à tous dans la finalisation d'un Document utile pour notre pays. Enfin, aux Congolaises et aux Congolais de tout bord qui ont pris part au processus d'élaboration de ce document, le gouvernement, exprime à leur égard la reconnaissance de la Nation toute entière. Il les invite à continuer de faire preuve d'abnégation et d'engagement pour relever ensemble les défis de la pauvreté, afin de léguer aux générations futures un Congo libre, uni et prospère.

Le document final dont la validation par tous les acteurs impliqués dans son élaboration a eu lieu le 30 mars 2008 présente des faiblesses relatives à l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), des politiques sectorielles et au système statistiques nationales. Le gouvernement s'emploiera à les surmonter, avec l'appui des partenaires au développement, au cours de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Synthèse analytique

La situation économique du Congo reste marquée par : une faible diversification des bases productives, une forte dépendance à l'égard du pétrole, une dette extérieure insoutenable, des infrastructures de base obsolètes ou détruites pendant les conflits armés récurrents. Aussi le gouvernement s'est-il engagé dans le processus du DSRP, traduisant ainsi sa volonté de reconstruire le pays et d'améliorer les conditions de vie des populations.

En situation de post conflit, les efforts du gouvernement se sont prioritairement orientés vers le rétablissement de la paix et de la sécurité. Ce qui a permis la restauration de la démocratie, à travers la mise en place des institutions républicaines et l'assainissement de l'environnement macroéconomique et la relance des négociations avec les partenaires internationaux au développement, notamment les institutions de Bretton woods.

Le DSRP-I, élaboré suivant le processus participatif et adopté par le gouvernement en septembre 2004, a reçu l'aval conjoint de la Banque mondiale et du Fonds monétaire International en décembre de la même année. Sa mise en œuvre a permis de faire des progrès significatifs sur les plans politique, économique, social et d'atteindre en mars 2006 le Point de Décision de l'Initiative PPTTE.

Le présent document final de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP final) diffère du document intérimaire en ce qu'il apporte des réponses aux faiblesses relevées dans le premier document, à savoir le manque de données statistiques fiables, le manque de stratégies sectorielles, la faible concertation avec les partenaires au développement, la faible appropriation du processus par les décideurs, la société civile et les communautés de base. Ces points ayant été pris en compte, il en résulte un document enrichi qualitativement, dont l'internationalisation et l'appropriation par l'ensemble des acteurs impliqués dans son élaboration (gouvernement, collectivités locales, secteur privé, société civile, associations, ONG, partenaires internationaux au développement) ont été renforcées.

Dans le souci de dresser un diagnostic complet de la croissance et de la pauvreté, d'enrichir l'analyse et d'élaborer des politiques et stratégies idoines de développement, des enquêtes quantitatives et qualitatives ont été menées. Il s'agit particulièrement des données quantitatives et qualitatives issues de l'ECOM, l'EDS, des consultations sectorielles et thématiques, des consultations participatives, des ateliers de renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux, de la société civile, du Parlement, et des vingt six (26) études sectorielles réalisées.

L'analyse des informations collectées a permis de mettre en exergue le caractère multidimensionnel de la pauvreté et d'identifier les causes et les profils de ce phénomène au Congo.

Sur le plan macroéconomique, les études ont montré que la période 2000-2004 a été marquée par la fin des conflits armés et une relance progressive de la croissance du PIB réel, avec un taux de 4% dû principalement à la conjoncture internationale favorable. A partir de 2005, la conjoncture favorable des termes de l'échange, particulièrement la hausse des cours du pétrole, combinée à l'augmentation de la production pétrolière ainsi qu'au dynamisme du secteur non pétrolier (transports, télécommunications et autres services) ont permis de consolider la croissance économique qui a atteint 7,9% en 2005, 7% en 2006 et a baissé en 2007 (-1,6%). Ce résultat est également attribué à l'effet d'un environnement marqué par le renforcement de la paix.

De même, le pays enregistre des résultats encourageants dans les domaines monétaires, avec une consolidation de la situation monétaire, de la balance des paiements et de la soutenabilité de la dette dont le poids a quelque peu baissé et des transactions courantes dont le solde s'est fortement accru en 2005 pour atteindre environ 14% du PIB contre 2% en 2004.

Cependant, la répartition sectorielle de la structure productive en République du Congo reste très inégale et surtout dominée par la production pétrolière qui représente en 2005 plus de 50% du PIB, 70% des recettes fiscales et 85% des exportations. Le secteur agricole ne représente pas plus de 5% du PIB et l'industrie environ 2% en 2006, l'exploitation forestière accuse une faiblesse dans la transformation locale des essences et le secteur de l'énergie est loin de couvrir les besoins locaux.

Sur le plan social et de l'évaluation de la pauvreté, les différentes études montrent que le raffermissement de la croissance de ces dernières années n'a pas favorisé l'emploi ni amélioré la qualité de la main d'œuvre dont la productivité demeure faible. Du fait de la crise économique et financière des années 1980, des conflits armés des années 1990 et d'une répartition inégale des fruits de la croissance, les indicateurs sociaux restent bas.

La proportion de la population congolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 544,40 F.CFA par adulte et par jour (ECOM 2005) est estimée à 50,7%. Il convient de noter que cette moyenne masque des inégalités importantes tant sur le plan spatial, démographique que socioéconomique.

L'ampleur de la pauvreté est plus marquée en milieu semi urbain (67,4%), que rural (64,8%) ou dans les autres communes (58,4%), alors qu'elle est moins élevée en zone urbaine, principalement à Brazzaville et Pointe-Noire où elle atteint respectivement 42,3% et 33,5%.

L'évaluation de la pauvreté en République du Congo montre que les ménages dirigés par des femmes sont plus exposés à la pauvreté (58,2%) que ceux dirigés par les hommes (48,8%). De même, les ménages dont le chef n'a pas d'instruction sont plus pauvres (69%) que ceux dont le chef a reçu une instruction primaire (61%), secondaire (50,2%) et supérieure (30%). Par ailleurs, la taille du ménage influe considérablement sur l'incidence de la pauvreté qui touche 52,6 % des ménages monoparentaux élargis et 47,3 % des familles élargies.

La catégorie socioprofessionnelle du chef de famille semble avoir une influence sur le ménage. En effet, les ménages dont le chef exerce dans l'agriculture (69%) et l'industrie (56,5%) sont plus pauvres que ceux dont les chefs sont dans les services et le commerce (36,8%). Cette pauvreté est moins ressentie dans les ménages lorsque le chef travaille dans l'administration ou dans une entreprise publique (24,5%) plutôt que dans le secteur privé (39%).

Par ailleurs, les consultations participatives ont permis d'identifier les groupes vulnérables suivants : veufs ou veuves avec enfants à charge, enfants maltraités, enfants abandonnés, enfants de la rue, orphelins, jeunes filles mères, retraités, personnes âgées, les personnes sans emploi et les chômeurs, les personnes déplacées et sinistrées à la suite des conflits, les mutilés de guerres, les peuples autochtones et autres groupes minoritaires,... pour lesquels un programme d'appui est nécessaire dans l'immédiat.

Enfin, selon l'ECOM, la pauvreté se caractérise par un ensemble de privations :

Au niveau individuel, l'incapacité de se nourrir, se loger ou se vêtir décemment ; le rejet et l'exclusion de la société, le manque d'estime les uns pour les autres, la violation des droits individuels et humains ;

Au niveau des services sociaux et des infrastructures de base, un accès limité au réseau de traitement et de distribution de l'eau potable ; l'absence de dispositif d'assainissement, d'évacuation et de traitement des eaux usées ; l'insuffisance de la production et de la distribution d'énergie ; la faiblesse des systèmes de transport et de communication ; l'absence des services de voirie.

A cette longue liste, s'ajoute le faible accès aux infrastructures scolaires et sanitaires. Les systèmes éducatifs et de santé congolais traversent une profonde crise qui se traduit notamment :

Pour le système éducatif, par la baisse des taux de réussite, la dégradation de l'offre d'éducation et de la qualification des enseignants ;

Pour le système de santé, par l'exclusion d'une frange importante de la population des soins de santé de base de qualité, particulièrement dans les zones rurales et semi rurales.

Face à cette situation de pauvreté, la définition de politiques socio-économiques et de stratégies sectorielles conséquentes constitue un défi majeur que le Gouvernement doit relever.

En résumé, les grands défis identifiés auxquels le Gouvernement doit faire face sont les suivants :

- mettre fin à la persistance des poches d'insécurité ;
- améliorer la qualité de la gouvernance ;
- renforcer le cadre institutionnel ;
- réduire les inégalités des revenus ;
- améliorer le pouvoir d'achat des populations ;
- élargir la base productive ;
- favoriser les opportunités d'emploi et réduire le chômage surtout en milieu urbain ;
- améliorer le système éducatif ;
- renforcer le système de santé ;
- élever le niveau du capital humain et physique ;
- améliorer l'accès des populations à l'eau potable ;
- arrêter la dégradation de l'environnement ;
- améliorer la santé environnementale (approvisionnement en eau, assainissement, habitat, élimination des déchets biomédicaux, éducation à la santé, à l'environnement) ;
- réduire la propagation du VIH/SIDA

La vision de développement du gouvernement, qui a pris conscience de l'échec des stratégies passées, vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et ceux de la Nouvelle Espérance, et établit un lien entre les allègements de la dette attendus de l'IPPTE, la croissance et la réduction de la pauvreté

L'atteinte des OMD suppose bien de défis à relever : (i) la promotion de la gouvernance macroéconomique et d'un cadre institutionnel favorable au développement du secteur privé ; (ii) l'investissement dans la reconstitution des infrastructures et du capital humain en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie, la couverture sociale des plus démunis, la qualité du système éducatif et du système de santé... ; (iii) la diversification de la base productive en vue de limiter la dépendance à l'égard du pétrole (et donc aux chocs externes) et d'élargir les opportunités des populations en matière d'emplois, (iv) la promotion d'une croissance forte, durable et équitablement répartie.

La réduction de la pauvreté requiert non seulement des taux de croissance élevés et mieux répartis, mais également des budgets ciblés en faveur des populations pauvres et des politiques structurelles et sectorielles bien adaptées. C'est pourquoi la SRP s'appuie sur les cinq (5) axes stratégiques suivants: (i) l'amélioration de la gouvernance, la consolidation de la paix et de la sécurité ; (ii) la promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macroéconomique (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, (iv) l'amélioration de l'environnement social ; (v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

Afin de garantir le succès de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'établir les mesures correctives, un système de suivi-évaluation rigoureux comprenant une batterie

d'indicateurs est mis en place. Le gouvernement s'engage à garantir le suivi et l'évaluation par la promotion des bonnes pratiques de gestion, le renforcement des capacités du dispositif statistique afin d'améliorer l'information statistique, d'approfondir le diagnostic de la pauvreté, formuler les stratégies globales et sectorielles de réduction de la pauvreté, de faciliter la planification et d'évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs de la stratégie.

En outre, les objectifs chiffrés et le calendrier pour les atteindre ont été déterminés et un dispositif a été mis en place. Ces opérations relèvent des ministères sectoriels, à travers les directions techniques centrales et déconcentrées grâce au développement d'un partenariat large et fort avec la société civile, le secteur privé et les communautés de base.

La mise en œuvre de la SRP doit se faire dans un environnement propice afin de lui assurer une réussite optimale. Cependant l'environnement actuel peut comporter un certain nombre de facteurs contraignants et de risques pour la bonne exécution de la SRP. Ces contraintes et risques sont de nature endogène et exogène.

- **Contraintes et risques de nature endogène**

Sur le plan politique la persistance des poches d'insécurité particulièrement dans le Pool, peut constituer une entrave à une réussite optimale de la SRP.

Sur le plan institutionnel, les facteurs ci-après peuvent compromettre l'exécution de la stratégie : (i) la faiblesse de l'institution de coordination de la SRP ; (ii) la non mise en application des réformes administratives et structurelles ; (iii) la faiblesse du système statistique national dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données.

Sur le plan économique, les contraintes majeures identifiées sont : (i) l'incapacité à assurer un équilibre macroéconomique sain, conforme aux exigences régionales et des institutions financières internationales ; (ii) la faible mobilisation/ absorption des ressources financières et surtout PPTE.

Sur le plan social, le processus pourra être fragilisé par : (i) la faible organisation de la société civile ; (ii) la faible mobilisation des partenaires au développement ; (iii) la faible appropriation de la SRP par les différents acteurs ; (iv) les actes inciviques et la non implication des populations au processus de décision

- **Contraintes et risques de nature exogène**

Plusieurs facteurs négatifs peuvent contribuer à la non réussite de la mise en œuvre de la SRP : (i) la chute des cours des matières premières ; (ii) la détérioration des termes de l'échange ; (iii) la variabilité des cours des principales monnaies internationales ; (iv) les catastrophes naturelles (inondations, érosions...)

Introduction

La République du Congo s'est engagée dans un processus de lutte contre la pauvreté, après les conflits armés récurrents des années 1990 qui ont détérioré les conditions de vie des populations et détruit le tissu économique. A la fin des conflits, les premiers efforts du gouvernement ont porté sur le rétablissement de la paix et le redressement de l'économie. C'est ainsi que le Comité national de lutte contre la pauvreté (CNLP) a été mis en place en octobre 2001.

En septembre 2002, la décision d'élaborer le Document de stratégie de réduction de la pauvreté par le gouvernement congolais a été principalement dictée par le souci de disposer d'un cadre de référence cohérent, consensuel et unique fixant les grandes orientations en matière de développement économique et social. Le cadre de référence qu'est le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) doit permettre d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques susceptibles de réduire efficacement la pauvreté d'ici à 2015, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ce cadre a entre autres objectifs celui d'assurer une cohérence entre tous les documents de politiques sectorielles et thématiques afin de doter le Congo d'un instrument de négociation avec les partenaires au développement.

Amorcée en septembre 2002, cette entreprise a permis au gouvernement de signer un accord de coopération au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Le Congo étant devenu éligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés, un Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) a été élaboré et approuvé par les conseils d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM) en décembre 2004. Les efforts entrepris ont permis d'accéder en mars 2006 au point de décision de l'initiative PPTTE.

Le principe d'élaboration du document final de la SRP retenu par le gouvernement privilégie une approche participative qui implique activement tous les départements ministériels, et associe la société civile et les autres acteurs au développement par le biais de concertations directes et de séminaires ateliers, avec l'appui multiforme des partenaires au développement. Cette implication des différents acteurs garantira la réussite du processus du DSRP.

Les consultations participatives organisées ont donné la possibilité à chacun des acteurs de s'impliquer dans le processus d'élaboration de la stratégie globale. Cette concertation a contribué à renforcer les relations entre les différents acteurs et à coordonner les actions, créant ainsi la synergie nécessaire à l'élaboration du DSRP et au suivi de sa mise en œuvre.

Le DSRP final est structuré en cinq (5) chapitres. Le premier chapitre présente le contexte et le processus d'élaboration du DSRP ; le deuxième fait le diagnostic de la pauvreté au Congo ; le troisième traite des axes stratégiques de réduction de la pauvreté ; le quatrième est consacré au cadre macroéconomique, et à l'allocation des ressources ; le cinquième chapitre décrit les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Chapitre I : Contexte et Processus d'élaboration du DSRP

1.1. Contexte

Le Congo est entré en 1999 dans une phase de reconstruction après l'arrêt des conflits armés. Le démarrage de cette reconstruction s'est traduit par le rétablissement progressif de l'autorité de l'Etat, avec la mise en œuvre des réformes institutionnelles et économiques.

Les efforts engagés pour instaurer la démocratie, avec la mise en place des institutions démocratiques, assainir l'environnement économique et favoriser l'initiative privée ont permis de rétablir les relations avec les partenaires au développement, notamment les institutions de Bretton woods.

Après les différents programmes d'ajustement structurel (PAS), de nouveaux programmes d'assainissement financier ont été lancés avec l'appui de la communauté internationale. Ces programmes sont axés sur la discipline financière et la restructuration des secteurs économiques susceptibles d'impulser la croissance. Ils visent en outre à orienter vers les secteurs sociaux les ressources dégagées par l'économie nationale ainsi que celles apportées par les partenaires au développement ; l'objectif étant de permettre aux couches les plus pauvres de la population de bénéficier d'une répartition plus équitable des produits de l'ajustement et de la croissance économique.

Pour ce faire, le Congo s'est engagé dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du DSRP. Le DSRP Intérimaire, élaboré suivant le processus participatif, et adopté par le gouvernement en septembre 2004, a reçu l'aval conjoint de la Banque mondiale et du Fonds monétaire International en décembre de la même année. Ce document a permis au Congo, grâce aux progrès réalisés sur les plans politique, économique et social, d'atteindre en mars 2006 le Point de décision de l'Initiative Pays Pauvres très Endettés.

1.1.1. Sur le plan politique

La situation du pays reste marquée par les conflits sociopolitiques des années 1993, 1997, 1998 et 1999 qui ont entraîné la destruction des infrastructures socio-économiques, occasionné des pertes en vies humaines et provoqué des déplacements massifs de populations.

Les efforts de restauration de la paix ont permis de normaliser le climat socio-politique et d'engager un programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) des ex-combattants avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale. La consolidation de la paix a favorisé le retour des populations en exil, la réintégration des travailleurs exilés ainsi que le fonctionnement des partis politiques et des organisations de la société civile (OSC) et le rétablissement progressif de la libre circulation des biens et des personnes sur l'étendue du territoire national.

Le cadre institutionnel actuel de la République du Congo, défini par la Constitution du 20 janvier 2002, consacre le régime présidentiel et le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Amorcée avec l'élection du Président de la République en mars 2002, la mise en place des différentes institutions prévues par la nouvelle Constitution (Assemblée nationale, Sénat, Cour constitutionnelle, Haute cour de justice, Cour des comptes et de discipline budgétaire, Conseil économique et social, Conseil de la liberté de communication, Commission nationale des droits de l'homme, Médiateur de la république) s'est achevée en mars 2005.

L'organisation politique et administrative actuelle subdivise le territoire national en douze (12) départements placés sous la responsabilité des préfets. Les collectivités locales, que sont les départements et les communes, sont administrées par des conseils élus.

1.1.2. Sur le plan économique

Faisant suite aux orientations du Président de la République contenues dans la Nouvelle Espérance, le gouvernement s'est engagé dans la voie de la reconstruction et de la mise en œuvre des réformes structurelles qui ont permis de rétablir les relations avec la communauté financière internationale, notamment les institutions de Bretton woods. Avec ces dernières, le Congo a conclu un programme triennal couvrant la période 2003-2007, au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), qui lui a permis de retrouver sa crédibilité au niveau international. Outre l'obtention des concours financiers du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, cet accord a été l'occasion pour le Congo d'engager des réformes structurelles dont l'objectif est de stabiliser le cadre macroéconomique, favoriser une croissance vigoureuse et réduire la pauvreté.

Dans cette optique, le Congo a élaboré et met actuellement en œuvre le DSRP-I qui a été approuvé en décembre 2004 par les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI. Ainsi, depuis l'année 2005, les fondamentaux de l'économie congolaise se sont nettement améliorés. En effet, grâce à la poursuite des réformes structurelles et à la bonne tenue des cours du baril du pétrole, la croissance économique s'est raffermie, la situation monétaire améliorée, les finances publiques et les comptes extérieurs se sont redressés, tandis que l'indice des prix à la consommation est resté relativement stable. Toujours, à la faveur de la mise en œuvre du DSRP-I, le gouvernement a donné la priorité aux dépenses pro pauvres dans le budget d'investissement, en les faisant suivre d'une mention « PP », pour que diligence soit faite dans le traitement des dossiers y relatifs tout au long du circuit de la dépense.

En ce qui concerne la dette extérieure, le Congo a fait des efforts considérables dans le traitement de cette dernière et la recherche des solutions avec les différents créanciers tant intérieurs qu'extérieurs. En effet, la dette intérieure a été auditée et un accord sur les modalités de remboursement de cette dernière a été trouvé de concert avec les différentes parties en associant les institutions de Bretton woods (IBW). La dette extérieure quant à elle a déjà fait l'objet d'une négociation au niveau du Club de Paris, portant sur un allègement conforme à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Dans le même cadre, un accord avec les créanciers du club de Londres a été trouvé. Le pays s'efforce actuellement d'obtenir un traitement comparable de la part des fournisseurs, créanciers commerciaux non membres du club de Londres et des autres créanciers. Cette démarche est également entreprise en direction des deux derniers créanciers du club de Paris.

1.1.3. Sur le plan social

Après les conflits de 1997, 1998 et 1999, le Congo a retrouvé un climat d'apaisement, suite aux accords conclus avec les rébellions qui ont permis le rétablissement du trafic du chemin de fer et la reprise des activités. Par ailleurs, en contractant un accord sur des trêves sociales avec les différents syndicats, le gouvernement a épargné le pays des grèves. De surcroît, depuis 2006, les mesures de réduction de salaire en vigueur depuis des années sont progressivement levées, mais ces réajustements des rémunérations des fonctionnaires restent timides au regard du coût de la vie.

1.2. Processus d'élaboration du DSRP

La stratégie de réduction de la pauvreté est fondée sur la recherche d'une contribution forte de l'ensemble des acteurs sociaux au programme de réduction de la pauvreté. Elle a été élaborée suivant un cadre institutionnel adéquat et un processus participatif soutenu, associant toutes les composantes de la société congolaise.

1.2.1. Cadre institutionnel

Pour conduire le processus d'élaboration du DSRP, le gouvernement a mis en place un Comité national de lutte contre la pauvreté, institué par décret n° 2001- 532 du 31 octobre 2001 modifié par le décret n° 2003 - 60 du 6 mai 2003 portant création du CNLP. Le ministre d'Etat, ministre du plan de l'aménagement du territoire en assure la présidence et le ministre de l'économie, des finances et du budget, la vice- présidence.

Le CNLP fixe les orientations politiques relatives à la formulation du DSRP et en assure la supervision. Il est assisté dans ses missions par un Secrétariat technique permanent.

Le Secrétariat technique permanent a pour missions de coordonner l'ensemble des activités du processus d'élaboration. Il assure la coordination technique et pratique du processus de mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des actions prioritaires du DSRP. Il dispose d'une Cellule technique (CT) de cinq (5) membres.

Au niveau central, le Secrétariat technique permanent bénéficie de l'appui des groupes thématiques et sectoriels (GTS), composés des représentants des ministères techniques impliqués dans le processus DSRP, dont les directions des études et de la planification (DEP) constituent les points focaux, ainsi que de celui de la société civile (ONG/associations, syndicats, confessions religieuses) et du secteur privé.

Aux niveaux départemental et local, le CNLP est relayé par un Comité départemental de lutte contre la pauvreté (CDLP) et un Comité local de lutte contre la pauvreté (CLLP).

1.2.2. Etapes d'élaboration du DSRP

La prise en compte des insuffisances relevées dans le DSRP-I approuvé en décembre 2004 par les institutions de Bretton woods, a constitué le point de départ de l'élaboration du DSRP final. Les principales limites identifiées ont été : le manque de données statistiques fiables et de stratégies sectorielles, la faible concertation avec les partenaires au développement, le manque d'appropriation du processus par les décideurs et la participation limitée de la société civile et des communautés de base.

Pour combler ces lacunes, le gouvernement a organisé en 2005, sous la conduite du Comité national de lutte contre la pauvreté, l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) et l'enquête démographique et de santé (EDS).

Un séminaire atelier de renforcement des capacités des Acteurs non étatiques (ANEC) et du Parlement a été organisé en septembre 2005 à Brazzaville, pour impliquer effectivement ces derniers dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du DSRP final.

Vingt-six (26) études sectorielles ont été réalisées par des consultants nationaux recrutés suivant la procédure d'appel à candidature, pour combler le déficit constaté dans le DSRPI en matière de politiques et de stratégies sectorielles.

Des ateliers de validation des vingt six (26) études sectorielles, d'examen et d'adoption du projet de DSRP final par les groupes thématiques ont été organisés en janvier 2007 à Brazzaville.

Sur la base de ces études, des journées thématiques portant sur les stratégies sectorielles ont été organisées en février et mars 2006. Des notes d'orientation stratégiques ont été rédigées pour chaque secteur. Ces notes ont fait l'objet d'un examen et d'une adoption par les différents groupes thématiques.

L'organisation le 7 juillet 2006 de l'atelier national sur le "Diagnostic des capacités évaluatives nationales", avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), a fourni des informations sur le renforcement des capacités évaluatives des programmes globaux et sectoriels de développement. Elle a mis en évidence le dispositif institutionnel et juridique de l'évaluation, l'étendue de la pratique évaluative et les besoins de renforcement des capacités institutionnelles.

Pour élaborer le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) de la Stratégie de réduction de la pauvreté en conformité avec le cadre macroéconomique, une équipe multisectorielle a été mise en place, suite à une note de service du Ministre d'Etat, ministre du plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD.

Plusieurs réunions de réflexion, visant à doter le Congo d'un plan national susceptible d'atteindre les OMD, ont été organisées. Il s'agit de :

- L'atelier de lancement de la réflexion et de sensibilisation sur les OMD, tenu le 11 mai 2006 à Brazzaville ;
- L'atelier de renforcement des capacités des cadres congolais en matière de planification basée sur les OMD d'octobre 2006, avec l'intervention de l'équipe du projet du millénaire ;
- L'atelier de rédaction des plans sectoriels, de restitution et de pré validation du projet de plan national OMD à Abô (département de la Cuvette) ;
- L'atelier élargi de restitution et de validation du plan national pour l'atteinte des OMD, tenu en décembre 2006 à Brazzaville.

Par ailleurs, le gouvernement a organisé des consultations participatives sur la pauvreté dans les douze (12) départements du pays pour collecter des informations qualitatives sur la pauvreté auprès des populations à la base. Ces consultations ont eu pour but essentiel d'améliorer l'efficacité des actions publiques en matière de lutte contre la pauvreté, de compléter l'analyse quantitative et d'aider à la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Les consultations participatives se sont déroulées en neuf (9) étapes réparties en deux principales phases.

Première phase : Activités préparatoires

- La sélection par appel à candidature de quatorze (14) plates-formes de la société civile ;
- La sélection des 44 centres de consultations sur la base de critères spécifiques dont les plus importants ont été : la localisation géographique, le regroupement linguistique et culturel, les conflits armés, la densité de la population, l'enclavement, l'existence de minorités ethniques, la prévalence des maladies particulières, les catastrophes naturelles et les activités économiques spécifiques ;
- La formation des formateurs en consultations participatives, de 150 superviseurs départementaux (administration et société civile) et de hauts cadres de l'administration publique ;
- Le recrutement et la formation des animateurs des consultations au niveau des districts et des communes ;
- Le plaidoyer auprès des autorités départementales et municipales et la mobilisation sociale des groupes d'intérêts et des populations à la base.

Deuxième phase : Déroulement des consultations

- Les consultations dans les villages et quartiers ;
- Les ateliers d'enrichissement et de validation des rapports des quartiers et des villages dans les districts/communes par les délégués des communautés de base ;
- Les ateliers de restitution et de validation des rapports des districts/communes dans les départements par les délégués des districts/communes consultés et non consultés ainsi que les représentants des administrations publiques, des plateformes de la société civile et des collectivités locales ;
- L'atelier national de validation des douze (12) rapports départementaux émanant des consultations participatives, réalisés par les préfets, les présidents des conseils départementaux et communaux, les modérateurs des ateliers départementaux, les maires des communes, les administrateurs maires d'arrondissements de Brazzaville, les membres de supervision des consultations départementales, les responsables des plateformes de la société civile, les représentants des populations, des administrations publiques et privées, de la société civile et les partenaires au développement.

1.2.2.1 Méthodologie des consultations

Les consultations participatives sur la pauvreté ont été réalisées suivant la méthode accélérée de recherche participative (MARP). Les treize (13) outils et techniques utilisés ont été : (i) l'observation directe, (ii) la carte sociale, (iii) la coupe transversale, (iv) l'interview structurée, (v) l'arrangement, le diagramme de Venn, (vi) le profil d'utilisation du temps, (vii) la matrice d'analyse genre, (viii) la revue documentaire, (ix) le calendrier saisonnier, (x) l'histoire de vie (xi) l'aperçu historique ; (xii) la matrice de planification.

1.2.2.2 Contenu des consultations

Les informations recherchées ont porté sur : (i) le concept de pauvreté, (ii) la perception de la pauvreté, (iii) les caractéristiques de la pauvreté, (iv) les questions de développement, de vulnérabilité et d'exclusion, (v) les causes et les conséquences de la pauvreté, (vi) la paix et la gouvernance, (vii) le genre, (viii) le VIH/ SIDA, (ix) l'évolution de la pauvreté, (x) les initiatives locales de lutte contre la pauvreté ou stratégies de survie mises en place par les populations, (xi) les stratégies et actions de lutte contre la pauvreté, (xii) les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP, (xiii) les contraintes internes et externes et les facteurs de blocage.

Chapitre II : Diagnostic de la pauvreté au Congo

Le diagnostic de la pauvreté a été fait à partir des données quantitatives et qualitatives tirées de l'ECOM, de l'EDS, des consultations participatives sur la pauvreté auprès des populations à la base, ainsi que de diverses études sectorielles et thématiques. Ce chapitre présente le profil de la pauvreté monétaire, la perception de la pauvreté par les populations à la base et le diagnostic sectoriel.

2.1. Pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire traduit une insuffisance de revenus qui limite fortement les possibilités de consommation.

L'estimation de l'incidence de pauvreté monétaire révèle que plus de la moitié des Congolais sont pauvres (50,7 %). Lorsque l'on compare le niveau de pauvreté monétaire selon que l'on est enfant, femme ou homme adulte, il apparaît que les enfants représentent la frange de la population la plus « privée », suivie des femmes adultes. Les femmes adultes représentant 28,6 % de la population, soit plus que les hommes, leur niveau de pauvreté monétaire pourrait expliquer celui des enfants, compte tenu du rôle qu'elles jouent dans les foyers.

2.1.1. Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté a été déterminé par la méthode du coût des besoins essentiels qui consiste à estimer le pourcentage de la population ou des ménages capables d'acheter un panier de biens alimentaires ou non alimentaires supposé couvrir les besoins essentiels de subsistance.

Pour déterminer le seuil de pauvreté, et en l'absence d'une étude permettant de fixer le niveau des besoins nutritionnels spécifiques au Congo, le niveau des dépenses de consommation nécessaires à la couverture des besoins alimentaires des ménages a été déterminé sur la base de 2400 kilocalories par jour et par équivalent adulte. Il tient compte du seuil de pauvreté couramment utilisé par la Banque mondiale pour les pays pauvres à bas revenu (1 US\$ au cours de 1985 par personne et par jour). Ce niveau de dépenses a été estimé à 339,26 FCFA par jour.

Le niveau de dépenses de consommation supposé couvrir les besoins essentiels non alimentaires des ménages a été, quant à lui, estimé à 205,14 FCFA par jour.

Au total, en 2005, le seuil de pauvreté global est évalué à 544,40 FCFA par jour. Cela signifie qu'au Congo, il faut un minimum de 544,40 FCFA par jour pour subvenir aux besoins essentiels quotidiens (alimentaires et non alimentaires) d'un adulte.

2.1.2. Disparités spatiales de la pauvreté

Le diagnostic de la situation socioéconomique des populations a été fait en se basant sur les données de l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM), réalisée en 2005. Cette enquête a permis de dresser un profil de pauvreté dont nous donnons ici un résumé succinct. Selon les résultats de cette enquête, 50,7% de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté.

Tableau 1: Congo : Indices de pauvreté selon la localisation géographique, Congo 2005

	Taux de pauvreté (%)	Part de la population (%)
Brazzaville	42,3	24,2
Pointe-Noire	33,5	15,5
Autres communes	58,4	6,8
Semi urbain	67,4	9,4
Milieu rural	64,8	44,2
Total	50,7	100,0

Source: Banque mondiale (2007) à partir des résultats de l'ECOM 2005

La répartition de la pauvreté selon les zones de résidence montre que les villes de Pointe Noire et de Brazzaville ont les proportions de pauvres les plus faibles du pays avec respectivement 33,5% et 42,3%. Par ailleurs, les milieux semi urbains et ruraux sont caractérisés par des proportions importantes de pauvres (67,4% et 64,8%). Au regard du rôle stratégique que joue le chef de ménage dans l'acquisition de revenus et la prise de décision, il est beaucoup plus intéressant de dresser le profil de pauvreté en fonction des caractéristiques qui influencent la probabilité d'être pauvre telles que le genre, le niveau d'instruction et la situation par rapport au marché du travail.

La situation de la pauvreté selon le genre : la pauvreté est plus importante parmi les ménages dont le chef est une femme (58,2% contre 48,8% lorsque le chef est un homme). Cela peut être dû au fait qu'en général, les femmes ont un capital humain plus faible et sont souvent victimes de discriminations sur les marchés du travail et du crédit. L'écart le plus important entre les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes est observé dans le milieu urbain.

La situation de la pauvreté selon l'âge du chef de ménage : Il ressort de cette enquête que la pauvreté augmente avec l'âge du chef de ménage, du fait des charges familiales. L'âge est corrélé positivement à l'expérience professionnelle et peut donc influencer positivement les revenus des ménages. Les chefs de ménages plus âgés ont des revenus plus élevés, l'accumulation de biens au cours de leur vie les mettant relativement à l'abri des besoins, contrairement aux chefs de famille plus jeunes. Toutefois, les charges familiales (taille des ménages et besoins croissants des enfants) augmentant avec l'âge, la pauvreté a plutôt tendance à s'accroître, si le processus d'accumulation a été faible. La taille moyenne des ménages est de 3.3 personnes pour les ménages dont le chef est âgé de moins de 30 ans et de 6.2 personnes pour ceux de 50-59 ans. Une autre explication du profil de la pauvreté selon l'âge est liée au niveau d'instruction des chefs de ménages. Seulement 7.6% des chefs de ménages de moins de 30 ans sont sans instruction, contre 51.8% pour les chefs de ménages de 60 ans et plus.

La situation de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage : l'incidence de la pauvreté est de 59% pour les ménages dont le chef n'a aucune instruction, 58% pour ceux qui ont un niveau primaire, 42% pour ceux qui ont un niveau secondaire, et de 17% seulement dans les ménages dont le chef a atteint l'enseignement supérieur. Les ménages dont le chef n'a aucune instruction représentent 17% de la population et 23% des personnes pauvres. Ceux dont le chef a atteint le niveau de l'enseignement supérieur qui comptent 23% de la population ne recouvrent que 6% des pauvres. Dans un environnement où le taux de chômage est important, l'éducation permet aussi d'avoir plus facilement un emploi et d'accéder à un emploi bien rémunéré.

La situation de la pauvreté selon la position du chef de ménage dans l'emploi : du fait que les individus tirent principalement leurs revenus de l'exercice d'une activité économique, les contours de la pauvreté en relation avec la situation des individus sur le marché du travail mérite une attention particulière. La pauvreté suit une hiérarchie sociale, l'incidence de la pauvreté étant la plus faible parmi les ménages dont le chef est cadre ou employeur et la

plus élevée parmi les travailleurs à propre compte. Parmi les ménages de cadres ou employeurs, une personne sur cinq vit dans la pauvreté alors que plus de trois personnes sur cinq sont dans une situation de pauvreté parmi les ménages de travailleurs à compte propre. Les ménages qui tirent leurs revenus des activités agricoles sont les plus vulnérables. Parmi les ménages dont le chef est agriculteur, près de sept personnes sur dix sont pauvres. A l’opposé, un peu moins de deux personnes sur cinq vivent en dessous du seuil de pauvreté dans les ménages du secteur tertiaire.

2.1.3. Caractéristiques de la distribution des revenus

Le moyen le plus simple pour cerner l’inégalité consiste à classer les ménages en fonction de leur niveau de consommation, des plus pauvres aux plus riches, et de les répartir en quatre groupes, de 25% chacun (1er quartile, 2ème quartile, 3ème quartile et 4ème quartile).

En 2005, dans toutes les zones d’habitation, les dépenses de consommation moyennes des ménages augmentent considérablement, lorsqu’on passe du quartile le plus pauvre (142 971 FCFA, 162 067 FCFA, 147 976 FCFA, 121 628 FCFA et 150 977 FCFA respectivement pour Brazzaville, Pointe-Noire, les autres localités, le milieu semi urbain et le milieu rural) au quartile le plus riche (1 016 614 FCFA, 990 013 FCFA, 901 999 FCFA, 1 009 633 FCFA et 828 384 FCFA respectivement pour Brazzaville, Pointe-Noire, les autres localités, le milieu semi urbain et le milieu rural).

Le tableau ci-dessous présente les ratios de dispersion des quartiles. Il indique que le rapport des dépenses de consommation entre les plus pauvres et les plus riches varie de 5 à 7 dans toutes les zones d’habitation. Ainsi, à Brazzaville, le quartile le plus riche consomme 7 fois plus que le quartile le plus pauvre.

Tableau n° 2 : Congo : Ratio de dispersion des quartiles (25%)

Localités	Quartile (25%)
Brazzaville	7,11
Pointe-Noire	6,11
Autres localités	6,10
Milieu semi urbain	8,30
Milieu rural	5,49

Source : ECOM 2005

Dans l’ensemble, l’enquête a révélé que deux types de revenus sont particulièrement importants dans le pays. Il s’agit des salaires qui représentent la principale source de revenus des ménages, suivis des revenus provenant des entreprises non agricoles ; ces deux sources comptent pour près des trois quarts des revenus des populations congolaises. Les salaires représentent 39,2% de l’ensemble des revenus. Leur part est encore plus importante en milieu urbain où elle est de 45,9%). Les revenus issus des entreprises non agricoles sont la principale source de revenus des ménages du premier quintile c’est-à-dire la frange des ménages la plus pauvre.

Par ailleurs, le revenu par tête des ménages augmente avec les quintiles de niveau de vie, et le revenu annuel moyen des ménages s’élève à 1,753 millions de FCFA et la consommation à 1,516 million de FCFA soit un rapport de 1,16.

Tableau n°3 : Congo 2005 : Revenu et consommation du ménage selon les quintiles de consommation,

(en milliers de FCFA)

	Urbain		Rural		National	
	Revenu	Consommation	Revenu	Consommation	Revenu	Consommation
Plus pauvre	1 022,6	657,4	617,0	452,3	774,2	531,7
Moyen pauvre	1 269,8	933,5	823,8	686,3	1 027,7	799,3
Médian	1 775,4	1 300,8	1 012,4	1 005,5	1 442,2	1 171,9
Moyen riche	2 114,8	1 739,8	1 088,3	1 330,1	1 795,3	1 612,3
Plus riche	4 282,0	3 800,1	1 763,5	2 246,6	3 708,2	3 446,2
Total	2 352,9	1 937,7	944,1	948,0	1 753,0	1 516,3

Source : Banque mondiale (2007) à partir des résultats de l'ECOM 2005

Les deux types de revenus les plus importants pour les ménages sont parmi ceux où ces inégalités sont les plus accentuées. Si l'on considère les salaires, 40% des ménages les plus pauvres concentrent 11% des revenus salariaux alors que le seul quintile le plus riche concentre plus de la moitié de cette source de revenu. En fait, être salarié est un privilège dont peu de pauvres bénéficient. De plus, même sans calculer l'élasticité inégalités/salaire, il est évident qu'une augmentation des salaires profite plus aux non pauvres et accroît par conséquent les inégalités ; même si une partie des salaires est redistribuée entre ménages sous forme de transferts privés. Les revenus des entreprises non agricoles sont aussi fortement inégalitaires.

On peut avancer comme hypothèse que, pour tirer des revenus importants de ce type d'activité, il faut un certain capital qui, à cause des imperfections du marché du crédit, est plus accessible aux ménages non pauvres, par le biais de l'autofinancement ; l'un explique donc l'autre. A l'autre extrême, les revenus agricoles (autoconsommation inclus) sont les moins inégalitaires. Les 20% des plus pauvres concentrent 19.9% des revenus agricoles et les 20% des plus riches 23.4%.

2.2. Pauvreté non monétaire

L'approche non monétaire appréhende la pauvreté à partir de la perception que s'en fait le chef de ménage ou son conjoint. Elle traduit les difficultés liées aux conditions de vie, aux stratégies adaptatives et aux actions prioritaires pour lutter contre la pauvreté.

2.2.1. Analyse multidimensionnelle de la pauvreté

L'analyse multidimensionnelle de la pauvreté présentée ici s'articule autour de huit (8) dimensions ou domaines à partir desquels seront analysées les privations auxquelles les individus sont astreints. Il s'agit des domaines : (i) monétaire ; (ii) éducation ; (iii) nutrition ; (iv) santé ; (v) travail ; (vi) eau et assainissement ; (vii) habitation et (viii) enclavement/intégration. Ce choix s'est appuyé pour l'essentiel sur les OMD, le projet de société du Président de la République la Nouvelle Espérance et sur la convention relative aux Droits de l'Enfant. Ce choix tient aussi à deux raisons fondamentales à savoir : la disponibilité des informations contenues dans la base de données et la pertinence de l'ensemble de ces domaines du point de vue de l'analyse des conditions de vie des ménages.

Dans chaque domaine, les variables qui ont été définies, tiennent compte des réalités de la société congolaise ou tout au moins des normes édictées par le processus de collecte des données de l'ECOM auxquelles les définitions des principaux indicateurs de bien-être proposées, ont servi de base.

La liste des domaines de privation ayant servi dans l'analyse se présente comme suit :

Tableau n° 4 : Congo : Liste des domaines de privation et des variables

Domaines	Niveau mesuré	Variables	Seuil de pauvreté
D1-Monétaire	Ménage	Dépenses du ménage	Dépenses par équivalent adulte au dessous de la ligne de pauvreté absolue
D2-Education	Individu	Enfant âgé de 6-17 ans (groupes de 6-11, 12-17 ans): Fréquentation scolaire & progrès Adultes : dernière classe achevée	Enfant : si un enfant ne va pas à l'école ou si l'enfant a plus de 2 classes de retard Adulte : quand n'a pas achevé le CM2
D3-Nutrition	Ménage	Est-ce que le ménage a eu des problèmes pour satisfaire les besoins en nourriture ?	Privé quand réponse est 'souvent' ou 'toujours'
D4-Santé	Ménage	Utilisation des services de santé en cas de maladie	Privé quand un individu dans le ménage était malade et n'a pas consulté un service de santé
D5-Travail	Individu	Enfants âgés de 10-14 ans: travail des enfants (avoir un emploi) Adultes 18-55 ans : chômage (définition BIT) ou sous emploi (quand quelqu'un a un emploi mais cherche à augmenter ses revenus)	Enfant : si un enfant travaille hors du ménage avec rémunération Adulte : si un adulte est chômeur ou sous-employé
D6-Eau et assainissement	Ménage	Distance par rapport à la source d'eau pour boire (plus ou moins de 5 minutes), source d'eau potable, type de toilette, mode d'évacuation des eaux usées	Seuil relatif (ACM, classification et comparaison des différents types de ménages à un ménage de référence)
D7-Habitation	Ménage	Matériau des murs, électricité, combustible principal pour faire la cuisine, nombre de personnes par chambre	Seuil relatif (ACM, classification et comparaison des différents types de ménages à un ménage de référence)
D8-Intégration / Enclavement	Ménage	Accès à un transport public (plus ou moins de 30 minutes), possession de radio, possession de télévision, possession de téléphone, possession d'un moyen de transport (bicyclette, voiture, pirogue, moto)	Seuil relatif (ACM, classification et comparaison des différents types de ménages à un ménage de référence)

Source : Banque mondiale (2007) à partir des résultats de l'ECOM 2005

Comme on peut le constater, les variables retenues ici sont en majorité utilisées dans les analyses au niveau des ménages. Seules deux dimensions (éducation et santé) ont fait l'objet d'une analyse au niveau individuel. Dans ces deux dimensions, l'analyse a d'ailleurs permis de noter de fortes disparités entre les enfants, les femmes adultes et les hommes adultes.

Bien que six autres variables aient été utilisées pour analyser la pauvreté au niveau des ménages, il convient de noter que cela n'a aucune incidence sur la pertinence de l'analyse, car dans ces domaines de l'éducation et de la santé, l'utilisation de services renvoie à la consommation de biens collectifs qui génèrent des économies d'échelle par rapport à la taille du ménage. C'est le cas typique de la possession d'un poste téléviseur ou d'une radio dont l'utilisation collective qu'elle autorise permet d'apprécier la situation individuelle par rapport à la dotation du ménage.

Tableau 5 : Congo : Incidences de pauvreté dans les différents domaines

	Prévalence (pourcentages lignes)			
	Population	Enfants	Femmes adultes	Hommes adultes
Monétaire	50,7	53,7 1	47,8	46,2
Éducation	37,9	52,5 2	36,7	21,9
Nutrition	42,9	43,7	43,6	40,8
Santé	60,2 3	60,9	58,5	60,5
Travail	21,0	5.6 4	28,3	24,5
Eau et assainissement	67.5	69.9	66.1	64.9
Habitation	58,7	61,6	57,4	54,8
Enclavement	32,1	33,8	34,6	26,4
Partie population (%)	100	46,2	28,6	25,2

Source : Etude pauvreté multidimensionnelle à partir des résultats de l'ECOM 2005, UNICEF 2007.

De cette analyse, on peut retenir par domaine ce qui suit :

Pauvreté dans le domaine de l'éducation : En dépit des efforts qui ont été accomplis ces dernières années en matière d'éducation, avec notamment l'accroissement de 23 % du nombre d'établissements scolaires (primaires et secondaires) entre 2003 et 2004 (Bilan social du Congo de 2002 à 2004), l'éducation reste un domaine dont nombre de Congolais sont privés. L'analyse de l'incidence de privation en matière d'éducation révèle que 37 % de Congolais sont concernés, dont 52 % d'enfants, 36 % de femmes adultes et 21 % d'hommes adultes. Il faut noter, au regard de ces chiffres, que les enfants et les femmes constituent les deux franges de la population qui sont les plus privées d'éducation. Il est important de souligner que plus de la moitié des enfants accusent un retard de deux classes au moins, et/ou sont privés d'éducation, pourtant reconnue comme un droit fondamental pour les enfants.

Les disparités entre les hommes et les femmes dans ce domaine pourraient être justifiées par le fait que la société congolaise souffre encore des pesanteurs socioculturelles défavorables à la femme, tant en matière d'éducation que d'emploi.

Pauvreté dans le domaine nutritionnel : dans le domaine nutritionnel, la pauvreté touche dans les mêmes proportions l'ensemble de la population congolaise, toute catégorie d'individus confondus. Elle frappe en outre une proportion importante de la population, puisque 42 % des Congolais sont concernés. Cette privation touche indistinctement les enfants, les femmes et les hommes adultes, puisque les proportions d'individus concernés sont sensiblement les mêmes quelle que soit la catégorie des individus.

Pauvreté dans le domaine de la santé : l'estimation de l'incidence de pauvreté dans ce domaine révèle que 60 % de la population sont privés de soins de santé, quelle que soit la couche considérée. Dans les faits, ce niveau de privation se traduit par d'importants niveaux de mortalité : entre 1991 et 2005 la mortalité infanto juvénile a été évaluée à 117 pour 1000 naissances, la mortalité des adultes à 6 pour 1000 chez les femmes et à 7 pour 1000 chez les hommes (EDS, 2005). L'insuffisance, voire l'absence de financement requis pour les travaux de réhabilitation et de construction des Centres de Santé Intégrés (CSI), le manque de personnel et la faible fourniture en équipement et matériel médicaux expliquent en grande partie cette situation (Bilan social du Congo, 2005).

Pauvreté dans le domaine de l'habitat : ce phénomène touche 58 % de la population congolaise, soit la majorité. Il faut relever que la pauvreté dans le domaine de l'habitat présente les taux de pauvreté les plus élevés des huit dimensions. Cette situation résulte à la fois de la pauvreté monétaire des individus et des faiblesses du pays en matière de

politique de l'habitat. En effet, la politique de l'Etat dans le domaine de l'habitat se caractérise par d'énormes carences institutionnelles et réglementaires. Ce qui justifie la fréquence des constructions anarchiques, construites souvent en matériaux non durables et dans des zones non loties, dépourvues d'infrastructures de base, comme l'adduction d'eau et le réseau électrique.

Pauvreté dans les domaines de l'eau et l'assainissement : les sous secteurs de l'eau et de l'assainissement sont des domaines prioritaires. Or la pauvreté dans ces domaines touche 68 % de la population. En effet, la Société nationale de distribution d'Eau (SNDE) ne dessert en eau potable qu'environ 45 % de la population urbaine et 12 % de la population rurale du Congo (Bilan social du Congo 2005).

L'assainissement est très précaire, car l'absence de services de voirie et la vétusté des réseaux d'évacuation figurent parmi les problèmes majeurs des grandes villes et des centres secondaires. D'une manière générale, l'absence de politique publique efficace explique la pauvreté des individus dans ce domaine.

Pauvreté dans le domaine du travail : le niveau de privation global, qui est estimé à 21 %, traduit une crise profonde du marché du travail. Toutefois, ce sont les femmes (28 %) qui sont plus défavorisées que les hommes (25 %) sur le marché du travail. Cette différence s'explique par les discriminations dont elles sont victimes. En effet, comme cela a été analysé dans la dimension éducation, les femmes profitent moins de l'offre d'éducation que les hommes, en raison de diverses pesanteurs sociétales. Or, ce sont deux facteurs discriminants pour l'accès à l'emploi.

Chez les enfants, le taux de privation dans le domaine du travail est relativement bas (6 %). Toutefois, même peu élevé, il traduit un problème social dans la mesure où le travail compromet l'avenir d'une partie de la jeunesse qui est obligée de s'adonner à des activités économiques au lieu de se former et ainsi d'assurer la relève dans le futur.

Pauvreté en matière d'intégration / d'enclavement : dans le domaine de l'inclusion sociale, les résultats de l'étude montrent aussi qu'une bonne partie de la population en est privée (32 % en moyenne). L'intégration dépendant en partie des ressources dont disposent les individus et des moyens de communication, l'état de pauvreté dans cette dimension est le reflet à la fois de la pauvreté monétaire dont souffrent les individus et de la faiblesse des infrastructures, notamment de transport.

En conclusion de cette analyse de l'incidence de pauvreté dans les huit dimensions, deux constats peuvent être faits. Premièrement, c'est dans les domaines de l'eau et l'assainissement, la santé, de l'habitation et la monnaie que la pauvreté touche la majorité des Congolais. Deuxièmement, les taux de pauvreté sont assez élevés dans toutes les dimensions. Ce qui permet de relever que la problématique de la pauvreté au Congo doit être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics.

2.2.2. Perception de la pauvreté par les ménages congolais

Selon l'ECOM plus des trois-quarts des ménages interrogés (77,1%), aussi bien en milieu rural (68%) qu'en milieu urbain (84,1%), ne considèrent pas le Congo comme un pays pauvre, mais 62,2 % d'entre eux s'estiment pauvres. Ce constat est également partagé par la frange la plus riche de la population.

Compte tenu de leur niveau de vie, les Congolais s'estiment plus pauvres par rapport au seuil de pauvreté monétaire de 50,7% sus indiqué. Environ 85,6% des ménages estiment que le manque d'emploi est la principale cause de la pauvreté. Ce résultat reste sensiblement le même selon que ces ménages vivent en milieu rural (81,4%) ou en zone urbaine (88,8%), ou encore selon qu'ils appartiennent à la frange la plus pauvre (86,8%), ou

la plus riche de la population (83,5%). Près de la moitié des ménages (49,3%) pensent également que la pauvreté est synonyme de « mauvaise gestion des biens publics ». 58 % de la population appartenant à la frange la plus riche de la population l'ont relevé, contre 42% pour la frange la plus pauvre.

Les consultations participatives auprès des communautés de base ont mis en évidence le caractère multidimensionnel de la pauvreté. A l'échelle individuelle, la pauvreté peut se mesurer à travers plusieurs paramètres : les conditions d'existence, le style de vie et la socialisation d'un individu. La précarité matérielle, mais aussi le manque de relations sociales contribuent en effet à classer un individu dans la catégorie de pauvre. Ainsi, se considère comme pauvre une personne qui :

- ne parvient pas à bien se nourrir;
- ne parvient pas à se loger ou n'a pas de logement décent ;
- n'a pas un accès facile aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable ;
- n'a pas d'argent ;
- n'a pas d'enfant ;
- n'a pas d'ami ;
- n'a pas de travail ;
- n'a pas de terre cultivable ;
- n'a pas de machine ou d'outil de travail, etc.

La référence aux biens matériels mais aussi à la dynamique des relations interpersonnelles indique que la pauvreté revêt plusieurs dimensions. Elle peut être monétaire, alimentaire ou se traduire par un accès difficile à des services sociaux de base. Elle peut être aussi sociale et culturelle. C'est dans ses diverses manifestations qu'elle est perçue par les populations.

La pauvreté est diversement perçue selon le sexe, le groupe d'âges, l'activité et le lieu de résidence.

Selon le sexe. Les hommes perçoivent la pauvreté comme un manque d'emploi, d'argent, de maison ou l'incapacité d'avoir une femme et des enfants. Les femmes, la perçoivent comme la non satisfaction des besoins de base ou la difficulté de les satisfaire : alimentation, habillement, articles ménagers et outils de production. Elle intègre aussi le niveau de revenu du conjoint. Les aspects culturels et spirituels et le fait de ne pas avoir de conjoint et d'enfants sont également considérés comme une marque de pauvreté.

Selon le groupe d'âges. Pour les jeunes, la pauvreté s'explique par l'analphabétisme, ainsi que par le manque d'argent, d'emploi et d'esprit d'initiative. Pour les personnes du 3ème âge, la pauvreté est liée à l'abandon, au sentiment d'insécurité, à l'exclusion et à la marginalisation.

Selon le lieu de résidence. En milieu urbain, la pauvreté est rattachée entre autres à l'insalubrité, aux maladies liées à l'environnement, aux bas salaires, à une urbanisation anarchique, au manque de viabilisation des zones d'habitat et au coût élevé de la vie. En milieu rural, la pauvreté est liée au manque de terres cultivables et d'outils de production, au mauvais état des routes, aux difficultés d'accès à l'eau, à l'électricité, à l'éducation et à des soins de santé de qualité.

Difficultés liées aux conditions de vie des ménages

Plus des deux tiers (63,8%) des ménages pensent que leurs revenus ne sont pas suffisants pour couvrir leurs dépenses mensuelles. Ce phénomène est plus prononcé en milieu urbain (70,5%) qu'en milieu rural (55,1%). En outre, la proportion de ménages (28,4%), dont les enfants sont renvoyés de l'école pour non-paiement des frais de scolarité, décroît avec l'augmentation du niveau de vie des ménages.

2.2.3 Déterminants de la pauvreté

L'analyse des déterminants de la pauvreté a été faite selon l'approche économétrique. Le modèle utilisé est celui de régression multiple logarithmique. La variable endogène est le logarithme de revenu par tête. Différentes variables ont été retenues. Il s'agit de l'âge, de la taille du ménage, du sexe, de l'éducation, de l'emploi, de l'accessibilité aux infrastructures et services sociaux de base. L'analyse des résultats des variables les plus significatives est présentée ci-dessous.

Taille du ménage et sexe du chef de ménage

Les ménages dont le nombre d'enfants est le plus élevé, ont des niveaux de consommation plus bas et une probabilité plus forte d'être pauvres. Un enfant supplémentaire diminue la consommation d'environ 10 %. La présence d'un adolescent supplémentaire diminue encore plus la consommation (- 20% en urbain et - 27% en rural). Un adulte homme additionnel induit une baisse de consommation plus importante qu'un adulte féminin. En revanche, la composition du ménage n'a pas d'impact sur la probabilité de se sentir pauvre. En milieu rural, les ménages dirigés par une femme vivent dans des conditions plus difficiles. Le fait que le chef de ménage soit de sexe féminin réduit le niveau de consommation d'environ 14 %. De même, en milieu rural, les femmes chefs de ménage ont une plus grande propension à se sentir pauvres.

Education

Un ménage dont le chef a un niveau d'instruction primaire consomme 15% plus qu'un ménage dont le chef n'a reçu aucune éducation scolaire. L'impact de l'éducation secondaire et supérieure est encore plus important sur le niveau de consommation (20% pour le secondaire, 30% à 40% pour le supérieur). S'agissant de la pauvreté subjective, on constate que plus on est instruit, moins on se sent pauvre.

Emploi

Exception faite du milieu urbain où les ménages dirigés par les cadres/entrepreneurs ont des niveaux de vie plus élevés, le niveau de vie n'est pas déterminé par le type d'emploi occupé. En revanche, le secteur d'activité influe clairement sur le niveau de vie. En ville, l'agriculture est le secteur où le risque d'être pauvre est le plus élevé. En milieu rural en revanche, c'est l'industrie qui concentre les personnes les plus démunies. Ce constat est assez surprenant. Il s'agit sans doute de petites entreprises peu productives. Une analyse plus fouillée devrait être faite pour comprendre ce qui caractérise l'industrie en milieu rural.

Accessibilité aux équipements et services sociaux de base

La localisation des équipements est un facteur important dans la détermination du niveau de vie des ménages. Le temps mis pour accéder à un service de base comprend à la fois la distance parcourue et le moyen utilisé pour y parvenir. En milieu urbain, le temps d'accès à un point d'eau potable ou à un établissement d'enseignement secondaire, jugé important, n'est pas associé à la notion de bien-être. En milieu rural, les longs temps d'accès à un moyen de transport ou le temps mis pour se rendre dans un établissement d'enseignement secondaire contribuent à détériorer les conditions de vie. En revanche, la proximité des équipements des lieux de vie permet non seulement de réduire les frais d'accès à ces équipements mais aussi de libérer du temps qui peut être consacré à une activité génératrice de revenus.

2.2.4 Stratégies adaptatives des ménages

Pour améliorer leurs conditions de vie, les ménages adoptent en général trois types de stratégies, à savoir : la multiplication des activités rémunératrices (67,3%), la recherche d'un travail plus rémunérateur (58,9%) et le changement de leurs habitudes alimentaires (12,3%). Ces résultats sont sensiblement les mêmes selon que les ménages vivent en milieu rural ou urbain.

2.3. Diagnostic selon les consultations participatives

2.3.1. Définition de la pauvreté selon les populations

D'après l'ensemble des rapports émanant des consultations départementales, le concept de pauvreté tel que défini par les populations à la base semble faire l'unanimité. Fondamentalement, la pauvreté revêt une forme multidimensionnelle. Elle inclut en effet des aspects monétaires, mais aussi nutritionnels et vestimentaires et intègre l'accès aux équipements et services sociaux de base (santé, éducation, information, logement, eau potable et électricité, etc.) dans la mesure où la proximité et l'existence de ces services permettent ou non d'améliorer les conditions de vie. Ainsi, la quasi-absence ou l'insuffisance d'équipements et la mauvaise qualité des services publics concourent à la pauvreté des populations.

Le concept de pauvreté revêt aussi une dimension intellectuelle, spirituelle et psychologique. Le comportement d'un individu est également pris en compte dans les facteurs qui concourent à la pauvreté. Généralement, on considère qu'un individu est l'acteur de sa vie et qu'il contribue par ce qu'il est à son bien-être. De sa créativité, de ses efforts personnels, de la conscience qu'il a de sa situation, dépendent son développement et celui de la société.

Ainsi, l'incapacité des individus, des communautés, des entités administratives et/ou des départements de résoudre des problèmes vitaux ou l'état d'indigence dans lequel ils se trouvent à un moment donné, sont autant de signes de pauvreté en République du Congo.

En résumé, le concept de pauvreté peut se définir en ces termes :

- La pauvreté est la quasi-impossibilité pour un individu ou une communauté de satisfaire ses besoins fondamentaux (manger, boire, se soigner, s'éduquer, éduquer les enfants, se loger...);
- La pauvreté est caractérisée par une insuffisance de moyens financiers et matériels qui ne permet pas d'assurer le bien-être d'un individu et d'une communauté ;
- La pauvreté est l'état d'indigence et de précarité dans lequel vivent un individu, un ménage et une communauté ;
- La pauvreté est l'impossibilité pour un individu, un ménage, une communauté d'accéder à des biens matériels et à des services sociaux de base (éducation, santé, information, transport, eau potable, électricité, loisirs) ;
- La pauvreté est le manque de minimum vital, indispensable pour mener une vie décente et normale ;
- La pauvreté traduit un manque de moyens financiers, matériels, spirituels, intellectuels, mentaux et culturels ainsi qu'une misère visible.

2.3.2. Caractéristiques de la pauvreté

Les caractéristiques de la pauvreté sont définies au niveau individuel, du ménage, de la communauté et du département.

Au niveau individuel. La pauvreté est caractérisée par le manque de vêtements et le port des vêtements de mauvaise qualité, l'accès limité aux soins de santé et à l'éducation, un logement précaire et insalubre, une alimentation de mauvaise qualité et le manque de moyens financiers.

Au niveau du ménage. La pauvreté est caractérisée par un logement précaire, une mauvaise alimentation, des difficultés d'accès aux soins de santé et à l'éducation et des revenus faibles.

Au niveau communautaire. Dans les quartiers et les villages, la pauvreté est caractérisée par les difficultés d'accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation et le manque de marchés. Dans les districts et arrondissements, la pauvreté se caractérise par l'accès difficile à l'eau potable et à l'électricité, le nombre insuffisant d'écoles, d'entreprises et de petits métiers.

Au niveau départemental. En milieu rural, la pauvreté se caractérise par l'absence ou le nombre insuffisant d'écoles et de centres de santé, l'accès difficile à l'eau, des routes impraticables et non entretenues, des bacs et des ponts dans un état défectueux et l'enclavement. A Brazzaville et à Pointe-Noire, la pauvreté est liée au manque ou au nombre insuffisant d'écoles et de centres de santé, à l'impraticabilité et au non entretien des voies, à l'accès difficile à l'électricité, à la présence de ravins et de nids de poules sur les voies principales et secondaires.

2.4. Diagnostic sectoriel et thématique

L'exploitation des douze (12) rapports départementaux issus des Consultations participatives sur la pauvreté (CPP), l'analyse des vingt six (26) études thématiques et sectorielles et les conclusions de l'enquête ECOM ont permis de faire le diagnostic de la pauvreté.

2.4.1. Gouvernance

2.4.1.1. Gouvernance politique

Depuis 1960, année d'accession à l'indépendance, la vie politique au Congo a été marquée par une instabilité institutionnelle : douze (12) constitutions dont cinq (5) provisoires ont été adoptées, soit en moyenne une constitution tous les quatre (4) ans. L'analyse de leur contenu, notamment celles élaborées sous le régime de parti unique ont consacré une gestion autocratique du pouvoir par un régime monolithique.

L'alternance politique s'est souvent caractérisée par le recours fréquent à la violence comme l'indique la fréquence des « coups de force » qui jalonnent l'histoire politique du Congo.

Le non respect de l'équilibre des pouvoirs et les insuffisances dans l'organisation des élections constituent les causes de la faiblesse des institutions constitutionnelles et des acteurs dans la gestion et le contrôle des ressources, l'exécutif ayant une tendance prononcée à contrôler les pouvoirs législatif et judiciaire. De façon générale, la qualité de la presse est peu satisfaisante.

La pratique de la démocratie, de tradition récente au Congo, explique assez bien la faible culture démocratique, constatée, diversement exprimée à travers : l'intolérance, le recours à la violence en cas de défaite aux élections.

L'incapacité des élus à exercer un contrôle réel de la gestion des affaires publiques, le dysfonctionnement du système judiciaire, le manque de sanctions à l'encontre des acteurs publics et privés suite aux abus divers (scandales financiers et criminels, enrichissement illicite, tripatouillages dans les affaires)... sont autant de faiblesses qui expliquent la mauvaise gouvernance.

Le processus de participation à la vie politique se caractérise par la faible implication des populations à la base au processus de prise de décision et par l'exclusion de certaines catégories sociales. Le partage du pouvoir au niveau exécutif, législatif, judiciaire et politique est en deçà des quotas d'un tiers ou d'un cinquième de la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décisions et des postes électifs, proposée respectivement par l'Union Africaine et l'Organisation des Nations Unies (ONU).

En dépit de leur importance numérique (plus de 6000 associations enregistrées en 2004), les organisations de la société civile souffrent d'un déficit organisationnel, du manque d'appui et de leur marginalisation par les pouvoirs publics ; ce qui ne leur permet pas de jouer efficacement le rôle de relais auprès des citoyens et des pouvoirs publics.

La gouvernance politique se caractérise par : (i) la faiblesse des institutions constitutionnelles et des acteurs dans la gestion et le contrôle des ressources ; (ii) le déficit de la culture démocratique ; (iii) les abus de pouvoir et l'impunité ; (iv) la faible représentation des femmes dans les sphères de prise de décision ; (v) la faible implication des communautés de base dans les processus de décision ; (vi) la faible organisation de la société civile et des médias ; (vii) la mauvaise interprétation des textes juridiques et leur faible application.

2.4.1.1.1. Décentralisation

En matière d'organisation administrative territoriale et de décentralisation, des lois ont été prises depuis les années 1960. Ce processus est renforcé par la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale et la loi n° 7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales.

Ce dispositif législatif vise le déploiement harmonieux de l'administration sur l'ensemble du territoire, la mise en place d'une administration de proximité, la création des conditions d'émergence d'une administration orientée vers le développement, la promotion de la démocratie locale et la réalisation de l'unité nationale. Par ailleurs il apparaît des situations de confusion de rôles et d'usurpation de compétences dans la pratique des systèmes déconcentrés et décentralisés.

Plusieurs expériences menées dans le pays ont donné des résultats plutôt mitigés pour diverses raisons : (i) les faibles capacités institutionnelles et humaines au niveau local (ii) l'inefficacité des mécanismes de participation des citoyens à la gestion des affaires locales ; et (iii) l'insuffisance des ressources financières et l'irrégularité de leur transfert.

2.4.1.1.2. Développement départemental et local

Le développement départemental et local est le processus d'équipement et de structuration des espaces ruraux et urbains en vue de leur modernisation et de l'amélioration des conditions de vie des populations. Il se définit aussi comme un mouvement de croissance des économies départementales, accompagné de transformations sociales et de bien-être. Il est l'œuvre des communautés de base, des acteurs non étatiques et des pouvoirs publics

qui agissent soit indépendamment, soit dans un cadre concerté de planification départementale.

L'État impulse cette dynamique à travers les mécanismes de décentralisation en définissant des espaces pertinents, un cadre politique de décision et les limites de son champ d'action, ainsi que les formes de soutien au processus.

Dans notre pays, l'organisation du développement départemental et local a connu une évolution en rapport étroit avec l'option économique poursuivie. Les politiques sectorielles menées au Congo depuis son accession à l'indépendance en 1960, n'ont pas suffi à le conduire vers un développement départemental et local équilibré. Le Plan quinquennal (1982-1986), en tant que stratégie de reconstruction n'a pas réussi à enrayer l'héritage colonial faisant du territoire congolais une simple juxtaposition des économies locales. L'aggravation de l'enclavement de nombreuses localités, la ruine des infrastructures, faute de politique efficace d'entretien, le déficit des équipements dans les secteurs de transports et de l'énergie, l'obstruction des voies fluviales, la dégradation des routes, la dégradation des hôtels et résidences de fonction et la spoliation du domaine immobilier de l'État sont des handicaps qui se sont renforcés au fil des ans.

Ces entraves multiples ont eu pour conséquences le rétrécissement de la base économique et l'accentuation du déséquilibre spatial marqué par d'importantes disparités. Il s'en est suivi un mouvement d'exode des populations entraînant leur concentration dans les grands centres urbains. Brazzaville (29,4% d'habitants) et Pointe-Noire (23,8% d'habitants) sont les deux principales agglomérations qui attirent à elles seules plus de la moitié de la population, sans lui offrir de meilleures conditions d'accueil. Très vite, elles ont atteint leur seuil de saturation. L'emploi public devient l'unique espoir des jeunes, mais cet espoir va vite s'évanouir. Avec la réduction de l'emploi dans le secteur public, le secteur privé fortement rétréci n'offre pas une alternative fiable à cette dégradation de l'environnement économique. Le déséquilibre spatial couplé au chômage accentue la pauvreté des populations des autres communes (6,02% d'habitants) et plus particulièrement des milieux semi urbain (7,14% d'habitants) et rural (35,08% d'habitants)¹.

Il convient de rappeler que, depuis plusieurs décennies, le pays évolue dans un environnement économique et financier contraignant qui, en dépit d'un engagement ferme du gouvernement, n'a pas permis de réduire les disparités et les déséquilibres départementaux. Ceux-ci ont considérablement aggravé la pauvreté, faute d'infrastructures de base, de grilles d'équipements performants, de structures d'appui à la production et à la commercialisation et de centres de formation professionnelle. Le territoire congolais connaît de nombreux dysfonctionnements qui entravent son développement. Le sous-équipement, la polarisation extrême autour de Brazzaville et Pointe-Noire, la non maîtrise de l'urbanisation et l'effondrement de l'arrière-pays en sont les traits dominants.

Le développement départemental et local équilibré concerne de manière prioritaire les domaines suivants : le réseau d'unification de l'espace départemental, les économies départementales et locales, l'armature urbaine départementale et le cadre institutionnel.

S'agissant du réseau d'unification de l'espace départemental, l'on note : (i) une infrastructure insuffisante entraînant une désarticulation du territoire et un enclavement marqué; (ii) la vétusté et l'état dégradé des infrastructures existantes ; (iii) l'accès difficile des populations à l'énergie et aux télécommunications ; (iv) la faible compétitivité et le manque d'attractivité des entités territoriales.

Les économies départementales et locales, se caractérisent par : (i) la prédominance d'une économie à très faible productivité ; (ii) le vieillissement de la population active ; (iii)

¹ ECOM : enquête congolaise auprès des ménages 2005

l'archaïsme des technologies utilisées ; (iv) la faible valorisation du potentiel naturel ; (v) la précarité du système d'appui technique et financier ; (vi) le faible développement et la mauvaise distribution des services d'appui à l'économie ; (vii) la mauvaise commercialisation des produits ; (viii) l'absence quasi-totale d'industries ; (xi) l'inadaptation du développement local.

Au sujet de l'armature urbaine au niveau départemental et local, l'on peut déplorer (i) l'insuffisance et la répartition inéquitable des équipements ; (ii) la précarité de l'habitat ; (iii) la forte dégradation du parc immobilier de l'État ; (iv) la spoliation du domaine public.

Concernant le cadre institutionnel, on relève l'absence d'outils de pilotage (cadre de concertation, politique de développement départemental et local, cadre de financement) se traduisant par une duplication d'actions initiées à la fois aux niveaux national, sectoriel et local.

2.4.1.1.3. Genre

Malgré l'adoption de plusieurs textes consacrant l'égalité juridique de l'homme et de la femme et la ratification de la plupart des instruments internationaux ayant le même objet, la pratique quotidienne met en évidence la persistance des discriminations au plan légal (droit fiscal, droit pénal, code de la famille, droits sociaux et économiques) auxquelles s'ajoutent des inégalités de fait (lévirat, rites de veuvage, tabous alimentaires, successions, violences sexospécifiques). Dans la pratique, des discriminations apparaissent en matière de droit social (cas de refus de recrutement à certains emplois pour cause de grossesse) et économique.

Dans l'enseignement, les disparités entre les filles et les garçons apparaissent du fait de la diminution de l'effectif des filles au fil des cycles. L'indice de parité filles/garçons est de 0,93 au primaire, 0,87 au collège, 0,65 au lycée et 0,58 à l'université; l'analphabétisme touche 64 % des femmes et le phénomène de l'illettrisme est en train de prendre de l'ampleur dans la population féminine. En matière de santé, le niveau de la mortalité maternelle est très élevé (781 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes), on observe une tendance à la féminisation de l'épidémie de SIDA avec un taux moyen de 4,7 % chez les femmes contre 3,8 % chez les hommes.

Concernant la représentation de la femme aux fonctions politiques, électives et administratives, les femmes n'occupent que 08 sièges sur 60 (13,3 %) au Sénat ; 10 sur 137 (7,3 %) à l'Assemblée nationale ; 05 sur 39 (12,8 %) au gouvernement ; 04 sur 21 (9,5 %) à la Cour suprême ; 06 sur 36 (16,67 %) à la Haute cour de justice ; 01 sur 09 (11,1 %) à la Cour constitutionnelle ; 3 sur 18 à la Cour des comptes et de discipline budgétaire ; 1 sur 4 chefs de Cour d'appel ; 12 % dans les conseils départementaux et municipaux. Il n'y a aucune femme maire de commune, préfet ou Présidente de conseil départemental/communal.

L'appropriation de la dimension genre est freinée par les problèmes suivants : (i) l'absence d'une politique nationale du genre; (ii) le faible niveau d'instruction; (iii) la faible représentation des femmes dans les sphères de décision; (iv) la persistance des actes de violence impunis à l'égard des femmes; (v) le poids des us et coutumes rétrogrades dû à la méconnaissance par les femmes de leurs droits; (vi) et le faible accès aux ressources et moyens de production.

2.4.1.1.4. Environnement

La qualité de l'air, de l'eau et des sols est un élément crucial pour la vie humaine, animale et végétale. De nos jours, les populations vivent de réels problèmes d'environnement et de

détérioration de leur cadre de vie, les écosystèmes sont perturbés et la biodiversité est menacée. Il ressort de ce constat que la population est confrontée à la recrudescence des maladies cardio-vasculaires, pulmonaires, cancérigènes, diarrhéiques aiguës et des allergies diverses.

Le non respect des plans d'urbanisme et du droit des sols est à la base de la prolifération de taudis à la périphérie des grandes agglomérations, laissant dans la précarité toute la frange de la population qui y vit.

Les principaux axes de communication, ne disposant pas d'ouvrages d'art aux dimensions susceptibles de recueillir toutes les eaux pluviales, constituent des sources non négligeables d'érosions, car ils sont construits sans études d'impact sur l'environnement.

L'exploitation pétrolière intensive, l'extraction du sable de mer et la dégradation croissante des écosystèmes fragiles comme les mangroves, constituant des zones de fraies, détériorent les sites touristiques et les zones de nidification des tortues marines, menacent le milieu marin et le cycle de reproduction des poissons.

Les feux de brousse, la coupe sauvage des arbres et le braconnage sont des pratiques néfastes qui ont de graves conséquences sur l'environnement. L'existence d'une industrie peu performante, très polluante, et utilisant des technologies obsolètes, contribue dangereusement aux émissions dans l'atmosphère des gaz à effet de serre, responsable du réchauffement de la planète. Le manque de cadre réglementaire sur l'importation des véhicules et engins usagés ainsi que l'absence de centres de contrôle technique performants occasionnent la présence de fines particules en suspension dans l'atmosphère.

Par ailleurs, la dégradation accélérée des écosystèmes aquatiques, due à la prolifération des herbes aquatiques envahissantes, à l'usage des engins prohibés, des explosifs et des substances chimiques dangereuses, ainsi que la sédimentation, est de nature à détériorer irréversiblement la qualité des eaux et à affecter dangereusement les ressources halieutiques, érodant l'ensemble de la biodiversité.

Les modifications de l'environnement ou les dommages causés à l'équilibre des écosystèmes (les sols, les forêts, la mer et les eaux douces) qui nuisent à la qualité de vie des populations sont souvent le fait de la méconnaissance et de la mauvaise prise en compte du problème environnemental.

La faiblesse de la gestion programmatique du domaine de l'environnement dérive des limites institutionnelles et juridiques ainsi que du déficit des ressources humaines. Il en résulte notamment les problèmes suivants : (i) la méconnaissance des questions d'environnement par la population; (ii) l'absence d'un plan de gestion des déchets municipaux, industriels et médicaux; (iii) la faiblesse des capacités de contrôle de l'air, de l'eau et des sols; (iv) la faible prise en compte de la dimension environnementale dans l'élaboration et l'implantation des projets; (v) l'absence de veille environnementale ; (vi) la prolifération des sources de nuisances sonores.

2.4.1.2. Paix et sécurité

Le Congo sort d'une décennie d'instabilité politique marquée par des conflits armés récurrents qui ont eu des effets néfastes sur les populations en milieu urbain et rural ainsi que sur les infrastructures économiques et sociales. A ces causes premières s'ajoutent deux principaux facteurs qui tendent à fragiliser la paix et la sécurité : l'insuffisance de la réinsertion socioprofessionnelle des ex-combattants et la présence des éléments insuffisamment formés de la force publique.

Depuis les années 1990, on observe une recrudescence des cas de violences sexuelles, d'incestes, de viols et des coups corporels subis par les filles et les femmes dans le cercle

familial et surtout pendant les conflits armés. Pour atténuer les conflits et garantir une paix durable, outre la prise des mesures administratives destinées à combattre les violences sexospécifiques, un rôle important a été joué par les femmes, notamment, en organisant des marches de protestation et en s'intégrant dans les structures de négociation. Les notabilités traditionnelles ont également été impliquées dans cette recherche de solutions pour une paix et une sécurisation durable du pays.

Aussi, le cessez-le-feu entré en vigueur en 2000 a-t-il permis l'adoption de la constitution du 20 janvier 2002 et la tenue des élections présidentielle, législatives et locales en 2002. Le pays a progressivement retrouvé le climat de paix, de sécurité et la quiétude. Le renouvellement du Sénat et l'organisation des élections législatives au mois de juin 2007, particulièrement dans le département du Pool, sont un effet positif de la paix retrouvée. Bien que globalement achevé, le processus de sortie de conflit demeure fragile.

Les problèmes suivants troublent la quiétude des populations et sont à l'origine de l'insécurité: (i) la faible culture de sanction; (ii) la persistance de la délinquance et les comportements déviants; (iii) les éléments de la force publique insuffisamment formés; (iv) la persistance de l'insécurité dans le Pool; (v) les violences à l'égard des femmes et des filles ; (vi) la faible condition militaire.

Encadré :Etat d'avancement du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants et enfants soldats (PNDDR)

Le DDR a pour objectif principal de consolider la paix. Ses objectifs spécifiques consistent à : (i) démobiliser les ex combattants et les enfants soldats et désarmer les ex combattants et les enfants soldats ; (ii) réinsérer socio économiquement les ex combattants et les enfants soldats
Les actions réalisées dans le cadre du PNDDR se résument comme suit :

Le programme du PNUD/OIM qui a débuté en juillet 2000 et pris fin en Novembre 2002

Le programme d'urgence (PDR), réalisé d'octobre 2002 à février 2005 ;

Le programme spécifique DDR des « ninjas » du Pool, réalisé de mars à septembre 2005 ;

Le PNDDR, approuvé en février 2005 par le Secrétariat du MDRP en cours d'exécution à ce jour et qui prendra fin en février 2009

Le PNDDR est conçu comme un programme global et cohérent, constitué de principales composantes suivantes : (i) Désarmement, (ii) Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants, (iii) Ex enfants soldats et ex-combattants ayant des besoins spécifiques tels que les mutilés de guerre, (iv) Prévention/réduction des conflits et des violences et (v) Réforme du système de sécurité.

L'objectif général du PNDDR est de contribuer au renforcement du processus de paix, à la stabilité politique du pays, à la sécurité nationale et partant de la sous région, à la réconciliation nationale et à la reconstruction sociale et économique.

Les principaux objectifs spécifiques du Programme sont : (i) désarmer les détenteurs illégaux d'armes de guerre ; (ii) démobiliser et réinsérer économiquement et socialement les ex- combattants ; (iii) prévenir la remobilisation des ex combattants auto démobilisés ; (iv) promouvoir l'épanouissement et l'intégration des ex-enfants soldats et des ex combattants mutilés de guerre ; (v) prévenir et régler les conflits pour endiguer les violences ; (vi) contribuer à la poursuite de la réforme du système de défense et de sécurité.

Les principaux résultats attendus sont : (i) 31000 armes ramassées et détruites ; (ii) 19.000 ex-combattants, auto démobilisés, réinsérés (y compris les ex-enfants soldats et les ex combattants mutilés de guerre) ; (iii) 5000 combattants encore actifs dans certaines localités du Pool démobilisés et réinsérés (y compris les enfants soldats) ; (iv) 6000 éléments issus de la réforme de la force publique démobilisés, désarmés et réinsérés ; (v) observatoire d'alerte et de prévention des conflits et des violences mis en place.

2.4.1.3. Gouvernance administrative et judiciaire

La gouvernance administrative et judiciaire se caractérise par le non respect du cadre institutionnel, légal et réglementaire, la politisation du personnel, la complexité des textes, règles et procédures ainsi que leur faible vulgarisation auprès du grand public et leur non application.

Les citoyens qui ignorent les lois nationales et les traités internationaux estent peu en justice pour faire valoir leurs droits lorsque ceux-ci sont bafoués. Il convient d'indiquer que la méconnaissance des textes et des procédures judiciaires, le dysfonctionnement et l'éloignement des structures judiciaires, le dualisme entre le droit coutumier et le droit moderne, ainsi que la peur de la « sorcellerie » sont des obstacles qui empêchent les citoyens, de manière générale, et les femmes en particulier, de jouir pleinement de leurs droits.

Parmi d'autres causes liées à ces phénomènes, on peut citer : (i) le coût élevé des services publics dû, entre autres, à la pléthore des règlements confus et rigides qui engendrent pour les usagers des formalités administratives et judiciaires sans fin ; (ii) le paiement de passe-droits aux différentes étapes du circuit administratif et judiciaire ; (iii) l'inefficacité du système judiciaire, (iv) l'inexistence d'une politique nationale de réforme de l'Etat.

Cette situation a pour conséquence la fragmentation du processus décisionnel qui se traduit par l'existence de multiples centres de prise de décision, le recours fréquent au pouvoir discrétionnaire.

Cette gouvernance se caractérise par : (i) la politisation du personnel et le non respect du cadre institutionnel et réglementaire ; (ii) le développement de la fraude, de la corruption et de la concussion ; (iii) la complexité des textes et les lenteurs dans les procédures administratives et judiciaires ; (iv) la confusion des rôles entre les services de la justice et ceux de l'ordre public ; (v) les arrestations arbitraires et les gardes à vue abusives ; (vi) la méconnaissance par les populations des procédures et des textes judiciaires ; (vii) l'insuffisance et la mauvaise gestion des ressources humaines ; (viii) le manque et le mauvais état des infrastructures administratives et pénitentiaires ; (ix) la faiblesse du système national d'informations statistiques.

Transparence, corruption et fraude

Les faiblesses de la gouvernance sont à l'origine du développement du phénomène de la corruption et de la fraude. Selon l'étude réalisée par le ministère à la présidence chargé du contrôle d'état en 2003, sur la perception du phénomène, les domaines d'activités les plus touchés par la fraude et la corruption sont : les douanes (86%), les impôts (68,4%), la police (67,5%), les tribunaux (46,9%), l'enseignement (39,3%), le trésor (37,2%), les marchés et contrats de l'Etat (30,1%), la santé (28,6%), les mairies (25,6%). Selon cette étude, les trois premières causes de la fraude et de la corruption sont : l'absence de contrôle dans l'administration (21,3%), le bas niveau des salaires (12,7%) et l'inefficacité du système judiciaire (10,2%). Par ailleurs, le rapport de Transparency International 2005 révèle que l'indice de perception de la corruption (IPC) de la République du Congo est de 2,3, ce qui place le Congo à la 130^e position sur un total de 158 pays classés.

De manière générale, il a été relevé que des facteurs incitant à la corruption apparaissent chaque fois que les agents de l'Etat disposent de pouvoirs discrétionnaires étendus. Ils ne sont guère tenus de rendre compte de leur action et demeurent impunis.

Il existe des mesures disciplinaires dans le cadre des lois et règlements prévus depuis des décennies pour sanctionner les auteurs d'actes de fraudes, de corruption et de concussion qui ne sont malheureusement pas appliqués. Les causes principales de la corruption, de la concussion et de la fraude sont l'absence de contrôle dans l'administration, le bas niveau des rémunérations et l'inefficacité du système judiciaire.

Les problèmes ci-après ont été identifiés : (i) la faible transparence de la gestion des affaires publiques ; (ii) la fraude, la corruption, et la concussion.

2.4.1.4 Gouvernance économique et financière

Depuis l'indépendance, le Congo a expérimenté plusieurs programmes ou plans de développement qui n'ont pas permis d'atteindre le niveau de développement escompté. Bien au contraire, le pays se retrouve avec d'importants déséquilibres externes et internes et un niveau d'endettement élevé.

En effet, de 1960 à 2005, le Congo a connu un taux de croissance moyen annuel de son PIB par habitant de 1,38%, largement au dessus de la moyenne subsaharienne qui ne dépasse pas 1% sur cette période. L'analyse de ce chiffre montre une évolution contrastée qu'on peut regrouper en quatre périodes : 1960-1974, 1975-1984, 1985-1999 et enfin la première moitié des années 2000. De 1960 à 1974, la croissance congolaise puisait son dynamisme essentiellement dans l'exploitation du bois et de l'extraction de la potasse auxquels s'ajoutaient les productions agricoles (produits vivriers, café et cacao). En outre, l'existence d'un réseau de transport ferroviaire et fluvial conférait au pays une vocation de transit pour les pays limitrophes.

De 1975 à 1984, l'intensification de l'exploitation pétrolière qui a de surcroît bénéficié de hausses de prix du pétrole sur le marché mondial, a induit des changements profonds dans la structure productive du pays avec un taux de croissance soutenu de 5,42% par an. Cette période a été caractérisée par l'intervention prépondérante de l'Etat dans l'activité économique. Cette situation a créé des distorsions importantes dans la structure productive et a conduit à la sclérose du secteur privé. La période 1985-1999 est celle du retournement de la conjoncture. Les déséquilibres macroéconomiques et les dysfonctionnements structurels que masquaient les retombées de la rente pétrolière, se sont amplifiés au cours de cette période.

La dette a atteint des proportions importantes et le pays a fait face à des conflits armés. Depuis l'année 2000, la situation sociopolitique est caractérisée par la fin des conflits et une conjoncture pétrolière favorable qui a eu un effet d'entraînement sur les autres secteurs et permis la relance de l'activité économique. Des réformes importantes ont été réalisées en vue du retrait des monopoles d'Etat des années 1980 (privatisation de certaines sociétés).

Les contraintes à la réalisation d'une croissance pro pauvre dans le pays proviennent de : (i) la faiblesse de la gestion macroéconomique ; (ii) la faible productivité du capital physique et humain ; (iii) l'étroitesse de la base productive et (iv) la sensibilité de l'économie aux chocs extérieurs du fait de la prédominance du secteur pétrolier.

Gestion macroéconomique

Le pays fait montre de faiblesses importantes au niveau du système d'allocation des ressources pétrolières, de la programmation, de l'exécution des investissements publics et de la transparence du mécanisme de passation des marchés. En outre, l'ampleur de la pauvreté et ses dimensions multiformes laissent apparaître une faiblesse de la coordination des interventions tant au niveau du gouvernement que des partenaires au développement.

Or, le gouvernement ne s'est pas encore doté d'une structure formelle permettant d'assurer une coordination des interventions en soutien à la Stratégie de réduction de la Pauvreté (SRP). Les programmes sectoriels en soutien à la SRP manquent de synergie et de cadre permettant le partage des expériences. Il n'existe pas encore au sein des ministères du plan et des finances de structure assurant la coordination de l'aide internationale et les programmes sectoriels de lutte contre la pauvreté se développent de manière isolée et manquent de synergie dans leurs plans d'action. De même, l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre des politiques nationales, régionales et internationales de développement durable en vue de l'autonomisation du pouvoir économique des femmes ne se fait que faiblement.

La canalisation des investissements publics, comme facteurs générateurs des effets multiplicateurs ou effets d'entraînement de développement des activités dans les autres secteurs reste une faiblesse majeure.

Faiblesse du capital physique et humain

La faiblesse du capital physique constitue un coût important pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. La dégradation des infrastructures portuaires, ferroviaires et routières a réduit l'intensité du trafic sur l'axe économique principal reliant Brazzaville à Pointe-Noire. Le coût élevé de l'électricité, en partie importée de la République démocratique du Congo, la dégradation des routes et surtout des pistes agricoles et la destruction des infrastructures d'adduction d'eau pèsent lourdement sur la compétitivité de l'économie nationale en raison du rôle transversal de ses facteurs de production. Le Gouvernement est conscient de ces problèmes et tente de bâtir des programmes sectoriels de relance.

S'agissant du capital humain, il convient de noter que la productivité du travail (PIB réel par travailleur) est globalement faible, surtout pour les secteurs non pétroliers qui sont pourtant plus intensifs en travail. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Il s'agit premièrement du problème d'inadéquation entre la formation et l'emploi et de la qualité de la main d'œuvre. Celle-ci a baissé progressivement compte tenu de la détérioration de la qualification professionnelle des travailleurs et de l'abandon des structures de formation.

En second lieu, il y a le problème de la stagnation ou même de la baisse de la population active occupée du fait, de l'exode rural, du vieillissement de la population, du recul de l'espérance de vie à la naissance consécutive à une détérioration du système sanitaire liée aux difficultés d'accès aux soins de santé. En effet, avec les guerres, les établissements sanitaires ont été détruits rendant l'offre insuffisante. Les autres indicateurs sanitaires reflètent l'aggravation de la situation (mortalité maternelle, infantile, infanto-juvénile, etc). On assiste également à un regain ou une persistance des maladies comme le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la tuberculose et le SIDA qui agissent négativement sur la productivité des travailleurs. La situation de l'éducation n'est pas meilleure puisqu'elle souffre de la faiblesse des infrastructures et de l'insuffisance des enseignants.

Etroitesse de la base productive

Le système productif congolais est caractérisé par la faiblesse du secteur privé, l'insuffisance des structures de production et de transformation des produits agricoles, la dégradation des infrastructures, la faiblesse des liens intersectoriels, le déclin des industries manufacturières et l'absence d'un fonds de garantie en tant que facteur facilitant l'accès des opérateurs privés aux crédits d'investissement.

Il n'existe pas véritablement une politique et une stratégie sectorielle en vue de créer un cadre propice au développement du secteur privé. Celui souffre encore des pratiques des modèles économiques centralisés (ou planifiés) aggravées par les guerres fratricides, la lenteur du processus de privatisation entamé depuis 1994 et les conflits successifs.

Faible intégration de l'économie au marché international

Il s'agit en effet d'une faiblesse majeure de l'économie congolaise, qui est dépendante de quelques produits seulement (pétrole et bois) pour ses exportations, dépendante de ses importations au niveau alimentaire malgré des potentialités importantes. L'économie congolaise présente aussi un faible niveau d'intégration dans le commerce régional et international (hors pétrole). Cette faiblesse découle en partie de la faiblesse du capital physique et de l'étroitesse de la base productive.

Dans l'ensemble, les problèmes suivants sont imputables à la mauvaise gouvernance économique et financière : (i) la faible capacité pour la définition des politiques et stratégies; (ii) la faible discipline budgétaire ; (iii) la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles particulièrement dans le secteur pétrolier, la passation des marchés et contrats

publics, la gestion des investissements publics; (iv) la réglementation complexe et excessive qui est une source de corruption et de l'inefficacité économique ; (v) la faiblesse des contrôles administratifs et citoyens ; (vi) la faiblesse dans la gestion de la dette publique.

2.4.1.4.1. Secteurs de croissance et potentialités

2.4.1.4.1.1. Pétrole

Le Congo tire l'essentiel de ses ressources de l'exploitation du pétrole (88 millions de barils en moyenne annuelle entre 2000 et 2007)². L'Etat assure la gestion des activités pétrolières par l'intermédiaire du Ministère des hydrocarbures dont l'outil opérationnel est la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Les recettes provenant de ce secteur sont capitales dans la mesure où elles représentent environ 66% des recettes publiques, plus de 50% du PIB et près de 90% des recettes d'exportation.

L'apport des ressources pétrolières devrait permettre de relever deux défis principaux : (i) promouvoir la croissance et le développement des autres secteurs ; (ii) contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population.

L'analyse du secteur présente des contraintes de plusieurs ordres dont les plus importantes sont :

- *les contraintes d'ordre institutionnel* : malgré l'existence de la loi n° 24/94 du 23 août 1994 portant code des hydrocarbures, les conventions d'établissement induisent la clause de stabilité juridique et fiscale, qui favorise l'attribution constante des exonérations fiscales et douanières. En plus, les textes d'application sur les hydrocarbures liquides et gazeux ne sont pas finalisés.

- *la commercialisation de la part du pétrole brut revenant à l'Etat* : la SNPC commercialise 20% à 25% de la production du Congo. Un des problèmes majeurs à relever est la faiblesse dans la capacité de contrôle de la gestion du terminal de Djéno, faite en exclusivité par les compagnies privées.

- *le faible approvisionnement de l'intérieur du pays en produits pétroliers* : en dehors des grandes villes, l'approvisionnement connaît des ruptures importantes dues à la qualité des infrastructures en dépit de la privatisation de la partie avale et la difficulté de transport entre la CORAF et l'hinterland.

- *les ressources humaines* : l'expertise nationale demeure encore insuffisante pour maîtriser effectivement l'activité pétrolière. Les problèmes liés à la gestion des budgets de formation existant dans les contrats de partage de production.

Les problèmes identifiés dans ce secteur sont les suivants : (i) la commercialisation et le suivi de la production mal maîtrisés ; (ii) la faiblesse de l'expertise nationale pour maîtriser effectivement l'activité pétrolière ; (iii) la non finalisation des textes d'application du code des hydrocarbures liquides et gazeux ; (iv) la non transparence dans la gestion des ressources pétrolières; (v) la faiblesse de l'expertise technique nationale dans le domaine de l'exploitation pétrolière; (vi) la forte pollution de l'air et de l'eau générée par l'exploitation pétrolière; (vii) les ruptures fréquentes de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

² Source : Direction générale des hydrocarbures, 2007

2.4.1.4.1.2. Forêt

La superficie forestière du Congo est estimée à 22,5 millions d'hectares soit environ 60% du territoire dont 80% sont considérés commercialement exploitables. Le potentiel mobilisable sur pied est évalué à 170 millions de m³ avec la possibilité d'extraire 2 millions de m³ par année sans compromettre la capacité de régénération de la forêt. A ce potentiel naturel s'ajoutent 73.000 ha d'eucalyptus, pins et limbas capables de fournir un volume sur pied de 4 millions de m³.

Le Congo dispose d'une faune et d'une flore abondante et diversifiée composées de 6.500 espèces végétales, 200 espèces de mammifères, plus de 700 espèces d'oiseaux, 45 espèces de reptiles et plus de 632 espèces d'insectes. L'exploitation des produits forestiers non ligneux (gnetum, marantacée, lianes et rotins, écorces, miel, etc.) relève encore du domaine de l'informel.

Deuxième richesse du pays, la forêt contribue peu à la formation du PIB (5,6% en 2006). Ce secteur est confronté à de nombreux problèmes : (i) la faible participation des populations locales à la gestion des écosystèmes; (ii) la faiblesse dans la gestion des ressources forestières; (iii) la faiblesse dans l'application des dispositions du code forestier; (iv) l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des produits forestiers et fauniques ; (v) la faible participation des nationaux à la filière bois ; (vi) le développement insuffisant de la filière transformation.

2.4.1.4.1.3. Développement rural

La contribution de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans l'économie nationale demeure modeste en dépit des énormes potentialités dont il dispose : 10 millions d'ha de terres cultivables dont 2% seulement mis en valeur ; une pluviométrie abondante variant entre 1200 mm et 1800 mm d'eau avec des pointes atteignant les 2000 mm ; un climat chaud et humide de type tropical donnant lieu à une diversité agro écologique. La production agricole et halieutique n'assure pas la sécurité alimentaire du Congo. Le secteur agropastoral a contribué de 3,4 % à la formation du PIB en 2006 (DGE, 2006).

Pour résorber les importants déficits alimentaires, le pays recourt de plus en plus à des importations coûteuses (plus de 100 milliards de FCFA en 2005) occasionnant des sorties massives de devises qui auraient pu servir au financement du développement rural et accentuant d'année en année sa dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. Bien que le Congo soit couvert de rivières, la pêche artisanale ne produit pas suffisamment pour couvrir les besoins en produits halieutiques de toute la population.

La part de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans le PIB est passée de 27,13% en 1960, à 11,69% en 1980, puis à 9,57% en 1997 et 6% en 2006 (DGE, 2007).

a) Agriculture

Du fait de l'utilisation des techniques rudimentaires, la production agricole est faible. Le déficit de production qui est très important est compensé par des importations massives de produits alimentaires.

La production vivrière est faible et les rendements agricoles limités. Dans certains départements, plusieurs cultures ont développé des pathologies qui ont fait considérablement baisser la productivité. Dans les zones de production, en raison du mauvais état des routes ou du manque de marchés, les produits de saison sont invendus et pourrissent sur place. Ce qui décourage les producteurs et les pousse à réduire les superficies d'emblavement. Les cultures de rente qui étaient jadis pratiquées dans certaines

localités ont été abandonnées depuis que l'État s'est désengagé de ce secteur, sans avoir garanti le maintien de la production et de la commercialisation.

La production végétale repose essentiellement sur les petites exploitations d'autosubsistance. Le nombre d'actifs agricoles est en forte régression passant de 500000 en 1980 à 300000 en 2005. La superficie moyenne exploitée par exploitant agricole est de 1 ha environ. Les producteurs, dont 63% des actifs sont des femmes, utilisent de manière marginale des intrants tels que les semences améliorées, l'aliment de bétail, les produits phytosanitaires et vétérinaires. La production agricole est faible et couvre moins de 30% des besoins alimentaires du pays.

Confrontés à un manque de personnel, de moyens financiers et d'équipements, les centres de recherche agricole ont fini par limiter leurs interventions, ce qui a contribué à faire chuter la production. En effet, dans l'ensemble des localités, les semences et les boutures améliorées ne sont disponibles qu'à une faible échelle.

D'une manière générale, l'augmentation de la production et de la productivité agricole sont entravées par : (i) l'absence d'une politique agricole nationale ; (ii) l'agriculture archaïque et rudimentaire ; (iii) l'absence d'encadrement et d'appui des agriculteurs ; (iv) la faiblesse des infrastructures de stockage et de transformation ; (v) l'insuffisance des voies de communication pour permettre l'évacuation des productions des départements.

b) Elevage

L'élevage au Congo est caractérisé par deux systèmes d'exploitation : traditionnel de type extensif et semi intensif péri urbain. Il est pratiqué par 36% des ménages congolais qui élèvent du bétail (Bovin, ovin, porc, caprin) et de la volaille (poule, coq, canard, pintade...) dans des enclos ou en divagation. Les deux races principales qui constituent le cheptel bovin sont : les ndama et les lagunes. Avant les conflits armés de 1997, les ranches de l'Etat disposaient de 12 000 têtes, les expatriés et les nationaux en possédaient 8 000 et 52 000 appartenaient aux seuls paysans soit 74 000 têtes. Le désengagement de l'Etat du secteur de l'élevage et les destructions massives du fait des conflits armés et des pillages ont conduit à son déclin.

La faible production locale de viandes explique la forte présence sur le marché national des produits animaux importés, plus de 75 % des viandes et produits carnés et 100% des produits laitiers.

Outre l'élevage bovin, les autres types d'élevages selon leur importance sont les suivants : l'élevage de volailles (2184 600 têtes), l'élevage ovin/caprin (183 600 têtes) et l'élevage porc (110 600 têtes). Ce cheptel est exposé à des pathologies diverses dont les dominantes sont : les hémoparasitoses chez les bovins, la peste porcine africaine, la maladie de Newcastle chez la volaille, les parasitoses du tractus digestif et récemment l'apparition dans certains départements de la peste des petits ruminants.

Les problèmes rencontrés dans le sous secteur de l'élevage sont les suivants : (i) l'absence de politique adéquate de l'élevage ; (ii) l'absence d'une politique réelle d'incitation à la création d'unités d'élevage ; (iii) le manque de structures d'appui ; (iv) la faiblesse du secteur vétérinaire ; (v) les faibles capacités humaines et institutionnelles du secteur (vi) l'absence d'infrastructures de conservation et de transformation.

c) Pêche

Le rétrécissement des zones de pêche dû à l'exploitation pétrolière dans les eaux maritimes et à l'envahissement des plans d'eau par les herbes et par le phénomène d'ensablement du fleuve Congo et de ses affluents, ainsi que par des troncs d'arbres faisant obstacle au

passage des pirogues dans les zones forestières, pose des problèmes multiples et variés dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture dispose d'importantes potentialités, de même qu'il est confronté à des contraintes multiples dans la mise en œuvre des programmes de ce secteur.

Les problèmes majeurs qui freinent le développement de la pêche sont : (i) l'absence d'une politique nationale de la pêche ; (ii) le faible développement du secteur de la pêche continentale et maritime ; (iii) le faible développement du secteur aquacole ; (iv) la faiblesse des infrastructures de conservation et de transformation ; (v) la faiblesse de l'expertise dans le secteur de la pêche en général ; (vi) la faible prise en compte de la pérennisation des ressources ; (vii) les faiblesses du cadre juridique et institutionnel.

2.4.1.4.1.4. Mines

Le Congo possède un sous-sol riche en substances minérales ou fossiles, qui demeure cependant peu exploré. En dépit de cette connaissance géologique de détail peu établie, plusieurs indices de gisements d'or, de diamant, de potasse, de métaux de base, de fer, de grès bitumineux et d'autres substances minérales à usage agricole et industriel sont répertoriés. Les activités liées à la prospection et à la recherche ne sont menées que par des sociétés privées. Ces activités n'ont malheureusement pas atteint le niveau de développement souhaité.

Le secteur reste encore confronté aux problèmes suivants : (i) l'insuffisance de textes d'application de la loi 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier ; (ii) le manque de plan directeur du secteur ; (iii) l'insuffisance d'équipements et de matériel approprié de l'administration et l'absence de formation, de recyclage et de perfectionnement des cadres ; (iv) le manque d'organisation de l'artisanat minier : l'orpillage et le diaminage (v) une connaissance très limitée du sous-sol national et l'absence d'infrastructures de base de recherche et d'analyse géologiques ; (vi) la faiblesse dans le suivi des accords de partenariat public-privé ; (vi) l'insuffisance et le vieillissement des cadres techniques.

2.4.1.4.1.5. Tourisme

En dépit des potentialités naturelles dont est doté le pays, le tourisme est un secteur peu développé. Plusieurs facteurs expliquent ses faiblesses actuelles. Il s'agit de : (i) l'absence d'une stratégie sectorielle de développement capable d'impulser une dynamique dans ce secteur ; (ii) l'insuffisance des infrastructures hôtelières et le faible développement des transports ; (iii) la faiblesse en matière de formation hôtelière et touristique ; (iv) la faible présence des opérateurs privés dans ce secteur ; (v) la faible valorisation des sites touristiques et l'accès limité à ces sites.

2.4.1.4.1.6. Artisanat

Le Congo ne dispose pas de texte officiel qui définit l'artisanat et la profession d'artisan. Le projet de loi (article 4) réglementant l'exercice de la profession d'artisan en cours d'adoption à l'Assemblée nationale qualifie les métiers artisanaux comme toute activité qui consiste en l'extraction, la production, la transformation, la réparation et la prestation des services, à l'exclusion des activités commerciales par nature, des activités agricoles ou intellectuelles.

De même, ce secteur ne dispose pas d'une nomenclature officielle des métiers artisanaux en dehors de celle élaborée par l'agence nationale de l'artisanat qui en définit une centaine de filières. Ces métiers sont subdivisés en trois (3) secteurs à savoir : (i) l'artisanat d'art dont les métiers concernent la fabrication et la commercialisation des objets ayant essentiellement une valeur esthétique, culturelle et ludique ; (ii) l'artisanat de production lié à la fabrication

des biens d'usage courant ; (iii) l'artisanat de service orienté vers la distribution à petite échelle des biens et services nécessaires à la vie ordinaire.

Le secteur artisanal dispose de plusieurs atouts de développement notamment : (i) l'environnement institutionnel et juridique à travers le ministère en charge de l'artisanat et les structures d'appui à l'artisanat (l'agence nationale de l'artisanat, l'agence de développement des PME, le Fonds de garantie et de soutien aux PME, le Centre congolais du commerce extérieur, l'Office national pour l'emploi et la main d'œuvre, les chambres consulaires, les établissements d'enseignement technique et professionnel, les associations) ; (ii) le facteur humain mis en exergue par le savoir-faire des artisans dans les domaines de la vannerie, la menuiserie, le bois et le métal, la céramique, la poterie, la couture, le textile, la peinture... ; (iii) les ressources naturelles constituées par la flore, la faune et les autres réserves minières ; (iv) le facteur financier et technique par le développement de la micro finance (Mutuelle congolaise d'épargne et de crédit , ...)

Les problèmes majeurs du secteur sont : (i) l'inefficacité des institutions d'appui ; (ii) le poids excessif des taxes et la multiplicité des tracasseries administratives, municipales et policières ; (iii) la faiblesse des infrastructures de base telle que l'eau, l'électricité, les voies de communication... ; (iv) les difficultés d'approvisionnement en matières premières ; (v) les difficultés d'accès aux nouvelles technologies ; (vi) les difficultés d'accès au crédit ; (vii) l'absence de couverture de risques.

2.4.1.4.2. Secteurs d'appui à la croissance

2.4.1.4.2.1. Transports

L'effondrement du secteur des transports au Congo résulte de l'inadéquation entre les objectifs visés, les moyens alloués, le manque de cohérence dans la construction et la préservation des infrastructures, des équipements et des moyens de transport. Le cadre juridique actuel est peu incitatif aux investissements étrangers, on note cependant une lenteur dans la mise en œuvre du Plan national des transports (PNT). Ces insuffisances ont des effets néfastes sur les secteurs productifs de l'économie qui se sont progressivement dégradés. La situation des transports analysée dans cette partie concerne les modes de transports routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien.

a) Des transports routiers

Le réseau routier compte près de 17300 km dont 1300 km de routes bitumées difficilement praticables. Il est ainsi réparti: 3920 km de routes nationales ; 4211 km de routes départementales; 2811 km de routes d'intérêt local; 6358 km de pistes et de routes non classées. Cette classification, dite du PNT, faite sur la base des critères particuliers comprend: 1918 km de routes à vocation de transit; 601 km de routes de préservation de l'investissement existant; 4032 km de routes de désenclavement et de cohérence de système de transport et des routes de maintien des échanges sous régionaux. Soit un peu plus de 6551 km de routes considérées comme réseau prioritaire.

Le réseau routier forestier qui est une création des forestiers congolais se raccorde aux itinéraires du domaine public que sont les routes nationales 1, 3 et 6 (RN1, RN 3 et RN6).

Le réseau routier urbain est fortement dégradé et souvent impraticable. Des quartiers entiers, créés à la périphérie des villes, sont irrégulièrement desservis et certaines zones habitées ne sont pas fréquentées. Aucun cahier de charges n'existe entre les mairies et les exploitants (transporteurs), ce qui justifie en partie l'inorganisation des transports urbains. Par ailleurs, les transports urbains sont assurés par des particuliers agissant dans un cadre uniquement informel en l'absence des sociétés de transports routiers structurées.

Le trafic routier se caractérise par une insuffisance de routes, un état dégradé de l'existant et un entretien défaillant. On relève également un manque d'équipement de l'administration et le non respect des normes dans la construction des routes et ouvrages.

Dans le cadre de l'exploitation et de l'administration routières, la plupart des PME sont installées en dehors des chefs lieux de départements et l'administration des transports terrestres est inopérante.

Au sujet du fonds routier, la rétrocession des fonds collectés par le trésor ne se fait ni de façon automatique ni dans leur intégralité, et ne respectant pas les délais de mise à disposition des fonds. Cette situation rend, difficile l'émergence des petites et moyennes entreprises qui devraient prendre le relais de l'Office congolais d'entretien routier (OCER).

b) Des transports ferroviaires

L'état préoccupant du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) est dû en partie au vieillissement accentué de la superstructure. Tous les ouvrages d'art endommagés lors des événements sociopolitiques ont été entièrement réparés. Cependant les bâtiments des gares détruites restent à réhabiliter

La ligne ferroviaire principale du CFCO longue de 510 km qui va de Brazzaville à Pointe-Noire n'a qu'une voie unique. Une section nouvelle de 91 Km, construite il y a 13 ans, n'échappe pas à la dégradation résultant du manque d'entretien. Une ligne peu fréquentée de 285 km existe entre Mont Mbélo et la frontière gabonaise.

La persistance de l'insécurité dans le département du Pool, les coûts élevés des tarifs et la mauvaise qualité des services limitent la mobilité des populations. On note aussi que les équipements sont obsolètes et en quantité insuffisante. De nombreuses sections de voie ont des plates-formes dégradées et le ballast est en mauvais état. L'atelier dépôt terminal de Brazzaville a été démantelé et les bâtiments de certaines gares secondaires manquent d'un minimum d'équipement.

L'insuffisance du parc de wagons, de matériel de traction ou de manœuvre, maintient le CFCO dans un goulot d'étranglement pour la chaîne transcongolaise des transports, obligeant les chargeurs à recourir soit au transbordement de leurs marchandises vers le port de Matadi soit au pont aérien.

La pyramide des âges de l'ensemble du personnel du CFCO montre que plus de 60% des effectifs atteindront la moyenne d'âge de 60 ans dans les 5 ans à venir.

c) Des transports fluviaux

Le secteur fluvial est celui qui, en l'état actuel de la situation des infrastructures de communication au Congo, dessert tous les départements du Nord Congo difficilement accessibles par route. Il reste le mode privilégié de transport des pondéreux, le bois en particulier qui permet également d'assurer les liaisons Brazzaville-Bangui avec la possibilité de s'ouvrir vers les régions intérieures de la République démocratique du Congo, l'Est du Cameroun et le Sud de la République centrafricaine.

Les voies navigables d'une longueur totale de 5000 km, avec les voies d'eau inter-Etats sont assez bien suivies et entretenues par le service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN).

La capacité de transport a fortement baissé à cause de l'insuffisance et du vieillissement du matériel en partie détruit pendant les conflits armés, malgré la reprise récente de l'activité pour le secteur privé national. Les ports (port autonome de Brazzaville et ports secondaires)

souffrent d'une faiblesse des équipements portuaires et l'existant est exposé aux actes de vandalisme. L'absence de dragage, et les durées d'étiage qui s'allongent maintenant à plus de quatre mois pour l'Oubangui et la Sangha rendent difficile la navigation sur ces cours d'eau.

d) Des transports maritimes

Les infrastructures et les équipements du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) sont dégradés et deviennent inadaptés au trafic des conteneurs. Les terre-pleins et les bords des quais sont pour la plupart en très mauvais état. Les réseaux électriques, d'eau et d'assainissement du port sont défectueux et génèrent ainsi des conditions d'exploitation très pénalisantes, réduisant dans les proportions importantes le rendement portuaire.

Cette situation induit un manque de compétitivité du PAPN par rapport aux ports voisins notamment, les ports de Matadi, de Douala, de Luanda, d'Owendo et de Cotonou. D'autres aspects des transports maritimes ne font pas l'objet d'une attention suffisante, en particulier la sécurité et le contrôle de la pollution.

Malgré les efforts fournis pour la mise en place des structures relevant de la sécurité maritime, on note encore un manque d'équipements nécessaires à l'exercice de la surveillance maritime et de la protection du milieu marin.

e) Des transports aériens

La situation de la piste de l'aéroport international de Maya-Maya est caractérisée par la dégradation des battements de dalles dues au vieillissement de la couche de base et de la vétusté de l'aérogare et des zones de fret. L'aéroport Agostino Neto de Pointe-Noire a été réhabilité au niveau de la piste et de l'aérogare offrant des conditions d'exploitation satisfaisantes.

La réhabilitation et la construction des aéroports d'éclatement de Dolisie et d'Ollombo sont en cours. La plupart des aérodromes secondaires mal desservis pour certains ou à l'état d'abandon pour d'autres devraient, s'ils étaient réhabilités, permettre de désenclaver l'arrière pays. La privatisation de la compagnie nationale avance très lentement tandis que la naissance de celle de la sous-région (Air-CEMAC) tarde à voir le jour en dépit des engagements des chefs d'Etat de la Communauté.

Le transport aérien est assuré par des entreprises privées étrangères et par des privés de droit congolais. Il est confronté pour ce qui est du trafic intérieur au vieillissement des aéronefs et à l'insuffisance des structures aéroportuaires.

En outre, les coûts de transports aériens ne permettent pas un rapprochement facile des populations situées sur l'ensemble du territoire. L'acquisition d'appareils et d'instruments de météorologie a permis une reprise en main de quelques stations.

D'une façon générale, le secteur des transports est confronté à la lenteur de l'application du Plan national des transports, au non respect des normes de construction des infrastructures de transport et à l'insuffisance de la qualité des services. A l'exception du trafic maritime, on note une insécurité dans les modes de transport routier, ferroviaire, fluvial et aérien.

En matière de transports routiers, les problèmes sont les suivants : (i) le réseau routier insuffisamment développé ; (ii) l'état dégradé du réseau routier existant ; (iii) l'absence de sociétés de transport routier structurées ; (iv) l'absence de structures de contrôle de véhicules ; (v) l'insuffisance dans la collecte, la gestion et la mobilisation du fonds routier ; (vi) la faible capacité de l'administration.

En matière de transports ferroviaires, les problèmes sont les suivants: (i) le vieillissement du CFCO ; (ii) l'insuffisance du matériel de transport et de traction ; (iii) le vieillissement du personnel.

En matière de transports fluviaux, les problèmes rencontrés sont : (i) le manque d'entretien des voies navigables ; (ii) la faiblesse des équipements portuaires ; (iii) l'insuffisance du matériel de transport fluvial ; (iv) la vétusté de la flotte.

En matière de transports maritimes, les problèmes sont les suivants : (i) le réseau électrique, d'eau et d'assainissement PAPN défaillant ; (ii) les installations portuaires insuffisantes ; (iii) le dragage insuffisant ; (iv) et le manque d'équipement pour assurer la surveillance maritime.

En matière de transports aériens les problèmes sont les suivants : (i) les structures aéroportuaires insuffisantes dans les aéroports principaux ; (ii) la faible fiabilité des avions ; (iii) la couverture météorologique insuffisante.

2.4.1.3.2.2. Energie électrique

Les problèmes d'électricité sont multiples. La production d'électricité est insuffisante et sa distribution, de mauvaise qualité. Les coupures sont fréquentes. Les centrales thermiques fonctionnent sporadiquement quand elles ne sont pas hors service. Certains départements ne sont pas connectés au réseau électrique, bien qu'ils soient traversés par une ligne à haute tension.

Le territoire national est faiblement desservi en énergie électrique. Le pétrole lampant étant rare et cher, les ménages développent des stratégies de substitution d'éclairage domestique en recourant à la lampe à huile.

Le potentiel hydroélectrique du Congo évalué à 2500 MW est insuffisamment exploité. Selon l'ECOM, 27,7% seulement de la population totale du Congo accède à l'électricité. D'ailleurs, en milieu rural, 5,6% seulement de la population ont accès à l'électricité contre 44,6% en milieu urbain. Aussi, le faible accès des populations à l'électricité explique-t-il leur recours massif au bois énergie, au charbon, au gaz, au pétrole lampant pour les besoins domestiques. Le manque d'énergie limite les initiatives de développement national et constitue un des facteurs d'augmentation de coûts de production. Il représente également un déterminant qui dissuade les investisseurs potentiels.

Par ailleurs, la Société nationale d'électricité (SNE), principal opérateur dans le secteur, fait face à des difficultés de recouvrement qui occasionnent un manque à gagner important au niveau de la facturation. Par exemple, au premier trimestre 2005, le taux de recouvrement n'était que de 56,7%. Cette situation suggère implicitement que les non payeurs perçoivent une subvention de la part de ceux qui payent, sans qu'ils ne soient particulièrement ciblés. Parmi les ménages utilisant effectivement les services de la SNE, plus de la moitié des 20% des plus pauvres n'ont pas pu ou voulu payer leurs factures pendant la période de l'enquête, alors que cette proportion n'est que de 20% des ménages les plus riches. La contrainte financière serait donc l'un des facteurs qui pousse les ménages à ne pas honorer leurs factures.

Les problèmes auxquels le secteur de l'électricité est confronté sont : (i) l'insuffisance et la vétusté des équipements de production; (ii) l'insuffisance et la vétusté du réseau ; (iii) la faible électrification des campagnes ;(iv) la faible performance de l'opérateur public (SNE) ; et (v) la faible utilisation des énergies renouvelables.

2.4.1.3.2.3. Communication

Le Congo a hérité en 1960 des infrastructures de l'Office équatorial des postes et télécommunications (OEPT), lui léguant le réseau national des postes et télécommunications administré par l'Office national des postes et télécommunications (ONPT) créée par la loi n° 16/64 du 24 juillet 1964.

Les événements sociopolitiques qu'a connus notre pays ont détruit les outils de production des deux (2) secteurs. La loi de 1994 sur la privatisation des entreprises d'Etat et la loi n° 08-2000 du 2 juillet 2000, ont scindé l'ONPT en deux (2) entités différentes ; la Société des postes et de l'épargne du Congo (SOPECO) pour le secteur de la poste et la Société des télécommunications du Congo (SOTELCO) pour le secteur des télécommunications.

S'agissant de la poste, sur 111 bureaux que comptait le pays, 58 bureaux ont été fermés. Le service public s'est réduit au niveau de la distribution des produits de la poste avec 19.000 boîtes dont 14.680 distribuées. Le service de proximité ou distribution à domicile a connu un sérieux ralentissement. Actuellement, la situation est caractérisée par l'existence des opérateurs privés sur le marché (GX international, DHL, etc).

Pour le secteur des télécommunications, la téléphonie fixe s'est limitée à deux (2) liaisons interurbaines : Brazzaville-Pointe-Noire et Brazzaville-Oyo, pour un parc de 14.840 abonnés soit une densité de 4,2‰. Quant à la téléphonie mobile, elle a connu un essor considérable concentré sur trois (3) sociétés (CELTEL, MTN) pour le GSM et CYRUS pour le DMPS. Le nombre d'abonnés au 31 décembre 2007 pour la téléphonie mobile s'élevait à 1.380.000 abonnés soit 1.000.000 pour CELTEL, 380.000 pour MTN et 5.502 pour CYRUS. La société CYRUS a restreint le champ de ses activités. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, la société de téléphonie mobile dénommée WARID Télécom implantée à Brazzaville et Pointe-noire a lancé ses opérations le 10 janvier 2008. Par ailleurs, ce secteur est confronté à l'existence d'un personnel peu qualifié et non recyclé par rapport aux TIC et au faible développement de l'internet expliqué par la non connexion du pays à la fibre optique.

Pour le secteur de la communication, on constate une couverture insuffisante du territoire national en radio et télévision due à la vétusté et/ou au manque d'équipements techniques appropriés, à l'inexistence des structures techniques adéquates surtout en milieu rural et au délabrement des bâtiments administratifs et techniques. Ce secteur est également confronté à l'insuffisance des données statistiques de production et de publication des organes de presse et à l'absence de textes d'application de lois.

Concernant la presse écrite, le secteur d'Etat compte deux organes : l'Agence congolaise d'information (ACI) et La nouvelle république. Le centre de formation et de perfectionnement des professionnels de l'information et de la communication (CFPPIC) créé à Brazzaville est encore non opérationnel faute d'équipements. On note également une absence de véritables entreprises de presse, malgré l'existence de journaux, radio et station de télévision privés. Un centre de documentation pour les médias existe.

La proximité des capitales des deux Congo, Brazzaville et Kinshasa et le non respect des normes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) rendent difficile la gestion du spectre des fréquences à cause de nombreuses interférences.

Les problèmes du secteur poste, télécommunication et TIC sont les suivants : (i) la faiblesse du cadre institutionnel et juridique ; (ii) le service postal est limité ; (iii) le réseau de téléphone fixe est très limité et peu fiable ; (iv) le coût élevé des communications des téléphones portables ; (v) le faible développement de l'internet ; (vi) l'absence de textes d'application des lois dans le secteur de la communication ; (vii) l'insuffisance des capacités médiatiques

(vétusté des bâtiments et des équipements techniques, personnel insuffisamment qualifié) ; (viii) la couverture insuffisante du territoire.

2.4.1.3.2.4. Météorologie

Domaine transversal à tous les secteurs d'appui à la croissance, la météorologie est réduit au rang d'un service affilié au domaine aérien. Sous utilisé, son développement ne peut être envisagé à l'état actuel, malgré les nombreuses possibilités qui s'offrent à lui.

Ce service ne dispose pas de moyens financiers, humains et matériels nécessaires à son fonctionnement. Il se caractérise par le manque de financements, l'insuffisance et l'obsolescence des matériels et des équipements techniques, l'insuffisance des personnels et leur faible qualification. Tous les relevés météo sont effectués manuellement.

Les problèmes suivants ont été identifiés : (i) l'affiliation du service météorologique au seul domaine aérien ; (ii) le faible développement de la recherche appliquée en météorologie et en hydrographie opérationnelle ; (iii) la vétusté des équipements techniques ; (iv) la faible qualification et le vieillissement des personnels.

2.4.1.3.2.5. Développement du secteur privé

L'expansion du secteur privé en République du Congo a été dans une certaine mesure freinée par l'idéologie qui définissait il y a quelques décennies la politique économique de l'Etat. Celle-ci, d'une part décourageait l'initiative privée nationale et réglementait certaines activités économiques, accordant de fait le monopole aux entreprises publiques, et d'autre part, accordait peu d'intérêt à la mise en place des structures d'appui et de mesures incitatives au secteur privé, notamment pour les PME/PMI.

En 1986, les autorités congolaises avaient décidé de faire du secteur privé en général et des PME – PMI en particulier, une priorité dans la stratégie économique et sociale, en créant par loi 019/86 du 31 juillet 1986 un nouveau cadre institutionnel de promotion des PME/PMI.

Ce dispositif institutionnel, après des débuts prometteurs, n'a pas fait preuve de l'efficacité qui en était attendue. L'environnement institutionnel est resté inadapté et les structures d'appui aux PME/PMI (Fonds de garantie et de soutien et l'Agence de Développement des petites et moyennes entreprises) n'ont pas effectivement joué leur rôle. L'accès difficile des entreprises au marché financier ne favorise pas le développement accéléré du secteur privé. En 2004, les recherches dans la micro entreprise à Pointe Noire montrent qu'à peine 15 % des entreprises tiennent la comptabilité et que 12 % seulement ont une relation soutenue avec les établissements bancaires par l'ouverture des comptes.

En matière d'appui réel à l'industrie, PME/PMI en 2007, les dépenses de fonctionnement de l'Etat sont de 0,978 % et d'investissement de 2,241 %. Ces données démontrent l'insuffisance de son appui aux administrations en charge du développement du secteur privé, ou de soutien direct à la création des infrastructures industrielles comme base arrière d'accompagnement des opportunités d'investissements privés locaux et étrangers.

De manière schématique, le secteur privé est constitué du : (i) secteur privé formel, généralement dominé par les PME et les PMI, qui comprend les entreprises se conformant en tout ou presque aux exigences de l'administration en matière de fiscalité, de licence, d'enregistrement, de réglementation ; (ii) secteur privé urbain informel comprenant des petites unités de production établies dans les villes, généralement des micro entreprises échappant à l'impôt, au contrôle et plus globalement à la réglementation de l'administration ; (iii) secteur privé traditionnel, essentiellement centré sur l'agriculture de subsistance ou la petite agriculture et sur les services ruraux, généralement sans aucune activité marchande.

Ainsi, le secteur privé congolais se caractérise par une prédominance des entreprises individuelles, traduisant une culture entrepreneuriale assez particulière dans laquelle la constitution d'entreprises sociétaires semble une exception.

Une telle configuration a des implications majeures sur le système de gouvernance des entreprises.

Parmi les problèmes que rencontrent les acteurs du secteur privé, les plus cités sont : (i) le délabrement des infrastructures ; (ii) l'inadaptation de la réglementation et de la fiscalité ; (iii) l'inefficacité du système judiciaire ; (iv) la faiblesse des services d'appui ; (v) le faible accès au financement et (vi) l'insuffisance des capacités managériales.

a) Industrie

Le secteur industriel est dominé par l'industrie extractive, constituée essentiellement de l'exploitation pétrolière. La production industrielle, très peu diversifiée mais en nette progression, est le fait de quelques grandes entreprises, ainsi que de micro, petites et moyennes entreprises relevant pour la plupart du secteur informel. Elle a pour trait caractéristique, la concentration essentiellement dans les villes de Pointe-Noire et de Brazzaville.

Les entreprises industrielles les plus importantes relèvent des secteurs : agroalimentaire, chimique et dérivés du pétrole ; matériaux de construction, bois, métallurgie, mécanique et métallique et un tissu de petites et moyennes entreprises couvrant divers domaines d'activités. Il y a lieu de relever aussi la faible intégration de cette industrie à l'évolution technologique mondiale. Le secteur industriel compte, selon l'enquête menée au premier semestre de l'année 2003, par la direction générale de l'industrie, environ 798 établissements faisant partie aussi bien du secteur d'Etat, mixte que du secteur privé.

Les problèmes de l'industrie congolaise sont les suivants : (i) les industries peu développées ; (ii) l'entreprises évoluant dans un environnement peu favorable à l'efficacité et à la compétitivité.

b) Commerce

Dominé hier par les structures d'Etat et quelques comptoirs privés étrangers, le commerce congolais est aujourd'hui caractérisé par la coexistence de deux catégories d'activités : le commerce informel et le commerce légal ou structuré.

Le commerce informel occupe une place importante dans l'activité économique, mais sa contribution au produit intérieur brut (PIB) n'est pas maîtrisée. En dépit de ce qu'il demeure incontestablement un gisement d'emplois et une alternative aux problèmes cruciaux du chômage des jeunes, il est un levier important pour la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, le commerce informel représente une source d'approvisionnement très importante de nos villes et campagnes, notamment pour les personnes à bas revenus.

Le commerce légal est exercé par toute personne, des nationaux ou des étrangers, munis d'une carte professionnelle de commerçant et déclarée auprès des institutions officielles.

Le secteur du commerce connaît de nombreux problèmes dont les principaux sont : (i) le non respect de la réglementation ; (ii) la faible capacité d'encadrement du secteur ; (iii) la faible participation du pays au commerce sous régional.

c/ Banques et finances

Depuis les années 1980, le secteur financier congolais s'est dégradé et reste étroit, non diversifié et peu performant. Il ne participe pas au financement de l'économie à moyen et long terme, offre des crédits à très court terme et à des coûts élevés. On note aussi l'inexistence des établissements financiers spécialisés.

A côté du secteur bancaire classique, se développe la microfinance qui offre des services financiers adaptés aux populations pauvres. Les premières coopératives d'épargne et de crédit ont été mises en place à partir des années 80. C'est dans les années 2000 que le secteur de la microfinance a commencé à se développer en raison, principalement de la crise du système bancaire au niveau national traduite par la liquidation et la privatisation de certaines banques, de l'avènement de la libéralisation qui a favorisé l'expansion de l'activité privée, de la crise économique couplée aux guerres civiles à répétition qui ont occasionné la paupérisation des populations et l'émergence des initiatives dans tous les secteurs.

Cependant, le développement de l'activité de micro finance s'est effectué en deux principales phases : avant l'année 2002 où il n'existait aucune réglementation du secteur, seules les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) étaient régies par un texte qui les plaçait sous tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. La faillite des COOPEC a vu émerger le réseau MUCODEC en 1990 ; avec la publication du cadre réglementaire le 13 avril 2002 par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) commence la phase de la réglementation des établissements de microfinance.

La microfinance connaît d'énormes difficultés telles la faible compétence de gestion, de technologie et de collecte de l'épargne. Par ailleurs, l'aversion des acteurs opérant dans le secteur constitue un handicap à la desserte des zones rurales. D'autres facteurs sont à souligner dont la faiblesse dans le traitement et l'analyse de leurs états financiers ainsi que l'absence d'une politique et d'une stratégie de développement du secteur.

A ce jour 74 établissements de micro finance (40 indépendants et 34 en réseau) ont reçu l'autorisation d'exercer sur l'ensemble du territoire national de même que le nombre des EMF a évolué de façon croissante jusqu'en 2003. A cause de l'inexpérience de certains acteurs dans le domaine, des ambitions démesurées de quelques promoteurs à l'ouverture de ces institutions et des contraintes dues à la mise en application du règlement CEMAC, on assiste à partir de 2004 à la fermeture d'un nombre important d'établissements.

Ce secteur connaît d'énormes difficultés liées à : (i) la dégradation, l'étroitesse et la non diversification du secteur bancaire ; (ii) la faiblesse au financement de l'économie nationale ; (iii) une offre de crédit à court terme et à taux élevé ; (iv) l'absence d'une politique et d'une stratégie de développement du secteur de la microfinance ; (v) la faible compétence en matière de collecte, et de gestion de l'épargne ; (vi) l'aversion au risque des acteurs opérant dans ce secteur ; (vii) la non maîtrise des textes fondamentaux de la micro finance par les promoteurs et ceux qui sont chargés du contrôle.

2.4.1.3.2.6. Intégration sous régionale

Le Congo est membre de plusieurs organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale, notamment la CEMAC qui comprend le Cameroun, la République centrafricaine, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. La Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC), plus ancienne, regroupe, en plus des six pays de la CEMAC, l'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo et Sao Tomé et Príncipe.

Les exportations du Congo vers les pays membres de la CEMAC ne représentent que 3% du commerce intra régional, essentiellement à destination du Gabon et ses importations 43,6% essentiellement des produits agroalimentaires en provenance du Cameroun. Plus

généralement, dans le cas de la CEEAC, les échanges commerciaux intracommunautaires sont insignifiants et affichent une tendance à la baisse.

Malgré les tentatives de coopération effectuées dans le cadre de ces organisations, peu de progrès ont été réalisés et les résultats sont restés très en deçà des attentes. En effet, la part du commerce intra régional au sein de la CEMAC ne dépasse pas 5% du commerce extérieur des pays membres³. On relève la baisse relative en % des exportations au sein de la CEMAC de 2,1% en 1995 à 0,9% en 2005.

En outre, la CEMAC a plusieurs caractéristiques. La faible circulation des facteurs de production (main d'œuvre et capital) freine la mobilité de ces facteurs. Le marché du travail n'est pas intégré avec très peu de travailleurs CEMAC dans les pays membres. La spécialisation des économies des pays de la CEMAC est fonction des avantages comparatifs et il y a une tendance à l'égalisation de la rémunération des facteurs de production.

La faiblesse des échanges du Congo avec les autres pays membres des deux communautés économiques régionales est imputable aux causes structurelle et institutionnelle.

S'agissant des causes structurelles, on peut noter : (i) la spécialisation des économies peu propice à la création de commerce intra régional (spécialisation primaires des pays) ; (ii) la faible diversification des économies de la CEMAC ; (iii) la faiblesse des infrastructures pour le transport des marchandises ; (iv) l'instabilité politique et la situation de post-conflit dans plusieurs pays de la sous région.

En ce qui concerne les causes institutionnelles, on relève : (i) l'union douanière est imparfaite au niveau du tarif extérieur commun (TEC) ; (ii) les obstacles d'ordre administratif et technique au commerce intra régional ; (iii) les lenteurs des procédures d'exportation et d'importation ; (iv) la clause de sauvegarde utilisée pour retarder voire remettre en cause le processus d'intégration et (v) l'instrumentalisation des procédures telles que les règles d'origine pour limiter la création de commerce intra-régional.

Dans l'ensemble la CEMAC est confrontée entre autres aux problèmes à : (i) l'insuffisance des efforts réalisés par différents Etats membres pour lever les obstacles aux échanges surtout sur le plan des infrastructures de communication ; (ii) la non vulgarisation et la non application des textes communautaires ; (iii) la multiplicité des contrôles administratifs entravant la circulation des hommes et des biens ; (iv) la faible compétitivité de l'économie nationale.

2.4.2. Secteurs sociaux

2.4.2.1. Education

Le secteur de l'éducation est caractérisé par une concentration du personnel enseignant qualifié dans les grandes villes au détriment des zones rurales. L'insuffisance d'infrastructures scolaires a conduit les populations à construire des écoles ou à transformer leurs maisons en salles de classe. Il existe peu d'écoles techniques et de centres professionnels de qualité au niveau national. En raison des coûts de scolarisation élevés et de l'éloignement des écoles des zones d'habitation, des parents choisissent d'inscrire certains de leurs enfants à l'école tandis qu'ils gardent les autres à la maison. En raison de leur fragilité et du fait qu'on les prédestine au mariage, les filles sont les principales victimes de la déscolarisation précoce.

³ CEA (2004), Les économies de l'Afrique centrale, Maisonneuve et Larousse, Paris.

2.4.2.1.1. Education de base et secondaire

L'éducation de base comprend l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, le premier cycle du secondaire et l'éducation non formelle.

Après un recul de la scolarisation à la fin des années 1990, du fait des troubles qu'a connus le pays, le système éducatif congolais affiche en 2005 une performance quantitative meilleure qu'au début de la décennie. De 1999 à 2005, les effectifs scolarisés ont été multipliés par 3,9 dans le préscolaire, par 2,2 dans le primaire, 2,1 au collège, 1,7 au lycée. Sur la même période, le taux brut de scolarisation est passé de 2% à 7,3 % au préscolaire, de 59 à 111 % au primaire, de 35 à 61 % au collège, de 13 à 19 % au lycée (RESEN, 2007).

Au préscolaire : De 1995 à 2005, les effectifs se sont accrus au préscolaire, en moyenne de 24% par an, grâce à l'important apport du privé dans les deux principales villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire) qui a rapproché l'école des apprenants. Malgré la création de nombreux centres privés, le taux brut de scolarisation au préscolaire reste encore faible (7,3% en 2005).

Au primaire : La couverture scolaire se caractérise par une baisse considérable du taux brut de scolarisation entre 1995 (117 %) et 2000 (57 %). Cela s'est traduit par une diminution sensible de la capacité du système à accueillir tous les enfants en âge d'accéder à l'école primaire, au cours de cette période. Depuis 2002, la situation s'est améliorée. En effet, le taux brut de scolarisation est passé de 83% en 2002 à 111% en 2005 avec la reprise de l'école sur toute l'étendue du territoire national.

Quant au parcours scolaire, le taux brut d'accès qui constitue le premier point du profil de scolarisation a connu en 2005 (TBA : 95%) une augmentation de 33 points par rapport à 2002 (TBA : 62%). Malgré cette progression, le système n'a toujours pas la capacité d'accueillir tous les enfants en âge d'entrer au primaire. La proportion d'élèves terminant le cycle primaire en 2005 (TAP : 73%), rapportée au taux brut d'admission (TBA : 95%), donne une rétention de 77%.

Au collège : Le taux de couverture au collège d'enseignement général représente moins de la moitié de la population de référence, avec un taux brut de scolarisation oscillant entre 46% et 61% de 2000 à 2005. S'agissant de l'accès, l'entrée en 6ème ne correspond qu'à un taux brut d'admission de 66%. La transition du primaire au secondaire est caractérisée par un taux de 77%. Le taux d'achèvement, c'est-à-dire la proportion d'élèves ayant réalisé tout le parcours scolaire au secondaire 1er degré représente 39% la même année. Son rapport au taux d'admission donne une rétention de 69,6%.

Au lycée : La pression de la demande sociale d'éducation n'est pas sensible au lycée avec un taux brut de scolarisation de 27% en 1996, et qui n'a presque pas cessé de baisser depuis cette année, au point où le taux brut de scolarisation observé en 2005 est de 19 %.

En 2005, l'accès à ce niveau d'enseignement se caractérise par un taux brut d'admission de 14 %, qui représente à peu près un (1) enfant sur 10 de la population en âge d'entrée au secondaire 2ème degré (16 ans).

Dans tout le système d'enseignement général, c'est le secondaire 2ème degré qui est doté d'un dispositif en situation de rétention presque parfaite avec un taux de rétention global se situant à 79 %, contre 77 % pour le primaire et 69,6% pour le secondaire 1er degré. Au lycée, le taux d'achèvement était de 56 % en 2005.

Toutefois, si sur le plan quantitatif les résultats sont relativement satisfaisants, au plan qualitatif, beaucoup d'efforts restent à fournir. En effet, 5 % des enfants en âge scolaire sont encore exclus du cycle de l'enseignement obligatoire. Cette catégorie est représentée par

les filles (l'indice de parité fille/garçon est de 1,10 au préscolaire, 0,95 au primaire, 0,85 au collège et 0,5 au lycée), les enfants issus des parents très pauvres (50,7 % vivant en dessous du seuil de pauvreté), les enfants autochtones (32,6 % pour les garçons et 21 % pour les filles) et les enfants vivant avec handicap mental ou moteur.

En outre, parmi les enfants qui accèdent à l'école, on enregistre un niveau élevé de déperditions soit, un taux de rétention au primaire de 77 % en 2005 (RESEN).

Tableau N°6 : Congo : Indicateurs clefs du sous-secteur de l'éducation de base et secondaire (en %)

Indicateurs		1990	2000	2005	Cible 2015
Taux brut de scolarisation	Préscolaire	2,8	2,9	7,3	25
	Primaire	135	87	111	107
	Collège	69	46	61	80
	Lycée	17	15	19	50
Taux de redoublement	Primaire	29,9	24,9	24,4	10
	Collège	nd	22,3	26,3	10
	Lycée	nd	30,9	25,4	10
Taux net de scolarisation au primaire		90,60	nd	72	100
Taux d'alphabétisation (15 à 24 ans)		92,5	96	80,4	95
Taux d'achèvement au primaire		nd	nd	73	100

Source : RESEN et Plan National OMD

L'éducation de base et secondaire connaît une crise profonde structurelle liée à : (i) la fuite des enseignants vers les secteurs plus rémunérateurs ; (ii) la mauvaise gestion des ressources humaines et pédagogiques ; (iii) l'inégale répartition des conditions d'offre d'éducation entre déséquilibre des effectifs entre les zones urbaines (classes surchargées) et les zones rurales (insuffisance d'enseignants, classes multigrades, cycle incomplet) ; (iv) l'insuffisance des structures d'accueil, le manque de livres et d'équipement ; (v) la dégradation de la condition enseignante ; (vi) l'absence des services sociaux (internats, cantines, service de santé...) ; et (vii) la faible prise en compte de spécificité (genre, autochtones, personnes vivant avec handicap...).

2.4.2.1.2. Enseignement technique et professionnel

L'enseignement technique et professionnel (E.T.P.) qui représente 10% des effectifs au collège contre 37% au lycée présente les mêmes carences et dysfonctionnements évoqués dans l'éducation de base.

En 2004, l'Enseignement technique et professionnel (ETP) comptait 99 établissements publics (75 du 1er cycle et 13 du 2ème cycle technique ainsi que 11 établissements d'enseignement professionnel) inégalement répartis sur l'étendue du territoire national. Les établissements du secteur public et ceux du secteur privé sont principalement situés dans 4 villes (Brazzaville 63, Pointe-Noire 34, Dolisie 2 et Ouessou 1).

Sur 15397 enseignants du secteur public, l'ETP en compte 1914, soit un pourcentage de 12.4%. Cet effectif est composé de 1079 fonctionnaires dont 254 femmes et 835 appelés-volontaires qui sont des agents à statut précaire. Les établissements privés comptent 1709 enseignants parmi lesquels 145 femmes.

Les inégalités de scolarisation en fonction du niveau de vie sont plus accentuées pour les filles que pour les garçons pour l'enseignement secondaire technique. Plus de trois cinquième des filles inscrites à l'école proviennent des deux derniers quintiles alors que cette proportion est de 53% pour les garçons. Par conséquent, pour le secondaire technique, les dépenses publiques sont nettement plus favorables aux filles provenant des ménages non pauvres, la situation des garçons étant un peu moins inégalitaire. Ainsi, les inégalités entre

les pauvres et les non pauvres constatées dans l'ensemble sont le fait de la marginalisation des filles des familles pauvres.

Les principaux secteurs de formation sont : le secteur primaire tourné vers l'agriculture et la foresterie, le secteur secondaire axé sur l'industrie, la mécanique, le bâtiment et la menuiserie, le secteur tertiaire destiné à l'économie sociale, aux sciences et techniques administratives, aux sciences de la santé et de l'éducation ainsi qu'à la musique et aux arts plastiques. Les formations professionnelles sont dispensées également au niveau de certaines entreprises, de certains ministères, des ONG et des artisans locaux. Le ratio élève-formateur est variable selon la localité et la filière : il est soit prohibitif soit trop faible.

Dans ce secteur, le développement des activités est entravé par des infrastructures insuffisantes et délabrées et des équipements inadaptés à un enseignement moderne. De plus, le personnel enseignant est vieillissant et insuffisamment recyclé. Les programmes proposés ne correspondent pas aux besoins réels du marché du travail et le faible partenariat avec le monde du travail ne favorise pas l'insertion des jeunes sortant des établissements techniques et professionnels.

Les principaux problèmes identifiés dans le secteur sont les suivants: (i) le manque d'infrastructures et d'équipements ; (ii) le personnel vieillissant et insuffisamment recyclé ; (iii) la faiblesse du partenariat avec le monde du travail et les secteurs connexes ; (iv) l'inadéquation des formations avec les besoins réels ; (v) l'insuffisance de collaboration entre les établissements d'enseignement professionnel et les ministères utilisateurs.

2.4.2.1.3. Alphabétisation

L'alphabétisation a connu un ralentissement de ses activités depuis les années 2000. En effet, à partir de l'année 2001, la situation de l'alphabétisation se caractérise par la fermeture de nombreux centres. Ceux-ci sont passés de 850 en 1990 à 250 en 2005, du fait du manque d'alphabétisation fonctionnelle et du dénuement des structures.

2.4.2.1.4. Instruction civique – Education morale

La population congolaise est constituée en majorité de jeunes sans emplois et désœuvrés pour la plupart. Ce qui engendre les phénomènes tels : - « enfants de la rue » ; - « jeunes drogués » ; - « enfants en prise avec la loi » etc. Cette situation précaire a des conséquences multiples : l'insécurité de la population, la dépravation des mœurs, etc. Les conflits armés ont aggravé la situation de la jeunesse qui se voit privée de structures d'encadrement (sportives et culturelles) et la conduit au désespoir et la prédispose dans la délinquance.

Bien qu'étant effectives dans le cycle primaire, l'instruction civique et l'éducation morale (ICEM) dans le système éducatif congolais nécessitent encore des actions d'envergure, au regard des insuffisances constatées.

Le problème au niveau de l'instruction civique et de l'éducation morale est l'absence de politique en instruction civique et morale.

2.4.2.1.5. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur comprend l'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé. Il est aujourd'hui confronté à des défis et à de nombreuses difficultés. Le constat que l'on fait est l'insuffisance et le délabrement des infrastructures (amphithéâtres, bibliothèques, laboratoires, salles de cours, etc.) pour la plupart hérités de l'époque coloniale. En ce qui concerne le personnel, plus particulièrement à l'Université Marien

NGOUABI, on fait face au vieillissement du personnel enseignant et à la faiblesse numérique du personnel enseignant et du corps des chercheurs seniors (5,2 % de professeurs titulaires ; 8,8 % de Maîtres de Conférences ; 62,6 % de Maîtres- Assistants et 23,4 % d'Assistants). Les crédits alloués dans le cadre du budget de l'Etat, ne permettent pas à l'Université de fonctionner normalement.

L'enseignement supérieur public reste cantonné dans la seule ville de Brazzaville et concentré dans l'Université Marien Ngouabi. Dans les premières années universitaires, on constate un fort taux de redoublement conséquence du bas niveau des nouveaux bacheliers, des effectifs pléthoriques, et de la situation sociale précaire des étudiants. Les formations diplômantes actuelles sont dépassées et ne sont pas en conformité avec les standards internationaux. Les disparités filles/garçons déjà importantes au lycée sont encore plus marquées au niveau de l'enseignement supérieur. De façon générale, trois étudiantes sur quatre sont issues des milieux pauvres ; ces chiffres sont respectivement de 77% pour les filles et 15% pour les garçons.

L'enseignement supérieur privé est à l'état embryonnaire et ne respecte pas toujours les standards internationaux en matière de recrutement d'étudiants, d'enseignants et en matière d'infrastructures matérielles et informationnelles.

Les principaux problèmes de l'enseignement supérieur sont : (i) l'insuffisance des infrastructures, des équipements et des infrastructures sociales ; (ii) le déficit en enseignants ; (iii) l'insuffisance du budget de fonctionnement ; (iv) la concentration à Brazzaville des établissements supérieurs ; (v) professionnalisation insuffisante des formations ; (vi) le déséquilibre filles/garçons au niveau de la population étudiante ; (vii) l'absence des crédits alloués à la recherche.

2.4.2.1.6. Recherche scientifique et innovation technologique

Depuis plus de deux décennies, le Congo œuvre pour bâtir son système scientifique et technique. La loi 15-95 du 7 septembre 1995, notamment, en fait foi. Elle a défini l'orientation et la programmation du développement scientifique et technologique, et a érigé le secteur de la science et de la technologie en priorité nationale, en le reconnaissant comme un moteur du développement socio-économique.

L'insuffisance et la mauvaise répartition des crédits et l'absence de continuité dans le soutien aux activités de recherche conduisent les chercheurs à œuvrer dans des conditions difficiles.

Par ailleurs l'arrêt quasi-total du recrutement de jeunes chercheurs accroît ces difficultés, car les équipes qui se sont réduites en raison des départs à la retraite, et, n'ayant pas été renouvelées, souffrent du manque de stimulation et d'apports extérieurs.

Dans la quasi-totalité des domaines de recherche, apparaît un déficit important et durement ressenti en matière de coopération scientifique dont on dénonce presque partout le manque de dynamisme et d'efficacité. Il s'agit apparemment moins de carences institutionnelles ou stratégiques que de conséquences d'une rupture, pendant une décennie, des liens que la communauté scientifique congolaise avait noué avec l'étranger ont été rompus pendant la période de troubles.

Le secteur est confronté aux problèmes suivants : (i) la mauvaise structuration de la recherche au niveau des établissements placés sous la tutelle de la Délégation générale de la recherche scientifique et technologique ; (ii) la non application de la Loi 15-95 sur la promotion de la recherche ; (iii) l'absence d'un statut attrayant du chercheur ; (iv) des infrastructures et des équipements dégradés et désuets ; (v) l'insuffisance criarde des chercheurs de tous les niveaux et un personnel vieillissant ; (vi) la rupture des liens avec l'étranger et avec les entreprises et industries locales ; (vii) l'absence d'articulation entre la

recherche et le monde productif ; (viii) l'absence dans la recherche publique de la recherche militaire ; (ix) l'absence de laboratoires dans les entreprises d'Etat.

2.4.2.1.7. Culture et arts

La culture et les arts occupent une place importante dans la société. Tout pays considère comme patrimoine, l'existence d'hommes et de femmes de culture et d'artistes de renommée internationale. Cependant au Congo, les artistes ne sont pas reconnus comme des acteurs de développement. Il n'existe nullement une intériorisation des problèmes de la culture et des arts entrevus comme une richesse nationale.

Il existe d'énormes potentialités en matière de culture et des arts, on peut relever cependant : le manque d'industries culturelles et des structures susceptibles de prolonger les actions de promotion culturelle.

En dépit de l'importance que revêtent la culture et les arts dans la société congolaise et dans le processus de développement, les potentialités de ce domaine sont faiblement valorisées. On relève entre autres difficultés rencontrées : (i) l'absence d'une politique dans le domaine de la culture et des arts ; (ii) la non ratification de certaines conventions et textes internationaux concernant la promotion de la culture ; (iii) le manque de structures appropriées de préservation et de protection du patrimoine culturel ; (iv) la formation insuffisante des créateurs des œuvres culturelles et des arts et des animateurs des infrastructures culturelles ; (v) la piraterie appauvrit les artistes.

2.4.2.1.8. Sports

La situation du sport au Congo ne s'est pas améliorée depuis près de trois décennies. L'organisation et la pratique actuelle du sport ne se fondent pas sur des objectifs précis. La pratique actuelle du sport qui devait être encouragée et appuyée dans les différents départements et ouverte au plus grand nombre de sports possibles, n'est pas envisageable en l'absence d'un réseau d'infrastructures dans tous les départements/arrondissements jusqu'aux quartiers/villages, l'entreprise ou les établissements scolaires.

Aussi, la faible mise en œuvre de la politique en matière de sports est-elle illustrée par l'insuffisance d'installations modernes et l'absence d'encadrement des formateurs, ainsi que l'insuffisance de la formation des encadreurs et des structures de formation, qui expliquent les contre performances des athlètes et sportifs dans les compétitions.

Si des efforts faits dans le domaine des sports par les pouvoirs publics ont permis de construire quelques installations à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, on constate la dégradation et le manque d'infrastructures viables et opérationnelles sur l'ensemble du territoire et le vieillissement des installations existantes. L'insuffisance des moyens de travail, de contrôle et de financement des compétitions nationales et internationales explique bien la faible représentation des athlètes aux phases finales des compétitions sportives. L'implication insuffisante des collectivités locales dans le développement des activités physiques et sportives est l'une des raisons du désintérêt des sports par les populations locales.

Le secteur du sport est caractérisé par : (i) l'absence d'une politique de sports, (ii) la faible pratique du sport par la population ; (iii) la faiblesse de la couverture nationale en équipements et installations sportives notamment en milieu scolaire et universitaire ;

2.4.2.2. Santé

Les indicateurs démographiques et de santé du Congo mettent en évidence l'état préoccupant de la santé de la population caractérisé par une importante mortalité maternelle, néonatale, infanto juvénile et par une morbidité élevée.

Les soins et les services de santé sont fournis par pôles opérationnels, constitués de formations sanitaires publiques et privées. En 2005, le pays comptait au total 1712 formations sanitaires tous types et statuts (publics, privés) confondus (Ministère de la santé et de la population, Carte sanitaire nationale 2006).

La répartition géographique de ces formations sanitaires indique que 49,1% étaient implantées en milieu urbain ; 34,8 % en milieu rural et 16,1% dans les centres secondaires. De façon générale, les centres de santé et les hôpitaux publics manquent de matériel et d'équipements techniques. C'est ainsi que 17,6 % des formations sanitaires publiques étaient fermées pour cause de délabrement des infrastructures, de sous équipement et le manque de personnel. Les formations sanitaires privées représentent 50,2 % des formations sanitaires de première ligne et sont installées principalement à Brazzaville et à Pointe Noire. Mais ce secteur est inorganisé, et peu régulé.

Les pauvres en milieu rural sont moins favorisés que ceux du milieu urbain. La qualité parfois insuffisante du service offert dans les structures publiques pousse ceux qui en ont les moyens de se tourner vers les structures privées.

Personnels de santé

De 2002 à 2006, les effectifs du personnel de santé, toutes catégories confondues, sont passés de 5.130 à 9.491 agents, soit une augmentation de 46 %. Cette évolution consécutive aux récents recrutements opérés dans la fonction publique, ne couvre pas les besoins. Malgré l'effectif important du personnel soignant, il existe des disparités entre les zones urbaines et les zones rurales.

Prestations de soins

Le coût élevé de l'accès aux soins de santé pousse les populations à acheter des médicaments vendus dans la rue et dans les marchés, mal conservés et non contrôlés, à faire appel à des charlatans et à certains hommes d'église sans scrupules et ce, sans réelle assurance de guérison. L'accès difficile à des soins de qualité fait que de nombreuses femmes meurent lors de l'accouchement.

L'analyse des causes de morbidité et de mortalité observées dans le pays révèle que l'accès limité aux soins et aux services de santé de qualité est imputable à la faible performance du système de santé qui favorise la précarité de l'état de santé de la population. Précisément, l'offre de soins et de services se caractérise par des paquets d'activités limités, une mauvaise qualité et une faible utilisation des soins et services offerts par les formations sanitaires.

Offre des médicaments

L'approvisionnement en médicaments est essentiellement basé sur l'importation. Deux réseaux d'importation de médicaments desservent le marché: Le réseau public et le réseau privé. Le réseau privé, plus important, comprend des importateurs et des structures d'approvisionnement appartenant à des ONG et ordres confessionnels. Le réseau public est constitué par la Congolaise des médicaments essentiels génériques (COMEG) qui est une ASBL ayant reçu mandat de l'Etat pour jouer le rôle d'une centrale d'approvisionnement.

Concernant l'assurance et le contrôle de qualité des médicaments, la situation est caractérisée par une organisation administrative, une base juridique et des ressources matérielles et technologiques peu adaptées. Le Congo ne dispose, ni ne recourt aux services d'un laboratoire de contrôle de qualité. Le système OMS de certification est le seul mécanisme utilisé.

Une politique pharmaceutique nationale a été adoptée en 2004. Les problèmes en rapport avec la sélection, l'importation, le contrôle de qualité, la distribution et l'usage rationnel des médicaments font l'objet de dispositions spécifiques dont la mise en œuvre est attendue dans le cadre de l'adoption d'un plan directeur.

Epidémiologie

L'épidémiologie au niveau du Congo est caractérisée par des maladies transmissibles et non transmissibles.

Maladies transmissibles

Le paludisme a représenté en 2006, la première cause de morbidité (55 % des motifs de consultation). Les enfants de moins de cinq ans représentaient 41,6 % des cas avec un taux de létalité de 74,3 %. En second rang viennent les infections respiratoires aiguës comme motif de consultation chez les enfants de moins de cinq ans. En 2002, elles représentaient 29,8 % des causes de décès. Les maladies diarrhéiques représentent la troisième cause de consultation dans les formations sanitaires.

Le choléra, au-delà des épidémies de 1998-1999 et 2001 à Brazzaville et Pointe-Noire, il faut noter l'épidémie récente de 2006-2007 avec 7353 cas pour 109 décès. Parmi les autres maladies, on peut citer : la fièvre hémorragique à virus Ebola, la rougeole, le tétanos maternel et néonatal.

La tuberculose est une cause majeure de morbidité et de mortalité au Congo, avec près de 10.000 nouveaux cas enregistrés chaque année, dont environ 36 % sont associés au HIV. Les maladies dites négligées (trypanosomiase, schistosomiase, ulcère de Buruli et onchocercose...) connaissent aujourd'hui une stabilisation suite aux campagnes de prospection et de prise en charge réalisées dans les différents foyers.

Maladies non transmissibles

L'hypertension artérielle est la première maladie cardiovasculaire chez l'adulte, avec une prévalence de 32,5% (G. KIMBALLY KAKY, 2004). La prévalence du diabète sucré était de 6% en 2004 dans la population générale. Concernant le cancer, on enregistre en moyenne 80 à 90 nouveaux cas par an au niveau du service de cancérologie du CHU de Brazzaville. Les cancers les plus importants sont : le cancer du col utérin, le cancer du sein chez la femme, le cancer du foie, le cancer de la prostate chez l'homme. Quant à la drépanocytose, une étude effectuée en 1986 et 2005 sur le sang du cordon a montré que 20% des nouveaux-nés étaient porteurs du trait drépanocytaire et 1 % étaient malades (un nouveau né malade pour 102 naissances).

Santé maternelle

La santé de la reproduction est caractérisée par la mortalité maternelle estimée à 781 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes (EDSC-I, 2005) qui met en relief le risque obstétrical de la grossesse et de la maternité. Les plus touchées sont les jeunes filles ou femmes âgées de 20 à 24 ans (soit 32%), ainsi que les adolescentes âgées de moins de 20 ans (soit 25%). Parmi les principales causes de décès maternels on relève : les avortements

provoqués (41%), les hémorragies (40%), l'infection du post-abortum (18,8%), l'infection du post-partum (12,7%), l'hypertension artérielle - éclampsie (11%), les dystocies avec leurs conséquences (rupture utérine, fistules vésico-vaginales, infections ascendantes), le VIH/sida (6%), le paludisme et autres (20%).

Santé infantile

En 2005, la mortalité néonatale était estimée à 33 ‰, ce qui représente 44 % de la mortalité infantile. La mortalité néonatale est attribuée à la prématurité (33%), aux détresses respiratoires (28%), aux infections (17%), aux maladies congénitales (8%), au tétanos (4%), aux maladies diarrhéiques (2%) et à diverses autres causes (8%). La mortalité infantile est passée de 65, 87, et 75 décès pour 1000 naissances vivantes, respectivement en 1995, 2000 et 2005. De même la mortalité infanto juvénile est passée de 101, à 131, et à 117‰ au cours de la même période.

Les principales causes de décès des enfants de moins de 5 ans demeurent inchangées depuis plusieurs années. Il s'agit du paludisme (31%), des diarrhées (26%) des infections respiratoires aiguës (IRA, 14%), des anémies non palustres (6%), du SIDA (7%) ainsi que d'autres maladies (16%).

La morbidité et la mortalité infantile sont dues essentiellement à la persistance des maladies infectieuses et parasitaires, à la malnutrition et à plusieurs facteurs prédisposants socio - économiques, géographiques, démographiques et individuels. La qualité des soins insuffisante et les faibles performances du personnel de santé expliquent également cette situation.

Santé juvénile

Les jeunes sont exposés à des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA. Les jeunes filles sont aussi exposées aux décès consécutifs aux avortements provoqués et aux accouchements. En effet, une étude sur les connaissances aptitudes et pratiques (CAP) réalisée en 2003 par la Direction générale de la population (DGPOP) a révélé que 67,7% des jeunes et adolescents n'ont pas de connaissances sur les soins de santé de la reproduction ; 65% ne fréquentent pas ces services et 30,26% ont recours à l'automédication pour traiter les infections sexuellement transmissibles (IST).

Selon les résultats de l'enquête réalisée par le Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS) en 2003, le taux de prévalence du VIH/SIDA est égal à 4,2% chez les sujets âgés de 15 à 49 ans ; 5,4% chez les non scolarisés ; 4,8% pour le niveau du collège ; 3% pour le niveau du lycée et 2,5% pour le niveau universitaire. Cette séroprévalence est estimée à 7,2% pour la population de 15 à 24 ans. Elle oscille autour de 5 à 10,5% pour les femmes et de 2,1 à 4,4% pour les hommes. Il apparaît ici une co-relation entre le niveau d'instruction et le risque de contracter cette infection. Le VIH/SIDA est ainsi la première cause de mortalité chez les sujets de 15 à 45 ans.

En matière de sexualité, la vulnérabilité du jeune se traduit par la faible utilisation des méthodes contraceptives modernes (13%), la pratique de l'espacement des naissances (13%) et le recours à la limitation de naissances (3%). L'EDS indique par ailleurs, que 27% de femmes de 15-19 ans sont déjà mères ou enceintes pour la première fois (soit un peu plus d'une jeune fille mineure de 15-18 ans sur 4). Ces pratiques à risques sanitaires (VIH/SIDA, IST, grossesses, avortements) sont largement entretenues par la forte précocité des premiers rapports sexuels, (24% de femmes de 15-24 ans ont eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans), l'ignorance et la faible utilisation des méthodes contraceptives ainsi que le contexte de désœuvrement généralisé.

Le déficit des connaissances en santé de la reproduction, le manque de moyens financiers, l'absence des services adaptés et la faible utilisation de services existants exposent de plus en plus les jeunes à des comportements néfastes pour leur santé, à savoir : le tabagisme ; la consommation abusive d'alcool, des drogues et d'autres substances hallucinogènes ; le vagabondage sexuel et la prostitution.

Santé nutritionnelle

La situation nutritionnelle des populations congolaises reste encore préoccupante. L'Enquête démographique et de santé réalisée en 2005, révèle que 26 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et 14 % d'entre eux ont une insuffisance pondérale, et la prévalence moyenne des petits poids de naissance est égale à 13,3 %.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle actuelle concerne un tiers de la population, qui accuse des signes de malnutrition chronique. Elle affecte particulièrement les ménages à faible revenu, les enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes victimes de conflits et celles infectées et affectées par le VIH/SIDA.

Cette situation de précarité se manifeste par les retards de croissance (malnutrition chronique) observés, les carences élevées en micronutriments (fer, vitamine A et iode etc.) caractérisés par des taux d'anémies de l'ordre de 65% chez les enfants et 57% chez les femmes, la déficience en Vitamine A dans cinq (5) départements du pays à savoir Brazzaville, Pointe-Noire, Plateaux, Lékoumou et Likouala et des prévalences encore élevées en carences en iode dans les départements à haut risque, respectivement : 12,1% en 2006 dans la Likouala, 17,3% dans la Sangha alors que ces indicateurs ont nettement chuté dans le département de la Cuvette à 7% en 2006.

Les principaux problèmes auxquels se heurte le système de santé sont : (i) les faibles capacités de gestion à tous les niveaux du système (central, intermédiaire, périphérique ; (ii) l'insuffisance d'appui informationnel à la gestion du système de santé et à la prise de décision ; (iii) l'inadéquation des ressources humaines, techniques, matérielles et financières par rapport aux besoins ; (iv) la faible qualité des soins et des services de santé ; (v) la faible disponibilité des médicaments essentiels et génériques et autres consommables dans les formations sanitaires ; (vi) l'insuffisance de la participation de la communauté à la gestion du système de santé et de sa propre santé ; (vii) le faible accès des groupes vulnérables aux services de santé

En ce qui concerne la santé maternelle et infantile, les problèmes majeurs sont : (i) l'insuffisance d'information des populations sur les problèmes liés à la santé maternelle, les femmes et leurs familles par exemple connaissant mal les signes d'alerte pendant la grossesse et les dispositions à prendre, (ii) l'insuffisance de structures offrant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), des soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB) et des soins obstétricaux d'urgence complets (SOUC), (iii) le déficit en qualité et en quantité de personnels qualifiés, (iv) le coût rédhibitoire des soins de santé maternelle, néonatale et infantile par rapport au pouvoir d'achat des ménages, (v) l'insuffisance de matériels et d'équipements de base dans les formations sanitaires, (vi) l'absence de formation permanente des personnels, (vii) la démotivation des personnels, (viii) la faiblesse du système d'information sur la santé de la mère et de l'enfant.

2.4.2.3. Sécurité alimentaire

Situation alimentaire

Pour la majeure partie de la population congolaise, le droit à l'alimentation n'est pas encore garanti et la réalisation de la sécurité alimentaire du pays constitue encore un défi majeur si l'on se réfère à la définition de ce concept par la conférence mondiale de l'alimentation de

1996 à savoir : un état où « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

En effet, les indicateurs sur le profil de pauvreté au Congo révèlent que 50,7% de personnes vivent en dessous du seuil d'un dollar US par jour et que 1/3 de la population souffre de faim. Selon le rapport de la République du Congo au sommet mondial de l'alimentation tenu en juin 2002, le nombre de personnes sous alimentés s'élevait à 900.000 individus en 1996, puis à 1.400.000 en 1998-1999 suite aux guerres répétitives. En l'an 2000 ce nombre est redescendu à environ 800.000 personnes.

En dépit de l'existence d'immenses espaces cultivables (10 millions d'hectares), des pâturages naturels abondants, une façade maritime et des cours d'eau poissonneux ainsi que des conditions climatiques favorables à la réalisation de deux cycles annuels d'agriculture pluviale, le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est loin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population (sauf pour le manioc).

Dans ces conditions, pour couvrir les besoins alimentaires des populations, le pays fait de façon chronique, recours aux importations alimentaires.

Situation nutritionnelle

La malnutrition est très manifeste auprès des couches les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes de 3ème âge, ménage à bas revenus) et se traduit par : (i) un faible poids à la naissance qui affecte 13,3% des nouveaux nés ; (ii) la malnutrition chronique pour 26% des enfants ; (iii) l'insuffisance pondérale pour 14% des enfants de moins de 5 ans ; (iii) l'insuffisance en fer et acide folique pour 70% des mères enceintes.

Les disponibilités énergétiques quotidiennes assurées par la production nationale sont en deçà des recommandations du comité mixte OMS/FAO pour l'Afrique : 2.393Kilocalories, 59 grammes de protéines et 9% de kilocalories protéiniques contre respectivement 2.400 kilocalories/personnes/jour, une ration protéinique de 70 grammes/personne/jour avec 12% de kilocalories protéiniques.

Les principaux problèmes nutritionnels du Congo sont liés à : (i) la malnutrition protéino-énergétique auxquels se greffent des carences spécifiques en nutriments (fer, vitamines A, iode, etc) ; (ii) la disponibilité alimentaire insuffisante liée à la faiblesse de la production agropastorale et halieutique locale, à l'insuffisance des revenus, à l'absence d'une culture de conservation, de transformation et de stockage de vivres et à la saisonnalité de l'offre en produits ; (iii) l'ignorance des questions nutritionnelles par des populations et le recours à des habitudes alimentaires inappropriées.

2.4.2.4. Eau et assainissement

Le Congo dispose d'importantes ressources en eau pouvant servir pour l'approvisionnement en eau potable de sa population. Force est de constater que le taux de couverture tant en milieu urbain que rural est faible. De même, l'accès des populations à un assainissement individuel ou collectif en milieu urbain et rural est insuffisant.

2.4.2.4.1. Eau

Le taux d'accès à l'eau courante est de moins de 32% pour les ménages du premier décile, de 51% pour le cinquième décile et il dépasse 70% dès le huitième décile. Outre le fait que ce sont les non pauvres qui ont plus accès, ils tendent également à être les plus grands

consommateurs. Le rapport entre la consommation moyenne mensuelle d'un ménage du dernier décile et d'un ménage du premier décile est un rapport de un (1) à treize (13).

En milieu urbain, l'alimentation en eau potable est assurée dans 21 centres par la Société nationale de distribution d'eau (SNDE), pour un taux de couverture avoisinant les 40%. Cette situation s'explique par l'inexistence d'un plan de maintenance (entretien et/ou renouvellement des ouvrages essentiels auxquels s'ajoutent les coupures fréquentes d'électricité). En zone périurbaine, l'occupation anarchique de l'espace pose les problèmes de l'implantation des infrastructures de services sociaux de base. Aussi, l'alimentation en eau potable est-elle assurée essentiellement par le secteur informel (forages privés, revendeurs d'eau par bidons ou camions citernes).

En milieu rural, l'alimentation en eau potable est assurée soit par l'Etat, les ONG ou les partenaires au développement avec une forte implication des communautés rurales bénéficiaires à travers des comités de gestion de ces points d'eau. Les forages installés dans certaines localités ne sont pas fonctionnels. Le taux de couverture est de l'ordre de 11%. Le reste des populations s'approvisionne en eau à partir des puits artisanaux, des eaux de pluie, des cours d'eau et des sources non aménagées. Les femmes sont soumises quant à elles à des corvées d'eau qui occupent la majeure partie de leur temps, les fatiguent et les surchargent. La collecte de l'eau est également réalisée par les enfants qui sont ainsi exposés à des graves dangers (risques de noyade dans les rivières et de chute dans les puits).

Selon l'ECOM, 10% des ménages mettent au moins une heure pour accéder à une source d'eau potable, les distances entre les lieux d'habitation et les points d'eau varient en moyenne entre 500 et 1500 m. Cette situation est difficile à accepter dans la mesure où cette tâche incombe en général aux enfants et aux femmes.

Le secteur eau est confronté aux problèmes suivants : (i) l'alimentation en eau des populations est insuffisante par rapport aux potentialités du pays ; (ii) l'insuffisance des moyens de contrôle de la qualité de l'eau ; (iii) des équipements insuffisants, vétustes et dégradés ; (iv) la faible couverture du réseau urbain et des coupures fréquentes ; (v) l'insuffisance des points d'eau en milieu rural.

2.4.2.4.2. Assainissement

En milieu urbain, l'ECOM révèle que le taux de couverture en assainissement individuel adéquat (WC avec chasse d'eau et latrines ventilées améliorées) est de l'ordre de 10,5%. Le reste des infrastructures, soit 89,5%, est constitué de latrines non conventionnelles.

Il n'existe pas de décharges contrôlées pour l'élimination des boues collectées, ce qui constitue une grande menace pour l'environnement et la santé publique.

Les réseaux d'assainissement des eaux usées des ménages dans les communes et les chefs lieux des départements sont inexistantes. Les eaux usées produites par les ménages sont jetées dans la cour, la rue et dans les canalisations d'eau pluviale.

Par ailleurs, les eaux résiduaires chargées des polluants chimiques et organiques des autres établissements humains (brasseries, hôpitaux, hôtels,...) sont évacuées dans les exutoires naturels, sans traitement préalable.

Tous les réseaux d'évacuation des eaux pluviales des agglomérations urbaines et rurales, là où ils existent, sont insuffisants, vétustes et encombrés.

En milieu rural, l'ECOM fait ressortir que le taux de couverture en assainissement individuel adéquat est de l'ordre de 0,4%. Le reste des équipements sanitaires soit 81,4%, est

constitué de latrines non conventionnelles. Par contre, plus de 17% de population défèque dans la nature.

Le secteur assainissement est confronté aux problèmes suivants : (i) les équipements insuffisants, vétustes et dégradés ; (ii) l'insuffisance des ouvrages et des services adéquats.

2.4.2.5. Habitat

Depuis la fin des années 1970, la rapide croissance des villes (6% l'an) n'a pas été suivie de la construction d'infrastructures et d'équipements publics susceptibles de répondre aux impératifs du développement urbain du fait de l'incapacité technique et financière des services responsables. C'est ce qui explique la situation actuelle, qui se caractérise, d'une part, par une insuffisance importante de voiries et réseaux divers (VRD) sur une partie importante des espaces urbains, et d'autre part, par l'absence d'un système performant de logements décents et d'une production insuffisante de logements décents..

De 1985 à 2004, aucun programme de logements sociaux n'a été réalisé. Les programmes de logements sociaux actuellement en cours ont connu leur début en fin 2004.

L'auto - construction demeure le mode principal d'accès au logement. Elle a permis la réalisation d'environ 218.000 logements, soit 98% du parc immobilier national.

Les besoins en logements sont loin d'être satisfaits. Ils sont estimés à 13.550 unités pour les deux principaux centres urbains du pays par an, pour une offre annuelle effective de 2000 logements à Brazzaville et à Pointe Noire.

La difficulté d'accès au logement à un prix abordable est aujourd'hui ressentie par la grande majorité des ménages qui vivent dans des habitations insalubres et précaires. Elle touche fortement les populations pauvres. Le coût élevé des biens fonciers accule les populations à occuper les zones à risque et les quartiers périphériques générant des charges importantes d'équipements et de services pour les collectivités publiques.

Les données de l'ECOM révèlent qu'en matière d'accès au logement près de 59% de ménages sont propriétaires de leur logement et que l'écart suivant le sexe du chef de ménage est insignifiant. Dans l'ensemble, par rapport à la proportion des ménages propriétaires de logement occupé, la situation se présente comme suit : 75% dans le milieu rural, 59% dans le milieu semi urbain, 54% à Pointe- Noire, 47% dans les autres communes et 43% à Brazzaville.

Le standard de vie, mesuré aussi bien par le revenu monétaire que par des indicateurs de l'habitat est meilleur dans les quartiers salubres que dans les bidonvilles, avec cependant des écarts moins importants en matière d'habitat. La capitale, Brazzaville est le centre urbain où le pourcentage de ménages vivant dans les bidonvilles est plus important, 63,6%. A Pointe-Noire, la moitié des ménages est dans cette situation et dans les autres centres urbains 54,2%. Quand on considère l'ensemble du milieu urbain, dans les bidonvilles, près de la moitié des ménages (47,1%) est en situation de pauvreté contre le tiers dans les quartiers que l'on qualifie de salubres.

Un regard sur les taux de pauvreté par ville montre que les écarts entre quartiers salubres et bidonvilles sont particulièrement accentués dans la capitale et dans une certaine mesure à Pointe Noire, et peu accentués dans les autres centres urbains. A Brazzaville, l'incidence de la pauvreté s'établit à 35,8% dans les premiers et 53% dans les seconds. Ces chiffres sont respectivement de 27,3% et 38,4% à Pointe Noire et de 55,8% et 60,8% dans les autres centres urbains. Les caractéristiques de l'habitat (matériaux des murs, toit et sol) montrent peu de différences entre catégories de ménages, à l'exception notable des matériaux des murs où plus de huit ménages des quartiers salubres construisent en matériaux durables

contre moins de deux tiers des ménages des bidonvilles. Il faut noter en particulier qu'à Pointe Noire, la ville où la pauvreté est la moins importante, on construit très souvent en planche, près de la moitié des habitations. Pour le toit et le sol, le toit en tôles est généralisé en milieu urbain et le sol en ciment, sauf dans les autres centres urbains.

Ce secteur est confronté aux problèmes suivants : (i) le fort taux d'urbanisation du pays qui a conduit à une extension démesurée et incontrôlée des grands centres urbains ; (ii) le déficit en logements ; (iii) la faible capacité financière de la société immobilière d'Etat ; (iv) l'absence de mécanismes et des institutions de financement de l'habitat ; (v) la faible capacité de production de matériaux locaux de construction ; (vi) le dysfonctionnement institutionnel de la gestion urbaine ; (vii) le non respect des normes de construction ; (viii) le prix élevé des matériaux de construction et (ix) la faible intervention du secteur privé dans la promotion immobilière.

2.4.3. Environnement social et intégration des groupes vulnérables

2.4.3.1. Protection sociale

La faiblesse de la protection sociale au Congo est illustrée par le champ d'application des mécanismes existants qui ne couvre pas tous les risques de vulnérabilité et de fragilité et ne prend en compte qu'une infime partie de la population en l'occurrence les travailleurs du secteur formel. Ainsi, des catégories de populations indigentes ou vulnérables, objectivement demandeuses de la protection sociale, en sont exclues.

L'Etat manque de capacités techniques et d'engagement pour une réelle prise en charge des questions liées à la vulnérabilité de certaines couches sociales ; les parents, souvent démunis, n'ont plus d'autorité et abandonnent leurs responsabilités ; les communautés sont de moins en moins capables de faire face à la prise en charge de leurs membres, compte tenu des difficultés qu'elles ont à imaginer des solutions et à mobiliser des ressources..

La faiblesse de la couverture sociale témoigne de l'absence d'un système cohérent de sécurité sociale dans le pays. Les enfants, les jeunes et les exclus sociaux (personnes âgées, peuples autochtones et autres minorités) sont fragilisés, marginalisés et ne bénéficient pas suffisamment de solidarité essentielle pouvant garantir leur droit à la survie, au développement, à la protection et à une vie digne et décente.

L'assurance maladie est inexistante, le remboursement des frais médicaux est plutôt rare et ne concerne que les personnes travaillant pour les entreprises privées ; la pension de retraite des fonctionnaires est faible et le processus pour y accéder est long et complexe. Si elle est régulièrement payée pour les fonctionnaires, elle l'est moins pour les travailleurs relevant du code du travail. La faiblesse de la protection sociale touche davantage les couches les plus vulnérables, c'est-à-dire celles qui sont incapables de s'en sortir par leurs propres initiatives.

Les problèmes identifiés sont les suivants: (i) les populations les plus vulnérables ne bénéficient pas de mesures de solidarité, ni de protection de leurs droits fondamentaux ; (ii) le domaine d'application des mesures de protection sociale est limité aux seuls fonctionnaires et aux agents du secteur privé ; (iii) la mauvaise gestion des structures de protection sociale ; (iv) l'étroitesse de la gamme de prestation ; (v) l'absence d'assurance maladie et du dispositif de solidarité à l'égard des chômeurs et des personnes sans ressources.

2.4.3.2. Emploi et conditions de travail

En matière d'emploi, l'économie congolaise a connu une croissance irrégulière dont les répercussions sur l'emploi se sont manifestées ces dernières décennies par la montée du chômage qui a atteint des proportions préoccupantes.

Le taux de chômage a presque triplé de 1970 à 2004, passant de 11,9% à 33,5% de la population active⁴. Dans cet intervalle de temps, le chômage connaît deux phases.

La première, 1970-1984, nonobstant l'augmentation du nombre des salariés du secteur moderne de 54.543 à 149.332 personnes⁵, a vu le chômage progresser en moyenne de 12,5% par an.

La seconde période (1985-2004) est caractérisée par l'émergence d'un chômage massif. Cette période est marquée notamment par la déflation des agents de la fonction publique (7528 en 1994 et 1263 en 1995⁶) et le gel des recrutements à la fonction publique.

L'ECOM montre que le chômage affecte beaucoup plus les jeunes âgés de 15 à 29 ans. En effet, elle estime que le taux de chômage s'élève à 33,1% chez les jeunes de 15-29 ans et 11,1% chez les personnes de 30-49 ans. Elle indique aussi que les hommes et les femmes connaissent des taux de chômage voisins, 18,2% chez les hommes et 20,5% chez les femmes. Il en ressort également que les ruraux sont mieux lotis que les citadins en matière de chômage car le taux de chômage est de 5,8% en milieu rural contre 32,6% à Brazzaville et 31,5% à Pointe-Noire. Cette situation est plus préoccupante pour les personnes vivant avec handicap qui sont exclues de certains secteurs d'activités.

La recrudescence du chômage trouve son origine dans le gel des recrutements à la fonction publique, la destruction du tissu économique pendant les conflits armés, la fermeture des entreprises d'Etat et le désengagement de l'Etat de certains secteurs, sans mesures d'accompagnement, la diversification insuffisante de l'économie.

Le secteur de l'emploi est confronté aux problèmes suivants : (i) l'absence d'une politique nationale de l'emploi ; (ii) la faible possibilité de création d'emplois dans le secteur public ; (iii) le faible développement des entreprises privées ; (iii) la dévalorisation du travail agropastoral et artisanal ; (iv) le manque de mécanisme de promotion de formation qualifiante.

On soulignera que le problème de l'inadéquation entre la formation et les offres potentielles d'emploi est déjà pris en compte dans les secteurs de l'éducation.

S'agissant des conditions de travail, on constate notamment une faible considération des textes réglementaires sur les règles d'organisation du travail au sein de l'entreprise (exemple : l'obligation pour l'employeur de consulter les représentants des travailleurs avant de requérir de l'inspecteur du travail l'autorisation d'effectuer les heures supplémentaires), sur les règles de licenciement ou de compression du personnel pour cause de restructuration de l'entreprise ou de diminution des activités et sur les règles de traitement des salariés dits protégés (candidats aux fonctions de délégué du personnel, délégués du personnel, anciens délégués du personnel pendant six mois à partir de l'expiration du mandat, représentants syndicaux, membres du comité d'hygiène et de sécurité).

⁴Pour la période 1970 - 1999, la source est PNUD : « Guerres, et après ? », Rapport national sur le développement humain 2002, p.99. Les statistiques de la période 2000-2004 proviennent de la Direction générale de l'emploi et des ressources humaines.

⁵PNUD : « Guerres, et après ? », Rapport national sur le développement humain, 2002, p.101.

⁶PNUD : « Guerres, et après ? », Rapport national sur le développement humain, 2002, p.42.

En ce qui concerne le cadre de concertation entre les employeurs et les travailleurs, on relève l'absence de critères de représentation des organisations professionnelles d'employeurs, les insuffisances dans l'établissement de la flexibilité de la durée du travail (travail à temps partiel, semaine de travail comprimé, horaires décalés, travail intermittent, etc.). La plupart des contrats de travail tiennent peu compte de la réglementation en vigueur. Certaines branches d'activités ne sont pas couvertes par la législation du travail actuelle. On notera également le manque de dispositions relatives aux formes de participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise (exemple : plan épargne d'entreprise, intéressement, actionnariat). Enfin on relèvera la législation insuffisante des activités des agences d'emplois privées.

En outre, on constate une faiblesse dans la constitution et l'organisation des groupements d'intérêt économique d'employeurs.

S'agissant du contrôle de la santé des travailleurs, les entreprises s'organisent isolément ou par groupe. Ces types d'organisation ne sont pas suffisants pour garantir une meilleure protection des travailleurs. Ces derniers sont confrontés aux altérations de la santé du fait des contraintes physiques et mentales, biologiques et ergonomiques, de l'exposition ou de la manipulation des produits toxiques, etc.

La médecine du travail, qui devrait aider à la réduction des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles), n'est pas organisée. Au sujet du dialogue social, il y a à déplorer la floraison de plusieurs structures de négociation entre les employeurs, y compris l'Etat, et leurs personnels. Ce qui pose bien souvent le problème de la légitimité des interlocuteurs dont la représentativité serait contestable. D'où l'émergence de nombreux recours administratifs ou judiciaires.

Les problèmes majeurs liés aux conditions de travail sont les suivants : (i) la législation ne couvre pas certaines branches d'activités ; (ii) le faible respect du code du travail ; (iii) le cadre de concertation employeurs/travailleurs mal défini ; (iv) la faible organisation des employeurs (organisations professionnelles, groupements d'intérêt économique, etc.) ; (v) la faible prise en compte des risques professionnels et d'adaptation de postes de travail pour les personnes vivant avec handicap ; (vi) la médecine du travail inexistante.

2.4.3.3. Enfance

La situation des enfants est préoccupante et se lit à travers la dégradation des indicateurs (paramètres de bien-être) présentés dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation plus particulièrement comme l'indiquent les résultats de l'EDS. Sur le plan de la santé et de la nutrition, on constate une dégradation générale de la situation des enfants qui peut avoir comme conséquence un développement intellectuel et physique retardé et déficient.

Dans le domaine de la protection des enfants, on note la persistance de nombreux risques sociaux et l'émergence de défis nouveaux : orphelins, enfants de la rue, enfants abandonnés, enfants soldats, enfants en conflit avec la loi, enfants victimes de traite, de maltraitance et de violences, filles mères, etc. Marginal, le phénomène des enfants de la rue survenu depuis quelques années à Brazzaville et Pointe-Noire qui s'est étendu à d'autres villes (Dolisie, Owando, ...) devient préoccupant. Les conditions d'existence de ces enfants sont des plus précaires. Le phénomène de la traite des enfants a été identifié dans la communauté béninoise vivant dans les deux plus grandes agglomérations où 1800 enfants en sont victimes. A Brazzaville, les enfants sont victimes d'une exploitation liée à la vente de marchandises ou à la prostitution développées particulièrement auprès des jeunes filles dès l'âge de 12 ans. Les jeunes garçons travaillent pour des employeurs peu scrupuleux mal nourris et mal logés, changeant fréquemment d'endroits pour éviter les agressions et les vols de nuit.

Les enfants soldats au sein des groupes armés sont estimés à environ 1500. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion mis en place n'est pas encore arrivé à son terme. Beaucoup d'anciens enfants soldats, y compris des filles, ne bénéficient pas d'une assistance appropriée en matière de réadaptation physique et psychologique, de réintégration familiale et scolaire.

Les enfants vivant avec handicap se heurtent toujours à des attitudes et barrières discriminatoires qui continuent d'entraver le développement de leurs capacités et les empêchent de jouir d'une vie pleine et satisfaisante ; ils ne sont pas intégrés dans des écoles autant qu'il serait possible. Du fait de l'application insuffisante des lois en vigueur, les violences sexuelles (viol, inceste, exploitation sexuelle des jeunes filles et harcèlement sexuel) persistent, sont banalisées et demeurent impunies. La fragilité économique et la pauvreté généralisée des familles contribuent à amplifier les phénomènes d'exclusion, de sexualité et de maternité précoces, d'exploitation des groupes les plus vulnérables.

Selon l'EDS, 19% des enfants ne sont pas déclarés à l'état civil. Le non enregistrement des naissances constitue un nouveau défi en matière de protection, ceci est particulièrement important chez les minorités « autochtones » et reste une préoccupation pour les autres couches sociales, en dépit des efforts réalisés en termes de dotation en registres d'actes de naissance, de plaidoyer avec l'appui des ONG, de campagnes d'enregistrement tardif des naissances dans le Pool, les Plateaux et d'opérations spéciales d'enregistrement d'enfants issus des populations autochtones ainsi que ceux des personnes réfugiées dans la Sangha et la Likouala.

Les principaux problèmes rencontrés sont : (i) la faible application de textes réglementaires relatifs aux Droits des enfants, des femmes et des minorités ; (ii) le non enregistrement à l'Etat civil de nombreux enfants (iii) la malnutrition importante chez les enfants en milieu urbain et rural ; (iv) la forte morbidité et mortalité infantile dues aux maladies infectieuses et parasitaires ; (v) les mauvaises conditions d'éducation de base ; (vi) la sexualité précoce exposant les enfants à des risques multiples ; (vii) l'exploitation des enfants (travail, prostitution, enfants soldats, traite des enfants) ; (viii) la faible prise en charge des enfants en difficulté (enfants de la rue, enfants soldats, enfants victimes de la traite, enfants aux prises avec la Loi, OEV) ; (ix) et la faible prise en compte dans le cadre de la prévention et du traitement des enfants infectés et affectés par le VIH/SIDA.

2.4.3.4. Education spécialisée

L'éducation spécialisée concerne les personnes vivant avec handicap (malentendant, malvoyant, néo analphabètes...). Ce type d'enseignement très peu développé au Congo et exclusivement dispensé dans les grandes villes Brazzaville et Pointe-Noire, est d'accès difficile pour un grand nombre d'enfants.

Par ailleurs, le cadre stratégique récemment adopté en faveur de la scolarisation et rescolarisation des enfants handicapés a révélé que ce secteur est très peu pris en compte dans les statistiques scolaires.

Des dispositions ne sont pas prises pour encourager et mettre en œuvre les possibilités d'intégration des enfants vivant avec handicap à l'école ordinaire et pour exploiter l'offre des services d'alphabétisation en faveur des jeunes et adultes vivant avec handicap.

Les centres d'éducation spécialisés dont les bâtiments et les équipements ont été détruits pendant les conflits armés n'ont pas tous été réhabilités.

Ce secteur est confronté à l'insuffisance des structures de formation, d'équipements spécialisés et des ressources humaines et financières adéquates.

2.4.3.5. Jeunesse

La population congolaise est constituée en grande majorité d'enfants et de jeunes (80 %). La plupart d'entre eux connaissent une situation sociale très précaire. Cette vulnérabilité prend ses racines dans un faisceau de facteurs dont : la crise de l'emploi, la dégradation de l'offre du service public dans les secteurs de l'éducation et de la santé, la faiblesse des mécanismes de protection, d'insertion et de réinsertion sociales, la pauvreté des familles...

Selon l'ECOM, au niveau de l'emploi, les jeunes constituent la catégorie sociale la plus frappée par le chômage. Face au manque d'emplois formels, beaucoup de jeunes développent des stratégies de survie sans lendemain. Plusieurs d'entre eux sont contraints d'exercer dans les petits métiers d'un secteur informel peu rémunérateur et peu valorisant.

Le Ministère du travail a révélé qu'en 2003, 1 actif sur 3 était au chômage. L'ECOM situe le taux global du chômage à 19 % et relève la situation particulièrement préoccupante des jeunes qui enregistrent les taux les plus élevés avec des écarts allant de 10 à 20 points par rapport à la moyenne nationale soit ; 40 % de chômeurs dans le groupe d'âge de 15 à 19 ans, 36,7 % de chômeurs dans le groupe d'âge de 20 à 24 ans, et 27,7 % de chômeurs dans le groupe d'âge de 25 à 30 ans.

Au niveau de la scolarisation, peu de jeunes parviennent à poursuivre leurs études au collège, au lycée et à l'Université. Les taux d'admission dans ces différents cycles sont faibles : 34,5% pour l'accès au collège et 8,9% pour l'accès au lycée en 2004. Ainsi, un jeune seulement sur 10 en âge d'entrer au lycée (14% en 2005) y accède. Les taux bruts de scolarisation au collège et au lycée sont de l'ordre de 61% et 19% livrant de nombreux jeunes au chômage, dans un milieu familial et un environnement social (de quartier) soupçonneux et méfiant.

Au niveau de l'offre des loisirs

La situation est caractérisée par le manque criard d'opportunités de loisirs sains tels que : les cinémas, les parcs, les aires de jeux, les espaces de sports, les bibliothèques, les activités artistiques, les centres ou espaces de vacances organisées.

L'effet social immédiat des insuffisances constatées en matière de scolarisation, de santé, d'emploi et de structures de loisirs, est le désœuvrement généralisé qui prédispose malheureusement à des comportements déviants ou inciviques comme : les vols, les rackets et escroqueries de tous genres, les harcèlements sexuels, les viols, le tabagisme, la consommation des drogues et d'alcool, etc.

Au niveau des mécanismes de protection, d'insertion et de réinsertion

L'assistance publique et privée aux jeunes vulnérables est très faible. En effet, faute d'emplois, les jeunes font l'expérience douloureuse de la pauvreté monétaire qui limite leur accès aux services sociaux de base. Ils ont du mal à fonder un foyer, à accéder au logement, aux biens courants de consommation et à un minimum de conditions indispensables de réussite sociale.

Par ailleurs, l'on observe une aggravation de la pauvreté des familles due à l'érosion du pouvoir d'achat consécutive aux effets cumulés de la réduction des salaires des fonctionnaires et la hausse des prix qui ont du reste quintuplé en 30 ans. A cela, il convient d'ajouter la faiblesse des revenus générés par les activités du secteur informel. Les jeunes ne peuvent pas ainsi accéder aux conditions minimales de subsistance en matière d'alimentation et de santé, ni satisfaire leurs besoins en loisirs.

Dans le domaine de la Jeunesse, les problèmes ci-après ont été identifiés : (i) le chômage élevé ; (ii) la recrudescence des comportements déviants : braquage, vol, viol, vagabondage sexuel, prostitution, drogue) ; (iii) le manque d'offre de loisirs sains ; (iv) la sexualité précoce entraînant des conséquences dramatiques (augmentation des grossesses non désirées, nombreux avortements provoqués, nombreuses filles mères abandonnées, nombreux abandons d'enfants ; (v) le taux élevé de prévalence des IST et VIH/SIDA ; (vi) l'inexistence des textes subséquents d'application à la loi 9-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse ; (vii) la non ratification de la charte africaine de la jeunesse ; (viii) l'absence d'une politique nationale de la jeunesse.

2.4.3.6. Peuples autochtones et autres minorités

Au Congo, vivent plusieurs groupes minoritaires caractérisés par une identité qui les différencie de la population majoritaire : c'est le cas des peuples autochtones, des sans mélanine (albinos).

Les peuples autochtones

Longtemps considérés comme des citoyens de seconde zone et laissés pour compte, les peuples autochtones constituent la couche la plus marginalisée et la plus vulnérable de la population congolaise. Ils sont souvent victimes de discrimination et d'exploitation en tant que main d'œuvre souvent mal rémunérée. Vivant dans la forêt et à la périphérie des villages bantou, ils ne sont pas impliqués dans la gestion des ressources forestières et communautaires.

Estimés à 300.000 individus, les peuples autochtones représentent environ 10% de la population totale congolaise. On distingue plusieurs groupes d'autochtones répartis sur l'étendue du territoire national : les Babongos dans les départements de la Lékoumou, du Niari et du Kouilou ; les Atswa dans le département des Plateaux ; les Aka et les Baaka dans les départements de la Cuvette-ouest, de la Cuvette, de la Sangha, les Babii dans le département du Pool et les Bambenga ou Baaka dans le département de la Likouala.

La destruction de leur cadre de vie due à la réduction sans cesse croissante de l'espace forestier, qui va de pair avec l'appétence économique des industries du bois les pousse à se sédentariser dans des villages où campements situés près des villages bantou.

En général, soit à cause de leur éloignement, soit, en raison de la discrimination dont ils sont victimes, la majorité des autochtones n'a pas accès aux moyens de transport et de communication, aux actes de naissance, à l'eau potable, à l'assainissement et à la connaissance des mesures d'hygiène, à la protection sociale. Ils ont une faible connaissance de leurs propres droits.

L'accès à l'école pour les enfants autochtones est encore faible. Selon l'enquête CAP réalisée en milieu autochtone en 2006, plus de 65% des adolescents ne sont pas scolarisés. Cependant, cette situation évolue de manière significative au sein de la population autochtone composée de 10 à 13 ans (60% chez les garçons et 45% chez les filles).

En matière de santé, les pesanteurs culturelles, l'absence des services de santé dans leurs zones d'habitation, la discrimination et la stigmatisation dont ils sont victimes de la part des bantou et le manque des moyens financiers limitent leur accès aux soins de santé.

La connaissance des IST/VIH est très faible en milieu autochtone (33% seulement d'adolescents ont déjà entendu parler des IST parmi lesquels 39% de garçons et 29% de filles). De plus, l'attachement à certaines pratiques traditionnelles «scarifications, lévirat...» rend les autochtones particulièrement vulnérables au VIH/SIDA.

Dans le cadre de la participation à la vie publique, alors que les textes internationaux protègent par diverses dispositions le droit pour tout citoyen de prendre part aux affaires publiques de son pays, les autochtones restent sur ce terrain également des personnes marginalisées. Pour ceux qui sauraient être titulaires du droit de vote, le défaut de pièce d'identité empêche l'accès au vote par la non délivrance des cartes d'électeurs. Les autochtones ne jouissent pas effectivement de leurs droits civiques et politiques.

Les sans mélanine

Il n'existe à ce jour, ni statistiques, ni études sur les questions liées à ce groupe minoritaire. On peut cependant signaler que de nombreux préjugés sont mobilisés contre les sans mélanine. Ils sont victimes de stigmatisation. Par ailleurs, ils ont des problèmes de santé spécifiques pour lesquels il n'existe pas de mécanisme de prise en charge.

Les problèmes identifiés pour la protection sociale des peuples autochtones et autres minorités sont : (i) l'absence d'une politique de protection sociale des minorités ; (ii) la non prise en compte par l'Etat civil des enfants des peuples autochtones ; (iii) la marginalisation ; (iv) le faible accès aux services sociaux de base ; (v) la stigmatisation.

2.4.4. VIH/ SIDA

Sur le plan épidémiologique et socio comportemental, les données sur la situation du VIH/SIDA restent celles de l'enquête de séroprévalence nationale de novembre 2003 et de l'EDS (2005).

Selon les données de 2003, l'épidémie du VIH au Congo est de type généralisé. La séroprévalence nationale du VIH est estimée à 4,2% avec des disparités d'une capitale départementale à une autre atteignant les 9% dans certaines localités.

Les données sur les connaissances, attitudes et pratiques sexuelles fournies par l'EDS donnent les résultats ci-après :

Les premiers rapports sexuels chez les personnes âgées de 20 à 49 ans sont relativement plus précoces chez les femmes que chez les hommes : 15,9 ans chez les femmes contre 16,7 ans chez les hommes ; la proportion des jeunes de 15-24 ans qui ont eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans a été de 23,4% chez les jeunes femmes et 26,9% chez les jeunes garçons de 15-24 ans. Cette proportion atteint 81,1% chez les jeunes filles et 77,5% chez les jeunes garçons avant l'âge de 18 ans.

Seulement 11% des femmes et 25,4% des hommes âgés de 15-49 ans ont des connaissances complètes sur le SIDA.

Le nombre de personnes âgées de 15-49 ans qui savent que le VIH peut être transmis par l'allaitement et que le risque de transmission maternelle peut être réduit par la prise de médicaments spéciaux durant la grossesse et pendant l'accouchement a été de 17,2% chez les femmes et de 13,6% chez les hommes.

Les attitudes de stigmatisation à l'égard des personnes vivant avec le VIH montrent que: 47,2% des femmes et 64,69% des hommes âgés de 15-49 ans ont affirmé qu'ils achèteraient des légumes frais à un commerçant vivant avec le VIH ; 55% des femmes et 56,5% des hommes âgés de 15-49 ans pensent qu'une enseignante vivant avec le VIH devrait être autorisée à continuer d'enseigner ; 24,0% des femmes et 50,8% des hommes âgés de 15-49 ans pensent qu'il n'est pas nécessaire de garder secret l'état d'un membre de la famille vivant avec le VIH.

La proportion des adultes de 18-49 ans qui pensent que l'utilisation du préservatif devrait être enseignée aux jeunes de 12-14 ans a été de 79,0% chez les femmes et de 85,5% chez les hommes. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à penser qu'il est souhaitable que les jeunes hommes et femmes attendent d'être mariés pour avoir des rapports sexuels.

La proportion des personnes de 15-49 ans qui ont affirmé avoir utilisé un préservatif au cours des derniers rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (partenaire non marital ou non cohabitant) a été de 21,0% chez les femmes et de 42,8% chez les hommes. Le nombre moyen de partenaires sexuels durant la vie chez les personnes de 15-49 ans a été de 4,2 chez les femmes et de 13,0 chez les hommes.

Seulement 9,5 % des femmes et 10,9% d'hommes âgés de 15-49 ans ont affirmé avoir déjà effectué un test de dépistage du VIH et ont reçu les résultats. 4,0% de femmes et 5,6% d'hommes de 15-49 ans ont affirmé avoir eu une IST au cours des 12 mois précédant l'enquête, dont 68% de femmes et 81% d'hommes ont déclaré avoir recherché des conseils ou un traitement. Dans un peu plus de la moitié des cas (55%), les hommes et les femmes ayant une IST se sont adressés à un établissement sanitaire ou à un professionnel de santé pour recevoir un traitement ou des conseils.

D'une manière générale les problèmes de lutte contre le VIH/SIDA se posent en termes de : (i) l'insuffisance de l'offre de services de prévention, (conseil, dépistage, prévention de la transmission mère enfant, dispensation du préservatif masculin et féminin) ; (ii) l'insuffisance de la sécurité transfusionnelle ; (iii) la faiblesse du dispositif et des capacités de prise en charge médicale, psychologique et nutritionnelle ; (iv) la faible disponibilité des ARV, des consommables et des réactifs ; (v) la faiblesse du système de suivi évaluation et de surveillance épidémiologique ; (vi) la faible concertation entre les acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA ; (vii) la persistance des attitudes de discrimination et de stigmatisation à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

De manière spécifique, certaines catégories sociales sont particulièrement exposées. Il s'agit : (i) des femmes et des filles ; (ii) des professionnelles du sexe ; (iii) des agents de la force publique ; (iv) des travailleurs du secteur de la forêt ; (v) des pêcheurs ; (vi) des personnels des différents modes de transports ; (vii) des enseignants, des élèves, des étudiants, des personnels et les partenaires de l'éducation ; (viii) des personnels de santé ; (ix) des enfants et des jeunes ; (x) des peuples autochtones et autres minorités ; (xi) des détenus des établissements pénitentiaires.

* * *

En résumé de ce chapitre 2 sur le diagnostic sectoriel et thématique, on peut dire qu'au début des années 1990, après trois décennies de régime monopartite, caractérisées par une gestion planifiée de l'économie, la République du Congo, qui a opté pour la démocratie pluraliste a connu à la fois une situation économique et financière difficile et des conflits armés récurrents. Cette situation de crise socio politique et économique généralisée a causé beaucoup de dégâts et sérieusement compromis le développement socio-économique du pays.

Il ressort des enquêtes réalisées en 2005 que plus de la moitié des congolais vit en dessous du seuil de pauvreté. Les inégalités de revenus sont importantes dans la mesure où le rapport des dépenses de consommation entre les plus pauvres et les plus riches se situe entre 5 et 7 dans toutes les zones d'habitation. Du point de vue multidimensionnel, l'analyse a porté sur la pauvreté monétaire, l'éducation, la nutrition, la santé, l'emploi, l'eau et l'assainissement, l'habitation et l'enclavement. L'analyse portant sur l'ensemble de la population a montré que les niveaux de pauvreté sont importants dans trois dimensions. Il s'agit de l'eau et de l'assainissement (67,5), de la santé (60,2) et de l'habitation (58,7).

En ce qui concerne la perception, 62,2% des Congolais s'estiment pauvres alors qu'ils ne considèrent pas le Congo comme un pays pauvre. L'on a noté à ce niveau que la référence aux biens matériels mais aussi à la dynamique des relations interpersonnelles indique que la pauvreté revêt plusieurs dimensions. Elle peut être monétaire, alimentaire ou se traduire par un accès difficile à des services sociaux de base. Elle peut être aussi sociale et culturelle. Près de la moitié des ménages (49,3%) pensent également que la pauvreté est synonyme de « mauvaise gestion des biens publics ». 58 % de la population appartenant à la frange la plus riche de la population l'ont relevé, contre 42% pour la frange la plus pauvre. C'est dans ses diverses manifestations que la pauvreté est perçue par les populations. Aussi, les consultations participatives ont permis d'identifier vingt-deux (22) problèmes, dont quinze (15) retenus à l'atelier national et repartis en huit (8) problèmes généraux, quatre (4) problèmes transversaux et trois (3) problèmes spécifiques.

La nécessité de saisir les causes de ces différents problèmes a conduit à l'approfondissement du diagnostic sectoriel de la pauvreté. Il s'agit des secteurs de la gouvernance, des secteurs de croissance (Agriculture, Forêt, Pétrole, Mines, Industrie, Energie, Transports, Postes, télécommunication et technologies de l'information et de la communication, Tourisme, Commerce, secteur privé, Micro finance et Intégration sous régionale), des secteurs sociaux (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement, alphabétisation, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation technologique) et enfin les secteurs de l'environnement social et l'intégration des groupes vulnérables (protection social, l'enfance, jeunesse, peuples autochtones, l'emploi et conditions de travail, habitat, enseignement spécialisé, culture et art, sport et environnement).

L'analyse diagnostique a relevé les principales contraintes ci-après : (i) la faiblesse de la gouvernance et la persistance des poches d'insécurité; (ii) la réduction des opportunités d'emplois et l'aggravation du chômage surtout en milieu urbain ; (iii) l'inégalité des revenus ; (iv) la baisse du pouvoir d'achat des populations ; (v) l'instabilité de la croissance économique ; (vi) le faible accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base ; (vii) la dégradation de l'environnement ; (viii) la persistance des maladies transmissibles et non transmissibles ; (ix) l'émergence de nouvelles maladies (fièvre hémorragique à virus Ebola, Monkey pox, ulcère de buruli) ; (x) la prévalence élevée du VIH/SIDA.

Chapitre III : Axes stratégiques de réduction de la pauvreté

Le gouvernement du Congo est déterminé à relever les défis et à atténuer le niveau de pauvreté des populations. A cet effet, la vision du développement qui gouverne sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté s'articule autour de l'atteinte des OMD. Elle trouve sa traduction concrète dans le présent document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Cette vision se fonde sur la bonne gouvernance et la consolidation de la paix qui stimuleront le développement de la nation à partir d'une économie compétitive, diversifiée à forte croissance permettant une amélioration durable des conditions de vie des populations, particulièrement des plus pauvres.

L'objectif est de créer les conditions propices au développement économique, social et culturel harmonieux en visant le développement humain durable.

Il s'agit notamment de :

- réaliser une croissance économique d'au moins 6,5% sur la période 2005-2015 ;
- ramener le taux de pauvreté monétaire de 50,7% en 2005 à 46% en 2008, à 41% en 2011 et 35% en 2015 ;
- éliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de Congolais vivant en dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim, d'ici à 2015 ;
- assurer une éducation primaire pour tous, en donnant à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2015 ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, et si possible à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015 ;
- réduire de deux tiers, la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq ans d'ici à 2015 ;
- améliorer la santé maternelle, en réduisant de trois quarts la mortalité maternelle d'ici à 2015 ;
- combattre et stopper la propagation du VIH/SIDA, maîtriser le paludisme et d'autres grandes endémies en inversant leur tendance d'ici à 2015 ;
- intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition environnementale d'ici à 2015 ;
- assurer un environnement durable et réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable ;
- réduire la dette du Congo ;
- promouvoir l'intégration régionale et sous régionale ;
- mettre en place un partenariat pour le développement des technologies de l'information et de la communication, l'application des politiques et des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile d'ici à 2015.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de réduction de la pauvreté s'appuie sur les cinq (5) axes suivants :

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité ;

Axe 2 : Promotion de la croissance économique et stabilité macroéconomique ;

Axe 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;

Axe 4 : Environnement social et intégration des groupes vulnérables ;

Axe 5 : Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

3.1 Axe 1 : Amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité

Dans le besoin urgent d'établir un climat de bonne gouvernance, le gouvernement entend développer et mettre en œuvre un programme dont l'objectif est de permettre au Congo d'avoir un meilleur fonctionnement des institutions, des politiques sectorielles pertinentes dans le cadre d'un développement durable. Ce programme reflète la substance de cet axe autour des cinq (5) composantes que sont : la gouvernance politique, la paix et la sécurité, la gouvernance administrative et judiciaire et la gouvernance économique et financière et de l'environnement.

3.1.1. Gouvernance politique

Le gouvernement entend mettre en place un cadre démocratique qui permettra la mise en place d'un Etat de droit, d'une politique économique de qualité, d'asseoir des institutions efficaces, une justice impartiale et renforcer la paix et la sécurité.

L'objectif général est de promouvoir les bonnes pratiques politiques, les libertés individuelles et collectives et l'indépendance des médias.

Les stratégies suivantes ont été retenues pour atteindre cet objectif :

(i) le renforcement des capacités de contrôle des institutions constitutionnelles. Cela sera rendu opérationnel par l'organisation des actions de formation au profit des administrations de contrôle et d'évaluation qui bénéficieront des appuis techniques, matériels et financiers. De même, le parlement systématisera les contrôles de l'action gouvernementale en ayant lui aussi bénéficié des actions de formation appropriées.

(ii) le renforcement de la culture démocratique et de paix. Il s'agira d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les droits civiques, économiques, sociaux et politiques et sur le rôle des parlementaires. On produira des kits de communication sur les droits civiques et la culture démocratique. On veillera à insérer dans les programmes scolaires des enseignements sur la gouvernance.

(iii) l'amélioration de la gouvernance des partis politiques et des associations. Le gouvernement devra parachever le cadre juridique régissant l'activité des partis politiques et leur apportera un appui technique et financier. Il en sera de même pour les associations, tout en renforçant leur professionnalisation.

(iv) l'instauration de la politique de quota en faveur des femmes pour toute nomination et toute élection. Il s'agira d'appliquer la politique des quotas en faveur des femmes dans les fonctions politiques, administratives et électives.

(v) la garantie de la liberté et de l'indépendance des médias. Les médias ne joueront de façon efficace leur rôle que grâce à des facilités techniques et financières du gouvernement et à des actions de formation des professionnels des médias. Il sera nécessaire de créer des conditions d'application des textes sur la liberté de la presse et de la communication.

3.1.1.1. Décentralisation

L'objectif de la décentralisation consiste à promouvoir le développement local par un transfert concomitant de compétences et des ressources (humaines, matérielles et financières) à des autorités locales élues.

Pour accélérer le processus de décentralisation, les stratégies suivantes seront mises en œuvre:

(i) *la mise en place des mécanismes destinés à finaliser le cadre juridique et le renforcement des capacités des acteurs.* Le gouvernement prendra des textes d'application et en assurera la vulgarisation à travers des journées relatives à la décentralisation. Il organisera des séminaires de formation à l'endroit des élus locaux et des agents des administrations déconcentrées et décentralisées. Il assurera la promotion de la démocratie participative.

(ii) *la mise en place de mécanismes de participation des citoyens à la gestion des affaires locales et la mise en place de la fonction publique territoriale.* Le gouvernement poursuivra et achèvera l'élaboration et l'adoption des textes relatifs au recrutement et à la constitution des carrières des fonctionnaires territoriaux. Il mettra également en place des organes et procédera au recrutement ou au reversement des agents dans les cadres de la fonction publique territoriale. Il sera également fait promotion des structures locales de gestion communautaire ;

(iii) *la mise en œuvre des mécanismes et des réformes budgétaires et fiscaux des collectivités locales.* Les pouvoirs publics procéderont à l'élaboration, à l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs aux normes de présentation des documents budgétaires et comptables des collectivités locales, et aux procédures de recouvrement, de répartition et de notification des recettes des collectivités locales. Ils assureront la formation des agents des administrations déconcentrées et décentralisées. Ils garantiront l'augmentation et la pérennisation de la dotation globale d'investissement.

3.1.1.2 Développement départemental et local

L'objectif général du gouvernement est d'unifier le territoire par un développement équilibré. La réalisation de cet objectif implique la mise en œuvre au niveau départemental et local des stratégies suivantes :

(i) *le développement des infrastructures.* Le gouvernement mettra en place un réseau de dessertes départementales et locales assurant des liaisons intra et interdépartementales. Le gouvernement et le pouvoir local assureront l'entretien et la réhabilitation des routes, des rivières et des pistes agricoles. Le gouvernement mettra en place l'électrification de l'espace départemental et local et la promotion des énergies renouvelables en milieu rural. Le pouvoir local mettra en place une station de radio locale.

(ii) *la restructuration des économies départementales et locales.* Elle passe par :

- la promotion des secteurs économiques locaux : Les autorités locales assureront la promotion des activités liées aux secteurs de l'agriculture, l'agroforesterie, de la pêche et de l'élevage, de la transformation agro-industrielle, des ressources hydrauliques et du tourisme ;
- l'organisation des secteurs économiques d'appui : Les autorités locales créeront les conditions d'implantation des services publics et privés indispensables au bon fonctionnement de l'économie locale, notamment sur les plans de formation et d'appui technique et financier et s'emploieront à améliorer les réseaux commerciaux pour garantir l'écoulement de la production locale et l'approvisionnement régulier des populations et des entreprises ;

(iii) *la structuration du développement urbain et de l'habitat dans les départements.*

Il s'agira de :

- élaborer et exécuter des documents d'urbanisme des communautés urbaines et rurales (schémas directeurs et plans locaux d'urbanisme) et du programme départemental de l'habitat : L'autorité locale établira les autorisations d'occupation des sols. Elle s'occupera des travaux de lotissement dans les communautés urbaines et rurales ;
- promouvoir le développement départemental et local équilibré : Le gouvernement et les collectivités locales s'appuieront sur les centres urbains locaux pour conforter les espaces décentralisés en vue d'améliorer l'accès des populations aux services de base et de favoriser le développement du tissu économique. La redistribution des services de base, dans chaque département, se fera en tenant compte des niveaux hiérarchiques de l'armature urbaine locale. La carte sanitaire, la carte scolaire et les services d'appui aux activités économiques seront implantés de telle sorte que des localités réceptacles soient clairement identifiées y comprises les fonctions à leur faire jouer. Le chef-lieu de département et la commune représentent, dans cette perspective le premier maillon qui bénéficiera des fonctions plus étendues. Les districts, les communautés urbaines, les communautés rurales et les villages constituent le support, à différents niveaux, du développement local ;
- de promouvoir l'activité immobilière : L'autorité locale assurera la construction des logements administratifs et sociaux. Elle mettra en place des mécanismes de protection et de réhabilitation du domaine foncier et immobilier public de l'État ; de revitaliser le tissu villageois. L'autorité locale veillera à l'application des programmes d'équipement et de redynamisation des économies locales avec le concours de tous les partenaires intéressés.

(iv) *l'institutionnalisation d'une concertation au niveau départemental.* On regroupera les acteurs locaux et il sera créé des commissions départementales d'aménagement du territoire: (i) les Comités départementaux de lutte contre la pauvreté (CDLP) ; (ii) les Comités locaux de lutte contre la pauvreté ; (iii) les Commissions départementales d'aménagement du territoire (CDAT). Le gouvernement et l'autorité locale mettront en œuvre les contrats de plan Etat/département.

(v) *la préservation de l'environnement.* Les autorités locales organiseront la lutte contre les nuisances, la pollution et les feux de brousse, la protection des écosystèmes, des sols contre les érosions, les glissements de terrain et les inondations. Elles aménageront les sites et les parcs départementaux.

3.1.1.3 Genre

La République du Congo a entrepris d'élaborer depuis décembre 2007 une politique nationale Genre, afin de matérialiser sa volonté de promouvoir le Genre dans toutes les actions de développement économique et social du pays. Cette politique énonce également des lois qui vont dans le sens de la protection et de l'amélioration des conditions de vie de la jeune fille et de la femme.

L'objectif général visé est la réduction des inégalités de genre notamment par l'accroissement du pouvoir économique, social, culturel et politique de la femme.

Les stratégies suivantes ont été retenues :

(i) *l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale du genre.* Il sera procédé à la révision des lois discriminatoires, à l'adoption de nouvelles lois et à la promotion de leur

application. Le processus de réduction des inégalités homme/femme sera accéléré avec l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la politique genre et l'intégration de l'approche genre dans toutes les politiques, tous les programmes, projets et budgets des ministères.

(ii) *la promotion de la parité filles/garçons au niveau de l'éducation et promotion du développement de la santé maternelle.* Il s'agira de faire le plaidoyer et de veiller à ce que des mesures soient effectivement prises et appliquées dans les domaines de l'éducation et de la santé.

(iii) *la promotion de la représentation équitable et de la participation effective des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans la prise de décision à tous les niveaux.* Il s'agira de faire le plaidoyer et de veiller à l'application rigoureuse des textes juridiques et judiciaires.

(iv) *la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes.* Il s'agira de faire le plaidoyer et de veiller à l'application rigoureuse des dispositions du code pénal sanctionnant les auteurs des violences et au bon fonctionnement des structures de prise en charge des victimes.

(v) *la promotion des droits de la femme.* La prise de conscience des droits de la femme sera faite à travers un programme d'information, d'éducation et de communication sur la convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) et la vulgarisation des textes juridiques. La maison de la femme et le centre de recherche d'information et de documentation pour la femme seront redynamisés pour assurer le renforcement des capacités des femmes.

(vi) *l'amélioration de l'autonomisation économique des femmes.* Il sera procédé à la formation des femmes et des filles mères aux petits métiers. Un appui aux activités génératrices de revenus (AGR) et à l'entrepreneuriat féminin (caisses féminines, centres de formation) sera apporté.

3.1.1.4. Environnement

L'objectif général est d'assurer un environnement durable en garantissant la préservation du patrimoine naturel, la protection des écosystèmes et l'utilisation rationnelle des ressources de la biodiversité.

Les stratégies suivantes ont été retenues pour atteindre ces objectifs :

(i) *le renforcement des capacités des parties prenantes sur les questions liées à l'environnement.* Il portera sur l'organisation des campagnes d'information, d'éducation et de communication relatives à l'environnement. La dimension sur le renforcement institutionnel, juridique et humain, ainsi que l'intégration de l'environnement dans le système éducatif formel, seront mises en évidence. Concernant le cadre institutionnel, il sera créé une Agence nationale pour la protection de l'environnement, une Commission nationale pour le développement durable et un Centre de prévention et de lutte contre les catastrophes. On veillera à la prise en compte systématique de l'aspect environnemental dans les projets de développement.

(ii) *le contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et des sols.* Il sera créé un laboratoire d'analyse et de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, constitué d'un certain nombre d'appareillages pour les mesures directes des indicateurs de pollution et les mesures indirectes par les prélèvements d'échantillons à l'aide de capteurs. Le bruit, les odeurs et les vibrations seront réglementés, y compris les têtes ionisantes.

(iii) l'élaboration et l'actualisation des plans de gestion des déchets urbains et biomédicaux. Il sera développé des circuits de collecte, d'enlèvement, de traitement, de stockage, d'élimination et de recyclage d'ordures ménagères et des déchets industriels. Des mesures devraient être prises pour que toutes ces opérations soient confiées à des structures ayant confirmé leurs capacités dans la gestion des déchets municipaux et biomédicaux. Un système de poubelles publiques sera mis en place, des moyens de transport appropriés seront recommandés et des décharges agréées seront construites. Par ailleurs, une réglementation sur l'importation des emballages non biodégradables sera établie.

(iv) la mise en place d'un système d'alerte rapide en cas de catastrophes majeures et mineures (pollution par les hydrocarbures, érosions, inondations, sécheresses, prolifération des acridiens, etc.). Des plans qui s'intègrent dans le cadre d'action de Hyogo devront être élaborés. D'autres moyens appropriés seront mis en place pour donner l'information en cas de catastrophes en vue d'une intervention rapide. Les populations devront être sensibilisées et préparées à faire face aux risques de catastrophes. Des cartes de sensibilité devront être établies. Le Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures devra être mis en œuvre. En ce qui concerne les érosions en zone côtière et en milieu urbain, des travaux spécifiques d'aménagement pourront être réalisés en procédant au suivi régulier du trait de côte et à la protection des zones fragiles soumises à des lotissements anarchiques.

(v) la mise en place d'une veille scientifique relative aux introductions volontaires et accidentelles des plantes et des animaux envahissants. Il s'agira de renforcer la recherche pour contrôler toutes les introductions de plantes et d'animaux, dont la multiplication peut être sujette à menacer les espèces végétales et animales locales. Pour les espèces végétales (jacinthe d'eau, la laitue d'eau et la fougère d'eau), constituant un danger pour la reproduction des poissons et l'obstruction des voies de navigation, des études devront être réalisées pour retenir les variantes biologiques ou mécaniques pour leur élimination

(vi) la mise en place d'une politique des nuisances sonores. Il s'agira de mettre en œuvre une politique de gestion du bruit. On procédera à la promotion d'un plan national de lutte contre les nuisances sonores, plan devant inclure : (i) l'élaboration d'une cartographie d'exposition de bruit ; (ii) la mise en place des stations de mesures du bruit ; (iii) la définition des outils d'évaluation de la gêne sonore ; (iv) l'élaboration d'un code de bonne conduite des responsables de source de bruits ; (v) l'élaboration d'une loi relative à la lutte contre les nuisances sonores ; (vi) l'adoption d'un dispositif rendant obligatoire l'insonorisation des lieux de cultes ; (vii) l'institution d'une taxe sur les nuisances sonores en vertu du principe du pollueur payeur ; (viii) la mise en place d'une haute autorité de contrôle de nuisances sonores ; (ix) la promotion de la recherche sur le bruit.

3.1.2. Paix et sécurité

L'objectif général est de consolider la paix et la sécurité à travers la bonne gouvernance et la culture de paix, et de garantir la libre circulation des personnes et des biens.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes ont été retenues :

(i) le renforcement de la sécurité pour prévenir les conflits et construire une paix durable. Il s'agira de poursuivre la réforme du système de défense et de sécurité, par la mise en place des mécanismes permettant à l'ensemble des citoyens de se prémunir contre l'insécurité, les abus d'autorité et l'incivisme de certains hommes en armes. En outre, le gouvernement renforcera le maillage territorial en installant rationnellement des postes de sécurité publique et des unités territoriales de la gendarmerie avec l'implication des populations pour une gestion de la sécurité de proximité. ~~La force publique sera formée aux principes démocratiques, au respect des droits humains et aux règlements en matière de migration.~~

(ii) *le renforcement des capacités de la force publique et l'amélioration de la condition militaire.* On veillera à faire adopter une loi de programmation militaire destinée à améliorer les textes réglementaires, les capacités et l'intégrité de la force publique par des actions de formation. De même, qu'on réhabilitera et on construira pour elle des structures administratives et de casernement. En outre, on la dotera d'équipements, de matériel d'intervention et d'autres moyens de contrôle des frontières.

(iii) *l'intensification de la lutte contre le trafic et la consommation de la drogue.* On procédera au renforcement du cadre légal, des moyens de contrôle des frontières et des campagnes de sensibilisation contre la consommation de la drogue ainsi que la prise en charge des toxicomanes. On procédera au renforcement du cadre légal existant.

(iv) *la poursuite et l'achèvement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex combattants.* La démobilisation des ex combattants se poursuivra concomitamment avec leur réinsertion économique et sociale. Pour les enfants soldats, ou les ex combattants mutilés de guerre, on veillera à promouvoir leur épanouissement et leur intégration. En vue de la mise en œuvre du désarmement, il conviendra de prévenir la remobilisation des ex combattants auto démobilisés et de désarmer également les détenteurs illégaux d'armes de guerre. Concernant les femmes affectées par les conflits armés, on procédera à leur identification et à l'élaboration d'un programme d'appui à leur prise en charge psychologique, médicale et économique.

(v) *l'achèvement de la sécurisation du Pool.* On veillera à l'application des accords de paix et on parachèvera le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des miliciens encore actifs.

(vi) *la prise des mesures pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes.* Les mesures porteront sur l'application des dispositions du code pénal sanctionnant les auteurs des violences, le renforcement des centres de prise en charge médico-sanitaire et psychosociale des femmes victimes des violences et leur réinsertion socio-économique.

(vii) *le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA au sein de la population et plus particulièrement auprès des agents de la force publique.* On mettra en œuvre un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale des agents infectés et affectés.

3.1.3. Gouvernance administrative et judiciaire

L'objectif général dans le cadre de la gouvernance administrative et judiciaire est de rendre les institutions publiques plus performantes pour un l'Etat de droit et des services publics de qualité.

Les stratégies suivantes ont été retenues :

(i) *la poursuite et l'achèvement de la réforme de la fonction publique.* On procédera à la réforme du dispositif législatif et réglementaire notamment, la révision de la loi 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique. Il s'agira aussi d'élaborer les textes d'application y relatifs : statuts particuliers des corps de la fonction publique, textes régissant les institutions de la fonction publique et textes de portée générale. Pour enclencher de façon cohérente, le processus de la réforme de l'Etat, il sera mis en place une commission nationale de la réforme de l'Etat. La rationalisation des administrations publiques se fera par le renforcement des capacités opérationnelles et la mise en place d'un fichier unique : fonction publique/solde/force publique. De même, on procédera à la restructuration et au renforcement des capacités de la direction générale de la réforme de l'Etat, pour lui permettre d'avoir une dimension multisectorielle.

(ii) la réforme juridique et judiciaire, y compris celle des procédures. On procédera à la réforme du dispositif juridique et judiciaire et on harmonisera le code du commerce avec le traité de l'OHADA. On renforcera les capacités de la commission OHADA et les tribunaux de commerce.

(iii) la promotion de la connaissance des procédures et des textes juridiques. Pour permettre aux hommes et aux femmes de connaître et comprendre les textes juridiques et les interpréter correctement, les cliniques juridiques seront créées et/ou renforcées. En outre, la législation nationale et les conventions internationales seront traduites en langues véhiculaires et il sera organisé des activités d'IEC/CCC et des séminaires de formation à l'intention des juges et de l'ensemble de la société sur les droits humains et notamment ceux de la femme.

(iv) le renforcement des capacités humaines et des infrastructures administratives et pénitentiaires. Il portera sur l'organisation des séminaires, des ateliers de formation des agents civils de l'Etat et le recyclage régulier et l'émulation des agents civils de l'Etat. Les cours, tribunaux et prisons dans les départements seront réhabilités, construits et équipés afin de rapprocher la justice des citoyens. On procédera également à la création des centres pour mineurs.

(v) le renforcement du système national statistique. Il s'agira de recruter, de former les agents et cadres du système statistique national, du CNSEE et d'acquérir des équipements informatiques et logistiques nécessaires. Il sera attribué des moyens financiers adéquats pour la réalisation des enquêtes et la diffusion des données statistiques. Le CNSEE devra assurer son rôle de coordination des systèmes sectoriels de statistiques.

Transparence, corruption et fraude

L'objectif général est de réduire la corruption et la fraude.

Les stratégies retenues dans le domaine de la transparence, de la corruption et de la fraude sont :

(i) le renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques. Le gouvernement rendra disponible les informations relatives à la gestion des affaires publiques, renforcera les capacités techniques des agents de l'Etat et devra recourir systématiquement à la procédure d'appel d'offres pour la passation des marchés publics.

(ii) le renforcement des mécanismes de surveillance, de contrôle et de sanction. Le gouvernement assurera le financement et le renforcement des capacités opérationnelles des institutions et organes de contrôle. L'obligation de rendre compte et les contrôles dans les services de l'administration publique seront rendus systématiques. Il faudra pour cela accélérer le processus de mise en place de la commission de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et l'observatoire anti corruption. On devra réaliser des études sur les déterminants de la corruption et de la fraude et vulgariser les règles de bonne conduite auprès des agents de l'administration et du public, tout en assurant le contrôle de leur application.

(iii) le relèvement du niveau des rémunérations des agents de l'Etat. Le gouvernement procédera à la révision de la valeur indiciaire et au déblocage progressif des effets financiers sur les avancements et les reclassements. On procédera à la mise en place des mécanismes de motivation des agents intègres.

3.1.4. Gouvernance économique et financière

L'objectif général est d'améliorer le cadre macroéconomique du pays de façon durable.

La stratégie à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif s'articule autour des points suivants :

(i) *le renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques et stratégies de développement et de gestion des réformes.* Il va falloir former et appuyer techniquement l'expertise nationale dans la conception, l'élaboration, l'exécution, le suivi, le contrôle et l'évaluation des stratégies et des politiques de développement. On mettra en place des méthodes, procédures d'analyse et de choix des investissements publics ainsi que les procédures et les outils de suivi des investissements. Un fonds d'études et de préparation des projets sera mis en place. On veillera à l'élaboration des stratégies sectorielles notamment les secteurs prioritaires.

(ii) *la réforme des finances publiques.* Elle consistera à élargir l'assiette imposable par la fiscalisation des produits et services non encore assujettis à l'impôt et par le développement de la fiscalité indirecte. Cette réforme englobera la rationalisation des régies financières et des procédures de comptabilité publique et le cadre institutionnel des régies financières. On instaurera et utilisera des méthodes rigoureuses de lutte contre la corruption et la fraude fiscale et douanière. On procédera également à la rationalisation des mécanismes de gestion et de suivi de l'exécution budgétaire. Il sera fait une allocation adéquate des ressources publiques en se basant sur les choix de priorités de dépenses favorables au développement humain.

(iii) *l'amélioration de la gestion des marchés publics.* Elle consistera à réformer la réglementation des marchés publics, à rédiger les manuels de procédures et les cahiers de charge, à rendre opérationnelle la commission des marchés et des contrats de l'Etat.

(iv) *le renforcement des mécanismes de contrôle et de promotion de l'obligation de rendre compte.* Il sera organisé des sessions de formation sur le processus budgétaire, le renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) par l'amélioration de leur capacité opérationnelle, la promotion de la vie associative et la régulation des médias par l'effectivité de leur indépendance et l'augmentation de leurs ressources matérielles et financières. Afin de consacrer la séparation des pouvoirs, il sera mis à la disposition du Parlement, de la Cour des comptes et de discipline budgétaire et de la justice, les ressources nécessaires à la réalisation des contrôles divers et des moyens adéquats pour leur fonctionnement.

(v) *l'amélioration de la gestion de la dette.* Il est envisagé de négocier des remises de dette auprès des créanciers privilégiés, de créer des conditions d'éligibilité au point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). Il sera négocié, auprès des créanciers du Club de Paris, un moratoire (gel de paiement) sur les échéances de la dette échues, entrevoir des possibilités d'allègement du service de la dette, mener des audits définitifs de la dette intérieure. Le gouvernement va garantir un suivi régulier de la dette flottante de l'Etat et prévoir les modalités de son apurement.

3.2. Axe 2 : Promotion de la croissance et stabilité macroéconomique

La croissance est le facteur déterminant de la lutte contre la pauvreté et la composition sectorielle de la croissance détermine dans quelle mesure les couches les plus pauvres de la population bénéficient de la croissance. En outre, elle est une condition nécessaire mais pas suffisante à la lutte contre la pauvreté.

La politique monétaire au Congo est conduite par la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC) qui jouit d'une indépendance vis-à-vis de ses Etats membres. L'instrument de politique macroéconomique entièrement sous le contrôle du Gouvernement est la politique budgétaire. Du fait de l'importance croissante du pétrole dans les comptes macroéconomiques, du volume limité de ses gisements et de la volatilité de son prix, la fiscalité demeure le principal instrument pour transformer les ressources pétrolières en capital financier, physique et humain en vue d'assurer une croissance durable et équitable et d'éviter une politique de dépense procyclique ne tenant pas compte des risques de retournement de la conjoncture et de l'épuisement des gisements.

Compte tenu de la volatilité du prix du pétrole, la baisse prévisible de la production et l'épuisement éventuel des gisements de pétrole, l'allocation optimale des ressources nécessite qu'une part de la manne pétrolière soit épargnée pour des générations futures. La constitution d'une telle réserve exige avant tout une volonté politique et un engagement ferme des responsables à tous les niveaux. L'élaboration des cadres sectoriels et un cadre global de dépense à moyen terme (CDMT) devra permettre une gestion efficace de ces ressources.

En même temps, la question épineuse du transfert intergénérationnel ne peut être dissociée de l'impératif d'acquisition du capital physique et humain en vue de renforcer les facteurs de production susceptibles d'assurer la diversification par des activités non - pétrolières.

3.2.1 Secteurs de croissance

Le développement socioéconomique est lié entre autres à la valorisation et à la promotion des ressources naturelles. L'analyse des secteurs de croissance intègre le pétrole, la forêt, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, les mines, le tourisme et l'industrie.

3.2.1.1 Pétrole

L'objectif est d'améliorer la gestion du secteur pétrolier afin d'optimiser l'utilisation des revenus pour le développement des autres secteurs.

Pour ce faire, les stratégies suivantes ont été retenues :

(i) *la valorisation optimale de la part du brut revenant à l'Etat*. Il conviendra de mettre en place un mécanisme de gestion des ressources pétrolières et de réaliser tous les audits de la filière pétrolière tout en mettant en œuvre les recommandations des audits réalisés dans le secteur. On poursuivra le programme avec les Institutions de Bretton woods, tout en adoptant des décrets d'application du code des hydrocarbures. Par ailleurs, on s'emploiera grâce aux ressources pétrolières à dynamiser certains secteurs productifs.

(ii) *l'amélioration du contrôle de la production et des exportations* : Il s'agira d'acquérir des systèmes performants de télé détection et de télé mesure permettant de surveiller le secteur maritime et d'évaluer le contenu des navires et des cargaisons.

(iii) *le renforcement du cadre juridique et des capacités institutionnelles et de l'expertise nationale*. On créera un cadre réglementaire et des procédures de mise en œuvre visant à renforcer les mécanismes actuels de contrôle, y compris ceux ayant trait à la surveillance, à la tenue des registres, à la gestion des données et aux procédures liées à la circulation de l'information. En particulier en ce qui concerne la gestion du terminal de Djeno. On veillera également à renforcer la fiscalité du secteur pétrolier.

Pour redynamiser les capacités institutionnelles, on élaborera un programme de formation à moyen terme sur les bases des budgets de formation contractuelle, et pour le renforcement opérationnel de la Direction générale des hydrocarbures et la Cellule des hydrocarbures du ministère de l'Economie, des finances et du budget. De même, on mettra en place une politique de renforcement de l'expertise nationale comme celle de former les acteurs au niveau de la société civile et de la presse.

(iv) l'amélioration de la gouvernance des ressources pétrolières et de la transparence de leur gestion. Le gouvernement rendra opérationnel le cadre institutionnel de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

(v) la promotion de la sous-traitance et le renforcement de l'expertise technique locale. On devra élaborer les textes d'application de la loi sur la sous-traitance et améliorer les capacités des agents du secteur par des formations appropriées.

(vi) la dépollution et la prise en compte du traitement des déchets polluants par les compagnies pétrolières. Il s'agira de prendre des textes réglementaires en référence à la réglementation internationale en matière de pollutions ratifiées par le Congo qui obligeront les compagnies pétrolières productrices de déchets polluants à procéder à la dépollution des aires polluées et à effectuer le traitement correct des déchets liés à la production.

(vii) l'approvisionnement des populations en produits pétrolier sur l'étendue du territoire national. On veillera à approvisionner de manière régulière et suffisante toute l'étendue du territoire national en produits pétroliers.

(viii) l'augmentation des capacités de raffinage : On procédera à la modernisation de la CORAF et à la réduction progressive des subventions de l'Etat à la filière carburant.

3.2.1.2. Forêt

L'objectif principal est de développer le secteur par une meilleure gestion des ressources et une extension de la transformation sur place.

Les stratégies retenues dans le secteur sont :

(i) l'implication des populations dans la gestion durable et rationnelle des ressources forestières et fauniques. Elle consistera à développer et à mettre en œuvre des mécanismes de cogestion des ressources forestières et fauniques et à élaborer et mettre en œuvre un système de recouvrement et de rétrocession d'une partie des taxes forestières en faveur des populations locales.

(ii) l'amélioration de la gestion des ressources forestières. Appuyer la mise en place des mécanismes de certification des concessions forestières et des modalités de contrôle, mettre en œuvre des actions prioritaires du plan de convergence nationale dans le cadre d'un Programme sectoriel forêt/environnement (PSFE), favoriser la certification des recettes forestières perçues par le trésor public, recycler et perfectionner le personnel en activité, mettre en œuvre le programme d'inventaire forestier national, élaborer, adopter et exécuter les plans d'aménagement dans toutes les concessions forestières et mettre en place des critères et indicateurs des aménagements forestiers, mettre en place des outils stratégiques : zonage du domaine forestier de l'Etat, carte forestière, carte d'occupation des terres. Il s'agira de mettre en place une structure de gestion des aires protégées à l'échelle nationale. On veillera également au développement des activités d'écotourisme dans les aires protégées et à la lutte contre la déforestation.

(iii) *l'application des textes réglementaires portant sur la forêt.* L'application des textes réglementaires requerra une volonté politique réelle des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des dispositions du nouveau code forestier notamment, en ce qui concerne la mise en place du processus d'aménagement des forêts et du respect rigoureux des conventions internationales ratifiées par le pays.

(iv) *la lutte contre l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des produits forestiers et fauniques.* Il s'agira de renforcer les techniques de télédétection et des systèmes d'informations géographiques pour appuyer le contrôle de la législation forestière, d'accélérer le processus de mise en place du corps paramilitaire, de généraliser des Unités de surveillance et de lutte anti-braconnage (USLAB), de recruter et former des éco gardes.

(v) *la valorisation, la transformation, la commercialisation et la promotion des produits forestiers.* Le schéma directeur d'industrialisation de la filière bois sera élaboré et une étude sur la transformation de bois réalisée. L'implication des nationaux dans la transformation et la commercialisation de bois sera facilitée. Des mesures visant à favoriser l'accroissement, la diversification, la transformation et la promotion de la consommation des bois congolais seront prises.

3.2.1.3. Agriculture, élevage et pêche

L'objectif général en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche est d'augmenter durablement les productions agropastorale, aquacole et halieutique afin de réduire la dépendance et assurer la sécurité alimentaire.

Les stratégies envisagées dans le domaine agricole sont :

(i) *la mise en place d'une politique agricole.* On procédera à l'élaboration et à l'application d'une politique de l'agriculture. Il s'agira également de poursuivre la réalisation des programmes en cours, de renforcer le partenariat bi et multilatéral dans le domaine agricole par l'initiation de nouveaux programmes du secteur.

(ii) *la création des conditions propices à la production.* Elle se fera par l'organisation d'appuis multiformes. Pour accroître la production, on procédera à la mécanisation de l'agriculture et à la vulgarisation de semences améliorées. Il s'agira de promouvoir les structures de financement et les microcrédits agricoles. Des appuis seront accordés aux centres de recherche agronomique et l'on procédera à la création et/ou à la réhabilitation des pistes agricoles et des écoles techniques et professionnelles suivant les spécificités départementales. Il sera redynamisé les structures de collecte des données statistiques. Enfin, on mettra un fonds de soutien au développement de l'agriculture et on intensifiera la coopération avec les partenaires bi et multilatéraux.

(iii) *la création des conditions propices de transformation et commercialisation.* Pour mieux commercialiser les produits agricoles on s'attellera à construire les structures de stockage et de conservation ainsi que les marchés d'intérêt local et départemental. Les techniques de traitement, de conservation et de transformation seront vulgarisées auprès des exploitants.

(iv) *le contrôle des importations et de la manipulation locale des organismes génétiquement modifiés (OGM).* Il sera établi un dispositif de surveillance des importations et de la manipulation génétique des végétaux et des animaux. Il est destiné à mettre sur le marché des produits bio afin de garantir la sécurité alimentaire (santé publique et la qualité des aliments). Une promotion des cultivars moins dépendants des pesticides sera faite auprès des utilisateurs.

Les stratégies envisagées dans le domaine de l'élevage sont :

(i) la mise en place d'une politique de l'élevage. On procédera à l'élaboration et à l'application d'une politique de l'élevage. Il s'agira également de poursuivre la réalisation des programmes en cours, de renforcer le partenariat bi et multilatéral dans le domaine de l'élevage par l'initiation de nouveaux programmes dans le cadre du développement du secteur.

(ii) la création des conditions propices à la production des produits d'élevage. Pour accroître la production, on favorisera l'approvisionnement des producteurs du secteur en matériel génétique performant, le développement de la pratique du métayage et la production de l'aliment de bétail. Il conviendra de promouvoir les centres d'appui technique et la couverture sanitaire des cheptels.

Des appuis seront accordés à la redynamisation de la recherche pastorale et on procédera à la création des écoles techniques. Les structures de collecte des données statistiques seront dynamisées.

(iii) la création des conditions propices à la transformation et à la commercialisation des produits d'élevage. Pour mieux commercialiser les produits d'élevage, il sera construit des structures d'abattage et de stockage ainsi que les marchés d'intérêt local et départemental. Les techniques de traitement et de conservation seront développées. Il s'agira également de créer les conditions de développement d'une véritable filière de transformation des produits d'élevage.

(iv) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Elle se fera par la formation et le recyclage du personnel d'encadrement, des agents de terrain par l'amélioration des conditions de travail.

Les stratégies à mettre en œuvre dans le domaine de la pêche:

(i) la mise en place d'une politique de la pêche. On procédera à l'élaboration et à l'application d'une politique de la pêche. Il s'agira également de poursuivre la réalisation des programmes en cours, de renforcer le partenariat bi et multilatéral dans le domaine de la pêche.

(ii) le développement et la promotion d'une production aquacole durable. Il sera encouragé des choix de pêche et d'aquaculture maritime et continentale pour la régénération des ressources halieutiques et la réduction de l'érosion des espèces. Une politique sera conduite pour susciter une augmentation de la production halieutique et aquacole à travers le suivi évaluation des ressources, la surveillance et la protection de la zone économique exclusive et des eaux continentales, la sensibilisation à la gestion des ressources et à la préservation de l'environnement, l'aménagement des pêcheries.

(iii) la promotion des activités de production halieutique et aquacole. Il s'agira d'appuyer les communautés de pêche et d'aquaculture maritime et continentale. On procédera à l'instauration et au renforcement du partenariat avec les acteurs non étatiques du secteur, et au renforcement des capacités managériales et opérationnelles de l'administration de la pêche et de l'aquaculture et des acteurs.

(iv) la promotion des structures de transformation et de commercialisation des produits halieutiques et aquacoles. On veillera à la mise en place des mesures incitatives à la création des infrastructures de base du secteur et à l'appui à la commercialisation des produits de pêche et d'aquaculture. Un système national d'assurance qualité des produits de pêche et d'aquaculture sera mise en place.

(v) *le développement de l'expertise*. Il s'agira de promouvoir l'expérimentation des techniques de pêche, d'aquaculture, de conservation et de transformation. On veillera à promouvoir la formation et la recherche développement. Il sera mis en place des structures de collecte et de traitement des statistiques.

(vi) *le renforcement du cadre juridique et institutionnel*. On rendra le cadre juridique plus attractif et approprié par la prise des textes d'application de la loi sur la pêche maritime et des lois et règlements sur la pêche continentale et l'aquaculture.

3.2.1.4 Mines

L'objectif général est de promouvoir l'activité minière.

Les stratégies suivantes ont été retenues dans le secteur :

(i) *le renforcement du cadre juridique existant*. Il s'agira de prendre les textes d'application du code minier et d'élaborer et d'appliquer le schéma directeur du secteur minier.

(ii) *le renforcement des capacités humaines et matérielles du secteur*. Il s'agira de renforcer les capacités opérationnelles de l'administration des mines, former les cadres techniques et de développer le partenariat public-privé.

(iii) *la coordination du développement des exploitations artisanales*. Elle portera sur l'organisation de l'artisanat minier et des filières des substances minérales précieuses.

(iv) *la promotion des ressources minières nationales*. La connaissance du sol et du sous-sol congolais se fera à partir d'un schéma directeur des mines et par la réalisation des études géologiques et la production des cartes minières. Des structures d'analyse seront développées.

3.2.1.6. Artisanat

L'objectif général est de promouvoir l'artisanat.

Les stratégies envisagées dans le domaine de l'artisanat sont :

(i) *la poursuite et l'achèvement des réformes*. On procédera à la réadaptation des textes de lois portant création des structures publiques d'appui, notamment pour en faire de véritables centres d'appui à travers l'ANA et l'ADPME. De même, on procédera à la structuration des corps de métiers et à la création des chambres consulaires des métiers et des associations professionnelles des artisans.

(ii) *le renforcement des capacités techniques et professionnelles des artisans*. On veillera à la mise en œuvre et à l'extension du programme COSAME dans les corps des métiers par le biais des missions de compagnonnage artisanal. On procédera à la réhabilitation des ateliers écoles.

(iii) *la promotion des activités artisanales*. Elle s'opérera par l'augmentation des crédits d'investissement, la mise en place d'une galerie artisanale (physiques et virtuelles) des villages artisanaux. On procédera à la normalisation et la protection des productions artisanales. On suscitera la création des centrales chargées de collecter, d'acheter les intrants, de transporter, d'assurer la commercialisation, le stockage, le conditionnement ainsi que la mise en place d'un réseau de vente des matières premières.

3.2.1.8. Tourisme

L'objectif général est de promouvoir le tourisme.

Les stratégies envisagées portent sur :

(i) l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel adéquat. On organisera des journées de réflexion sur la politique touristique du Congo et la relance du conseil national du tourisme. Il sera élaboré un plan directeur de développement du tourisme.

(ii) le renforcement des capacités d'accueil touristique et humaines. On améliorera la gestion du fonds national du développement du tourisme. On créera des sites attractifs pour l'accueil du FESPAM. On favorisera la formation des personnels du secteur hôtelier et touristique. Enfin, on améliorera l'accès aux aires protégées.

(iii) la promotion du tourisme écologiquement viable. On opérera un inventaire des potentialités nationales du secteur touristique du patrimoine national. Il s'agira de réhabiliter le patrimoine existant, de développer les nouveaux sites identifiés et de mettre en place un mécanisme de promotion de tous les sites touristiques.

3.2.2. Secteurs d'appui à la croissance

3.2.2.1. Transports

L'objectif est de garantir la sécurité et la sûreté, la circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

Les stratégies retenues en matière de transport sont les suivantes:

(i) la mise en place des mesures communes aux différents modes de transports. Pour doter le Congo d'un secteur fiable de transports, il sera organisé une table ronde des bailleurs de fonds sur le financement du PNT qui permettra sa mise en œuvre efficace en partenariat. Il faudra aussi accroître les réseaux de liaison sur le territoire national pour parvenir à une intégration interdépartementale et favoriser une concurrence saine et une coordination intermodale.

(ii) l'application et le contrôle rigoureux des normes de construction des infrastructures. On garantira le respect rigoureux des normes de construction des infrastructures de transport.

(iii) l'amélioration de la sécurité et de la circulation des personnes et des biens. On améliorera les conditions de sécurité, de circulation des personnes et des biens par les modes de transports routiers, ferroviaire et fluviaux.

(iv) l'amélioration des transports routiers. Il s'agira de poursuivre et d'achever le bitumage des principaux axes routiers (RN1, RN2 et autres routes nationales et départementales), d'ouvrir de pistes existantes et d'assurer l'entretien des routes et pistes existantes. De même, les modalités de financement, du bitumage et d'entretien des routes urbaines seront définies. On favorisera la création des sociétés de transport routier. On augmentera les capacités de contrôle des véhicules. On s'efforcera d'augmenter les capacités d'entretien des routes en renforçant l'administration routière et en favorisant la création d'entreprises privées. On améliorera le fonctionnement du fonds routier par l'application effective des mécanismes de rétrocession et l'utilisation rationnelle des ressources.

(v) l'amélioration du fonctionnement du CFCO. Il s'agira de remettre le CFCO en état de fonctionner efficacement. On renforcera le matériel de traction et de transport. En matière de ressources humaines on procédera graduellement au renouvellement du personnel qualifié. On veillera à la relance du processus de privatisation du CFCO et notamment sa mise en concession.

(vi) *l'amélioration des transports fluviaux*. Il s'agira d'assurer l'entretien des voies navigables et des plans d'eau portuaires, de réhabiliter les infrastructures portuaires fluviales et de faciliter l'acquisition de matériel de transport fluvial. Pour protéger l'environnement fluvial, on assurera la surveillance fluviale et on luttera contre les pollutions fluviales.

(vii) *l'amélioration des transports maritimes*. Dans le domaine maritime, il s'agira de réhabiliter, renforcer, et moderniser les installations portuaires du Port autonome de Pointe Noire (PAPN). On dotera le PAPN de matériel de dragage nécessaire. La modernisation du port autonome de Pointe-Noire permettra d'accroître la productivité des opérations portuaires et de réduire les coûts de passage portuaire. Il s'agira également de mettre en place le Système d'informations anticipées sur la marchandise (SIAM) et du Transit Inter-Etats des pays d'Afrique centrale (TIPAC). Il faudra promouvoir le pavillon national. En outre, pour protéger l'environnement côtier et marin, la surveillance maritime sera intensifiée et on luttera contre les pollutions marines et les érosions côtières.

(viii) *l'amélioration du transport aérien et le renforcement de la sécurité et de la sûreté aérienne*. Il s'agira d'améliorer les infrastructures des aéroports principaux, de garantir la sécurité et la sûreté dans le transport aérien ; de créer des conditions d'acquisition d'aéronefs fiables.

3.2.2.2. Energie électrique

L'objectif général est d'approvisionner le pays en électricité en quantité et qualité suffisantes à des coûts accessibles pour tous.

Pour atteindre l'objectif fixé, les quatre stratégies retenues sont les suivantes, ainsi que leurs actions prioritaires correspondantes :

(i) *le renforcement des capacités de production, de transport et de distribution d'énergie électrique*. Il s'agira de réhabiliter les infrastructures de production, de transport et de distribution existantes et de construire de nouvelles centrales et microcentrales hydroélectriques, les turbines à gaz ainsi que les lignes de transport d'énergie. On devra densifier les réseaux de distribution en milieu urbain pour faciliter l'accès des populations aux réseaux.

(ii) *l'intensification de l'électrification rurale*. Il s'agira d'élaborer et mettre en œuvre un programme national d'électrification rurale et construire les lignes d'électrification rurale à partir du réseau national de transport interconnecté. En outre, on alimentera les centres ruraux enclavés par les pico centrales hydroélectriques, les panneaux solaires photovoltaïques ou tout autre source d'énergie renouvelable qui permettront aux populations et particulièrement aux femmes de se doter des équipements ménagers motorisés réduisant ainsi le temps de réalisation des tâches domestiques et de la transformation des produits. On assurera aussi le transfert de la gestion et de l'exploitation des ouvrages ruraux aux collectivités décentralisées.

(iii) *l'achèvement de la réforme sectorielle*. On mettra en place les agences de régulation, d'électrification rurale ainsi que du fonds de développement du secteur de l'électricité. On élaborera et on mettra en œuvre le document de stratégie et de politique sectorielle. Par ailleurs, on procédera à la réforme de l'opérateur public, la Société nationale d'électricité (SNE). Cette réforme vise l'externalisation de certaines fonctions, la séparation comptable des activités de production, de transport et de distribution en première phase, et la séparation juridique en deuxième phase.

(iv) *le développement des ressources d'énergies renouvelables.* Il s'agit d'actualiser les inventaires des sites identifiés pour produire de l'énergie par des sources non polluantes. Ces inventaires concerneront les domaines du solaire, de l'éolienne et de l'hydroélectricité. Dans des zones forestières très enclavées, il s'agira de promouvoir la cogénération à partir des déchets produits par les industries de transformation de bois.

3.2.2.3. Communication

L'objectif des secteurs est de garantir aux populations l'accès à moindre coût aux services postaux, téléphoniques et aux technologies de l'information et des communications (TIC).

Pour atteindre l'objectif, les stratégies ci-après sont prévues :

Pour les secteurs des postes et des télécommunications

(i) *le renforcement du cadre institutionnel et juridique.* Il s'agira d'adapter l'autorité de régulation actuelle à l'évolution du secteur.

(ii) *le rétablissement du secteur postal de proximité et de la téléphonie.* Il s'agira de réhabiliter, équiper et moderniser les bureaux de poste ; et redéployer le personnel sur l'ensemble de ces bureaux. On procédera également à la révision du système d'implantation du téléphone fixe.

Pour le secteur de la communication

(i) *l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale sur les TIC.* Il s'agira de favoriser l'implémentation d'une infrastructure de télécommunication viable et maillée, l'acquisition d'équipements modernes et performants, de vulgariser l'outil informatique et l'internet. On procédera aussi à la connexion à la fibre optique.

(ii) *le renforcement du cadre institutionnel et juridique.* Il s'agira de prendre des textes d'application des lois en vigueur.

(iii) *le renforcement des organes de production des informations.* Il s'agira d'accroître les capacités humaines et matérielles des organes et des agences de presse et de communication.

(iv) *l'amélioration de la couverture médiatique nationale.* Il s'agira de réviser les émetteurs de la radio et de la télévision et les rendre plus performants et opérationnels. On mettra en place de nouvelles stations relais de radio et télévision ainsi que les chaînes communautaires de proximité. On veillera à promouvoir l'image non dégradante de la femme à travers la formation des professionnels des médias.

(v) *L'implantation du réseau intranet et extranet du gouvernement, des départements et des communes.* Il s'agira d'assurer la bonne gouvernance par l'interconnexion des entités administratives nationales et locales.

3.2.2.4. Météorologie

L'objectif général est de faciliter le développement de la recherche appliquée en météorologie et en hydrographie opérationnelle destinée à améliorer la qualité de la vie et la sécurité des populations.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies retenues sont les suivantes :

(i) *le renforcement de l'appropriation des facteurs climatiques dans les domaines tels que le tourisme, l'agriculture, les bâtiments et travaux publics, la navigation aérienne, maritime, fluviale, la santé...* Il s'agira pour le gouvernement d'établir un partenariat avec l'institution spécialisée des Nations Unies pour la météorologie et les sciences qui s'y rapportent. Cette

institution appuiera le Congo dans les recherches sur l'état et l'évolution de l'atmosphère terrestre, ses interactions avec l'océan, le climat qui en résulte et son influence sur la répartition des ressources en eau.

(ii) *la promotion de la recherche*. On veillera à promouvoir un centre de recherche et d'application à la recherche dont la mission sera de coordonner les activités portant sur la production, l'échange d'informations sur le temps, l'eau et le climat selon les normes internationales. Cette recherche se fera à l'échelle nationale et départementale.

(iii) *le renforcement des capacités des agents en charge de la gestion des ressources météorologiques*. Le gouvernement cherchera à améliorer la formation des personnels qualifiés pour l'amener à des niveaux internationalement reconnus. Il s'agira également dans le cadre du partenariat avec les institutions spécialisées d'organiser des formations en vue d'un transfert de compétence vers l'expertise locale.

(iv) *l'amélioration du parc de matériel et des équipements météorologiques*. Il s'agira d'acquérir du matériel performant, d'étendre la couverture, et d'en améliorer la qualité.

(v) *le renforcement de la coopération technique bilatérale et multilatérale*. Il s'agira de poursuivre la coopération technique avec les organismes, en charge des questions d'aide à la navigation et de météorologie.

3.2.2.5. Secteur privé

L'objectif est d'accroître la participation du secteur privé dans la production des richesses nationales.

Les stratégies liées à cet objectif sont :

(i) *l'accroissement du potentiel d'attractivité des investissements directs étrangers*. Pour financer durablement l'activité économique et améliorer la compétitivité de l'économie, le gouvernement devra accélérer les réformes institutionnelles et structurelles et assainir le système financier.

(ii) *la promotion de l'entrepreneuriat national*. Il sera mis en place un cadre juridique et institutionnel incitatif en faveur des PME/PMI, de l'artisanat et à l'entrepreneuriat coopératif. Un appui technique et financier sera accordé au PME/PMI, à l'artisanat et à l'entrepreneuriat coopératif. Il sera créé un fonds national d'aide aux entreprises. On favorisera l'ouverture des filières de formation à la création des entreprises.

Industrie

L'objectif général est de développer un secteur industriel national.

Les *stratégies* à mettre en œuvre dans le secteur sont :

(i) *le renforcement des capacités d'appui, de gestion et de promotion industrielle*. Il s'agira de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et d'incitation spécifique destinées à améliorer l'environnement industriel national, en général et dans chaque département en particulier. On procédera à la mise en place des zones de développement à vocation industrielle dans chaque département. On procédera au renforcement des capacités des institutions et des mécanismes d'appui au développement industriel.

(ii) *le renforcement des capacités productives dans les domaines prioritaires*. On renforcera le partenariat secteur public/secteur privé/société civile pour promouvoir, harmoniser et exploiter les initiatives de tous les secteurs impliqués dans la gestion de l'activité industrielle.

On veillera à une intégration ciblée des filières prioritaires aux besoins du secteur industriel et du marché.

(iii) *la promotion des unités industrielles plus propres*. Il s'agira de mettre en place des mécanismes pour une production industrielle plus propre. Par ailleurs, les études d'impacts sur l'environnement seront systématisées.

Commerce

L'objectif est de développer les échanges des biens et services sur le plan national et extérieur.

Les stratégies envisagées sont les suivantes :

(i) *l'assainissement de l'environnement des affaires*. Il s'agira de mettre en place les instruments de défense commerciale, de régler la fonction de distribution selon la nature des produits et de concevoir une nouvelle politique des prix. On élaborera la réglementation sur la concurrence, le cadre juridique de protection des consommateurs. La lutte contre la contrefaçon et la contrebande sera renforcée et des infrastructures commerciales de base seront construites.

(ii) *le renforcement des capacités humaines et institutionnelles*. Il s'agira de former le personnel dans les domaines de contrôle et des négociations commerciales, d'informatiser et de mettre en réseau des structures du ministère. De même, la mobilité des services sur le terrain sera améliorée et un encadrement des nationaux exerçant le commerce de détail et de proximité sera renforcé. Il sera mis en place un réseau d'informations commerciales.

(iii) *le renforcement des capacités dans le domaine de la définition des politiques et stratégies commerciales et dans les négociations commerciales (OMC, APE, CEMAC, CEEAC...)*. Il s'agira de renforcer les capacités des différents acteurs, des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile dans ce domaine par le biais des séminaires, ateliers, recyclage.

Banques et finance

L'objectif général est de permettre le financement des activités économiques à court, moyen et long termes et l'accès des ménages à faibles revenus au crédit.

Dans ce cadre, les stratégies à mettre en œuvre sont :

(i) *l'institution d'un environnement favorisant la création des établissements financiers spécialisés dans les crédits à long terme*. Il sera institué des mécanismes de garantie des prêts à long terme accordés par les EMF. Il sera créé un environnement propice à l'implantation des banques d'investissement.

(ii) *la promotion de la prise de participation par les établissements financiers et d'assurance dans les sociétés existantes et en création*. La dynamisation du secteur sera faite par la mise en place d'un cadre de concertation, le renforcement des capacités des institutions financières ainsi que la création et le développement des structures d'appui non étatiques.

(iii) *le renforcement des capacités humaines*. Il sera créé des centres de formation adéquats et d'accompagnement des projets pour le renforcement des capacités des chefs d'entreprises et des promoteurs.

(iv) la *promotion d'une politique de crédit aux personnes à faible revenu*. Une politique d'incitation des EMF à investir davantage le milieu rural sera élaborée et appliquée. En outre, les femmes seront sensibilisées sur l'utilisation des structures de microfinance.

3.2.2.6. Intégration sous régionale

L'objectif est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration

Les stratégies dans le secteur sont :

(i) *l'approfondissement de l'intégration et ouverture économique*. On mettra en œuvre une union douanière et des instruments nécessaires pour une meilleure lisibilité de l'intégration régionale. On procédera aussi à la simplification des procédures douanières à l'intérieur de la CEMAC, au renforcement de la surveillance multilatérale et au développement de la solidarité communautaire.

(ii) *le développement des infrastructures de transport, de communication et de désenclavement*. Il conviendra d'inscrire comme priorité la réhabilitation et le développement des domaines routier et fluvial. On prendra en compte les spécificités des pays côtiers et celles des pays enclavés.

(iii) *la diversification des structures productives et le développement du secteur privé*. Il sera nécessaire d'améliorer le climat des affaires dans la zone CEMAC. Compte tenu des faiblesses constatées, on procédera à la valorisation de la transformation locale des ressources agricoles, pastorales et minières et on développera les interdépendances des différentes activités de production.

(iv) *le développement des capacités des ressources humaines*. L'intégration des économies de la sous région à l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté exigent des ressources humaines saines et capables d'impulser le développement en vue de l'atteinte des OMD. Il s'agira de développer la formation scientifique et technologique et de promouvoir l'innovation en prenant en compte les besoins de tous les secteurs économique et social . Il s'agit également de promouvoir la création de pôles d'excellence.

(v) *le renforcement de la stabilité macroéconomique*. Il s'agira d'accélérer les réformes fiscales, afin de réduire la part importante des recettes douanières dans les recettes budgétaires. Il s'agira de renforcer le programme de convergence macroéconomique sous régional. Pour la mise en place des APE entre la CEMAC et l'UE, il s'agira de renforcer les institutionnelles et matérielles des administrations afin de faciliter l'intégration de la CEMAC à l'économie mondiale.

(vi) *l'amélioration de la gouvernance*. Il s'agira de renforcer l'Etat de droit, la qualité des administrations, l'efficacité du gouvernement, la lutte contre la corruption et les capacités de la société civile. Il s'agira de promouvoir la décentralisation comme une approche novatrice de la gouvernance au niveau sous régional afin de constituer un capital social au niveau de la CEMAC et de la CEEAC.

3.3. Axe 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base

La réduction de la pauvreté concerne les populations pour lesquelles les manières d'être et d'agir sont étroitement liées à leur niveau de vie, déterminé par leur instruction, leur santé et leurs capacités de se prendre en charge. Les secteurs sociaux de base regroupent les domaines prioritaires tels que l'éducation de base et l'enseignement technique et professionnel, la santé, l'eau, l'assainissement et l'environnement. Ils traitent également des

sous secteurs de l'alphabétisation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

3.3.1. Education

3.3.1.1 Education de base et secondaire

L'objectif général est de garantir l'accès des populations en âge scolaire à une éducation de qualité.

Pour atteindre ces objectifs, les stratégies suivantes sont envisagées :

(i) *le renforcement des capacités du système éducatif*. On procédera au recrutement et au recyclage des enseignants. On réhabilitera les infrastructures dégradées et on construira de nouveaux bâtiments. Les écoles seront dotées en manuels et matériel pédagogique. On réglementera l'enseignant privé.

(ii) *l'amélioration de la gestion du secteur*. Elle passe par le respect de la carte scolaire et l'équité zone rurale/zone urbaine, une meilleure affectation des enseignants et par l'informatisation de la gestion du système.

(iii) *l'amélioration de la qualité des services et de la condition enseignante*. Le gouvernement s'attellera à améliorer les conditions de travail et d'études (réduction de taille moyenne des classes, réduction de la proportion des personnels d'appui dans les établissements, élimination progressive des enseignants bénévoles, assainissement du milieu scolaire).

(iv) *l'amélioration des services sociaux*. Il s'agira de développer les cantines scolaires et les services de santé préscolaires et scolaires.

(v) *la réduction des disparités entre garçons et filles et le maintien des filles et des enfants des groupes défavorisés dans le système*. On procédera à la réduction des disparités entre garçons et filles en favorisant le maintien des filles dans le système par une discrimination positive. On développera des actions de prise en charge des enfants vulnérables. Par ailleurs, il sera nécessaire de mettre en œuvre le plan d'action sur la promotion de la scolarisation des filles et d'appliquer les textes relatifs à la gratuité de l'éducation.

3.3.1.3. Enseignement technique et professionnel

L'objectif général est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'enseignement technique et professionnel.

Les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont :

(i) *le renforcement des capacités institutionnelles et humaines*. Pour améliorer la qualité de l'enseignement technique et professionnel, on devra réhabiliter, construire et équiper les infrastructures réorientées vers les besoins du secteur. On veillera à l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et à la valorisation de la fonction enseignante. On procédera au recrutement, à la formation et au recyclage des personnels enseignant, administratif, technique et de service.

(ii) *le développement de la formation par l'apprentissage des métiers*. Il s'agira de créer des établissements et écoles spécifiques à la formation pour l'apprentissage des métiers notamment les centres d'éducation, de formation et d'apprentissage, les lycées d'enseignement professionnel, les lycées techniques d'Etat de référence, les instituts techniques, et les écoles de métiers. On veillera à créer des dispositifs spécifiques de

formation des jeunes déscolarisés et désœuvrés et à mettre en place le Fonds de développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

(iii) *la mise en place des nouveaux programmes de formation selon l'approche par compétences et la définition du matériel didactique s'y rapportant.* On veillera à faire une étude de marché pour identifier les filières propices au développement tout en orientant les termes de recherche et de développement vers les besoins du pays. Il sera mis en œuvre l'approche pédagogique basée sur l'approche par compétence. Le système d'alternance école/entreprise, le dispositif d'évaluation par unités capitalisables et le recours à la certification pour mieux ancrer l'entreprise dans le processus d'évaluation des personnes formées, les diplômes tels que le CAP, le bac pro et le BTS seront lancés.

(iv) *le développement du partenariat entre les institutions de formation et les administrations, établissements parapublics et entreprises utilisatrices ainsi qu'avec les institutions de l'étranger.* Il s'agira de mettre en place les espaces de concertation, promouvoir des accords de partenariat, d'adapter les programmes et d'ouvrir les enseignements aux professionnels.

3.3.1.2. Alphabétisation

L'objectif général est de réduire l'analphabétisme et l'illettrisme.

Pour ce faire, la stratégie retenue est la suivante : le développement de la politique nationale d'alphabétisation. Les actions porteront sur la formation des encadreurs à l'andragogie et à l'organisation des campagnes d'alphabétisation. Les centres d'alphabétisation et de rescolarisation seront réhabilités, construits et équipés. On procédera à l'évaluation et à l'extension des programmes d'alphabétisation.

3.3.1.4. Instruction civique- éducation morale

L'objectif est de promouvoir l'instruction civique et l'éducation morale.

La stratégie du secteur est l'élaboration d'une politique nationale en instruction civique et éducation morale (ICEM). Il s'agira de former des animateurs, des formateurs et des encadreurs, et d'intégrer de nouvelles grilles de programme d'ICEM dans les curricula de formation du système éducatif. Pour développer l'éducation civique et morale auprès des populations, il sera organisé des campagnes d'information, de sensibilisation et de communication dans les quartiers et villages.

3.3.1.5. Enseignement supérieur

L'objectif général est de transmettre des connaissances scientifiques et technologiques de haut niveau.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

(i) *la déconcentration de l'enseignement supérieur.* Pour mieux maîtriser les flux de la démographie scolaire et fixer les populations juvéniles de l'hinterland, on réalisera une étude des potentialités locales pour identifier les filières propices au développement endogène. On procédera à l'implantation progressive des établissements de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire national en cohérence avec le Schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT).

(ii) *le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles.* Pour le développement de l'enseignement supérieur, on élaborera et mettra en œuvre une nouvelle carte universitaire du Congo. En outre, on réhabilitera, construira et équipera progressivement des

établissements d'enseignement supérieur au niveau des cinq (5) pôles et de leurs antennes déjà identifiés. On équippa les infrastructures universitaires (salles de cours, résidences et restaurants universitaires, centres multimédias, etc.). On forma, recrutera et recyclera les enseignants et les personnels non enseignants.

(iii) *la mise en conformité des programmes avec les standards internationaux dont le système LMD (Licence, Master, Doctorat)*. Il conviendra de développer le partenariat entre les institutions de formation nationale des secteurs professionnels et les institutions de l'étranger. On devra, en outre, créer des passerelles pouvant réguler les flux des apprenants entre l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur. De même, on procédera à la réglementation de l'exercice privé de l'enseignement supérieur par l'élaboration et l'harmonisation des textes réglementaires, et l'élaboration d'un fichier géo - référencé des établissements d'enseignement privé.

(iv) *la réduction des disparités entre femmes et hommes à l'université*. Pour rompre les disparités à l'université, on devra allouer davantage des bourses d'études et des aides sociales aux jeunes filles et faciliter leur accès aux résidences universitaires. Il s'agira également de rendre systématique l'octroi des bourses aux candidates à la Maîtrise ou au Master. Les femmes et les filles, tant au niveau des étudiantes qu'au niveau des enseignants, devraient être encouragées à s'orienter vers les filières scientifiques, à assumer des fonctions stratégiques de prise de décisions à l'université et, mener des recherches.

3.3.1.6. Recherche scientifique et innovation technologique

L'objectif général est de produire des connaissances scientifiques et techniques d'utilité et de haut niveau .

Pour dynamiser la recherche scientifique, les stratégies sont les suivantes :

(i) *la mise en œuvre de la politique scientifique de la recherche et de l'innovation technologique*. Il sera actualisé la loi n°15-95 du 7 septembre 1995 portant orientation de programmation du développement de la science et de la technologie, qui, accompagnée des textes administratifs d'application, permettront de conduire de façon efficace la nouvelle politique scientifique au Congo. De même, Il s'agira de finaliser et mettre en œuvre le cadre stratégique de la politique nationale de l'innovation. Enfin, il s'agira de promouvoir et de valoriser les résultats de la recherche.

(ii) *le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et techniques*. Pour entreprendre la recherche et progresser dans l'innovation, on veillera à recruter, à former les chercheurs et à revaloriser la fonction de chercheur. Il s'agira d'adopter un statut attrayant du chercheur et de mettre en place des mécanismes d'aide à la promotion du chercheur. L'accent sera mis également sur la réhabilitation, la construction et l'équipement des instituts de recherche pour participer à l'ambition de progrès.

(iii) *le développement des partenariats*. Il s'agira de renforcer les échanges avec les chercheurs des pays du sud, particulièrement ceux de la sous région mais aussi avec ceux des pays du Nord dans le cadre d'accords de partenariat fondés sur des programmes prioritaires de recherche. On procédera également à la définition des programmes de recherche interdisciplinaire et intersectorielle. On veillera à la promotion de la politique de production et d'appropriation de l'innovation et du transfert de technologie entre la recherche et le secteur économique.

3.3.1.7 Culture et arts

L'objectif général est de promouvoir la culture et les arts en un maillon du développement durable.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont envisagées :

(i) *le renforcement du cadre institutionnel dans les domaines de la culture et des arts.* On procédera à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique de la culture et des arts. De même, Il s'agira de ratifier les conventions internationales et les textes internationaux dans ces domaines.

(ii) *la promotion de la culture et la protection du patrimoine culturel.* Il s'agira de développer, soutenir et protéger l'expression communautaire notamment l'histoire du Congo, les langues maternelles, les traditions, les arts et les connaissances. Un accent sera mis sur la formation des cadres dans la conservation du patrimoine culturel, l'animation culturelle. Il s'agira également de construire et d'équiper les maisons de la culture et de promouvoir les industries culturelles.

(iii) *la promotion des arts.* Il s'agira de faciliter l'accès des artisans aux crédits pour l'acquisition des moyens de production modernes et d'accroître leur productivité. On procédera à la formation et au recyclage des personnels des arts. L'incitation à la consommation des produits artisanaux locaux se fera par l'organisation périodique des foires d'exposition d'œuvres d'art.

3.3.1.8 Sports

L'objectif général est de promouvoir les sports d'élite et de masse.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes ont été retenues :

(i) *la promotion de la politique nationale en matière de sport.* Il s'agira d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique nationale en matière de sport. On développera les compétitions sportives et l'athlétisme entendus comme activités de masse et d'élite au niveaux intra et interdépartemental, universitaire, scolaire ainsi que dans les entreprises et.

(ii) *le renforcement des capacités manageriales et des infrastructures sportives administratives.* Il s'agira d'organiser la gestion des équipes dans le cadre de leurs entraînements, leurs compétitions et de leur développement extra sportif. Il s'agira également de réhabiliter, construire et équiper les infrastructures sportives à l'école, à l'université et dans les quartiers. On formera les cadres par rapport aux évolutions du secteur.

3.3.2. Santé

L'objectif général du secteur est d'améliorer l'état de santé de la population, celui de la femme et de l'enfant en particulier.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes ont été retenues :

(i) *le renforcement des capacités de leadership, de gestion et de fonctionnement d'un système de santé décentralisé.* Il s'agira de: renforcer les capacités de leadership et de gestion à tous les niveaux du système ; renforcer le système fiduciaire; renforcer le système de suivi et évaluation (système d'information sanitaire, surveillance épidémiologique, recherche opérationnelle, observatoire du système de santé).

(ii) *la mise en place d'un système efficace de gestion des ressources humaines pour la santé.* Il s'agira de : élaborer une politique des ressources humaines qui sera mise en oeuvre par une direction des ressources humaines à créer; renforcer les capacités des structures en charge de la gestion des ressources humaines au niveau central et décentralisé.

(iii) *la réhabilitation, la construction et l'équipement des formations sanitaires.* Il s'agira de : réhabiliter, construire, assurer la maintenance des infrastructures sanitaires ; équiper les formations sanitaires et assurer la standardisation et la maintenance des équipements.

(iv) *l'amélioration de l'accès au paquet essentiel de soins et de services (PESS) de qualité.* Il s'agira de : définir les paquets essentiels de services (PES) à tous les niveaux du système de santé et d'assurer leur prestation ; renforcer le système d'approvisionnement et de gestion fiable et pérenne des médicaments, matériels et consommables médicaux; promouvoir l'engagement et la participation communautaires; promouvoir l'accès équitable aux services de santé.

(vii) *le développement de la santé maternelle et infantile.* Il s'agira de réhabiliter les infrastructures sanitaires sélectionnées ; de doter en équipement techniques les CSI/maternités sélectionnés, et de doter en matériel les salles d'accouchement et blocs d'accouchement des structures de référence. On procédera à la formation du personnel des hôpitaux de référence/maternités en soins obstétricaux d'urgence complets (SOUC), soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB) et soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) puis à la formation et au recyclage du personnel des CSI/maternités en la prise en charge et traitement des IST/VIH/Sida selon l'approche syndromique. On réalisera des campagnes de proximité pour sensibiliser les adolescents et jeunes sur la disponibilité des services de santé de la reproduction de qualité. Des relais communautaires seront formés à la prestation des services à base communautaire (SBC). Des enquêtes nationales sur le niveau et les déterminants de la mortalité maternelle et infantile et sur les comportements sexuels et reproductifs des jeunes et adolescents seront réalisées.

3.3.3 Sécurité alimentaire

L'objectif général est de satisfaire les besoins des populations en aliments de qualité.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes ont été retenues :

(i) *l'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité.* Il s'agira d'assurer la disponibilité des denrées alimentaires dans les villes et dans les campagnes, de faciliter l'accès des ménages aux aliments et d'assurer les contrôles de qualité.

(ii) *l'amélioration des connaissances et pratiques des parents en matière de nutrition.* Il s'agira de promouvoir l'allaitement maternel exclusif à six mois pour les enfants. On organisera à l'endroit des parents des campagnes pour une éducation nutritionnelle et sanitaire efficace et sensibiliser les populations sur la sécurité sanitaire, l'hygiène et la qualité des aliments.

3.3.4 Eau

L'objectif général est d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable.

Les stratégies suivantes ont été retenues :

(i) l'amélioration de la gouvernance de l'eau. Il s'agira d'élaborer et de mettre en oeuvre le schéma directeur et les plans d'action du secteur. Par ailleurs, les réformes institutionnelles et juridiques seront mises en oeuvre ainsi que l'élaboration et le lancement d'un programme d'éducation dans le domaine de l'eau. Enfin, l'on procédera à la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

(ii) le renforcement des capacités de contrôle quantitatives et qualitatives de l'eau. Il s'agira de former les acteurs du secteur à tous les niveaux pour une prise en compte des dimensions GIRE et genre. Il s'agira également de construire des laboratoires de bromatologie pour le contrôle de la qualité des eaux et des aliments. Il s'agira de réhabiliter et de construire des stations de mesure

(iii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain. Il s'agira de réhabiliter l'existant et de développer les technologies adaptées (forages, puits équipés, citernes en ferrociment, impluviums et aménagements des sources) pour l'hydraulique villageoise. Pour la gestion villageoise, on adoptera des procédures de participation tout en formant les responsables villageois à la gestion communautaire avec une intégration plus accrue des femmes, et de réhabiliter et construire de nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable (SAEP) dans les centres urbains. Des systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP) seront construits pour desservir tous les chefs lieux de districts.

3.3.5 Assainissement

L'objectif général est d'améliorer le cadre de vie des populations.

Les stratégies suivantes ont été retenues pour atteindre cet objectif :

(i) la vulgarisation des techniques adaptées et à faible coût de gestion des excréta et des déchets solides. Il s'agira de vulgariser les technologies appropriées en construisant à petite échelle, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, des WC avec chasse d'eau, des latrines améliorées ventilées et des latrines écologiques dans les écoles, les formations sanitaires, les ménages et dans les lieux publics. En outre, on devra éliminer en décharges contrôlées ou valoriser les déchets solides

(ii) le développement de systèmes collectifs urbains d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. Il s'agira de réhabiliter l'existant et de construire de nouveaux collecteurs des eaux pluviales. Des réseaux d'égouts et des stations d'épuration seront construits dans les hôpitaux, hôtels et les installations industrielles.

(iii) le renforcement des capacités opérationnelles des services d'hygiène publique et collectivités locales dans la gestion des excréta, des eaux usées et des eaux pluviales. Il s'agira de former les différents personnels et de doter les services en équipements adéquats

3.3.6 Habitat

L'objectif est de promouvoir l'accès des populations à un cadre de vie convenable et à un logement décent.

Les stratégies dans le domaine sont les suivantes :

(i) la mise en place d'une politique nationale de l'habitat. On veillera à l'implication du secteur privé dans la réalisation des programmes immobiliers pour réduire le déficit en logements décents. On procédera à l'actualisation des études de faisabilité de l'entité d'aménagement de terrains urbains. On veillera également à l'application stricte des plans d'urbanisme.

(ii) *la mise en place des mécanismes de financement de l'habitat.* Il s'agira de réaliser des études qui porteront sur la création du fonds national de l'habitat, la stratégie nationale du logement. Des études des procédures et circuits d'aides aux producteurs de logement social et aux acquéreurs seront menées pour améliorer le système de financement de l'habitat.

(iii) *le développement des unités de production et la promotion de l'utilisation des matériaux locaux de construction.* Cette promotion sera faite à travers l'appui aux initiatives d'auto production des matériaux locaux de construction et aux programmes de développements immobiliers urbains et ruraux. Il s'agira de favoriser l'augmentation des capacités nationales de production de matériaux locaux de construction (briques en argile, pailles, etc.) à un prix abordable.

(iv) *le renforcement des capacités humaines, techniques et financières des services de l'Etat et des collectivités locales.* Compte tenu de la faiblesse des capacités d'intervention de l'appareil administratif et technique de la gestion urbaine, cette stratégie porte sur l'identification et la programmation des actions de formation, ainsi que la réorganisation des services.

(v) *le respect et l'application des normes de construction de l'habitat.* Un appui sera apporté au Bureau d'études du bâtiment et des travaux publics, à la Direction générale de la construction et à la Direction générale du développement urbain, de l'habitat et de l'architecture dans le suivi de l'application des règles et des normes de construction de l'habitat.

3.4 Axe 4 : Environnement social et intégration des groupes vulnérables

3.4.1 Protection sociale

L'objectif général est d'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population

Les stratégies retenues sont les suivantes :

(i) *l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de sécurité sociale.* Elle passe par la mise en place d'un véritable système cohérent de sécurité sociale qui offre la possibilité de créer plusieurs régimes (obligatoires et non obligatoires, de droit public comme de droit privé) en vue de couvrir tous les risques sociaux. On procédera également à la finalisation et à la mise en œuvre du Plan national de développement social.

(ii) *la création des régimes catégoriels de sécurité sociale couvrant la majorité sinon la totalité de la population.* Il s'agira de mettre en place le régime d'assurance maladie, du régime de la famille et de l'enfance en difficulté, du régime des personnes vivant avec handicap, du régime des personnes âgées, du régime des étudiants .

(iii) *la promotion de la bonne gouvernance des structures de protection sociale.* Il s'agira de renforcer les capacités des deux caisses de sécurité sociale (Caisse nationale de sécurité sociale et Caisse de retraite des fonctionnaires) et de promouvoir les structures privées de protection sociale.

(iv) *la promotion des structures non gouvernementales.* On procédera au renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, humaines et techniques

3.4.2. Emploi et conditions de travail

L'objectif général est de promouvoir la création d'emplois décents.

Les stratégies retenues dans le secteur sont :

(i) *l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi.* Il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale de l'emploi. Cette politique portera entre autres sur la rationalisation des recrutements dans les administrations publiques.

(ii) *l'appui à la création d'emploi dans le secteur privé.* On fera la promotion de l'esprit d'entreprise. On appuiera également l'initiative privée en matière de création d'emplois.

(iii) *la promotion des activités de Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).* Il s'agira de prendre des mesures incitatives en faveur des secteurs concernés (BTP, agriculture, commerce, assainissement urbain, etc)

(iv) *l'amélioration du cadre législatif et réglementaire :* Il s'agira d'actualiser le code du travail et les textes d'application y relatifs. On veillera à l'application rigoureuse du code du travail.

(v) *l'organisation du cadre institutionnel des relations employeur/travailleur.* On procédera à la mise en place d'un comité national de dialogue social. Il s'agira également de renforcer la représentation des organisations des employeurs.

(vi) *l'amélioration de la prise en compte de la santé des travailleurs des secteurs public et privé.* La médecine du travail sera instituée et mise en œuvre. Il s'agira également de recenser les risques professionnels, de mettre en place des mécanismes et procédures de prévention et de protection adéquates, de mettre en place un système d'indemnisation et de prise en charge des maladies professionnelles et des accidents de travail.

(vii) *l'amélioration du pouvoir d'achat.* Il s'agira de contrôler le niveau de l'inflation, d'actualiser les conventions collectives et de veiller à leur application, d'indexer les salaires sur le niveau de l'inflation, de maintenir un niveau de croissance suffisant.

3.4.3. Enfance

L'objectif général de la politique de protection des enfants est de créer un environnement protecteur garantissant la survie, le développement et le bien être des enfants.

Les stratégies retenues sont :

(i) *la promotion et l'application des conventions, la charte et les textes réglementaires (Convention relative aux droits de l'enfant, la charte africaine des droits et du bien être de l'enfant, la convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes).* Elle passe par l'insertion, la réinsertion et la réintégration familiale, scolaire et socioprofessionnelle des groupes défavorisés d'une part et la création d'un observatoire de l'enfant. On veillera à adopter et à mettre en œuvre de nouvelles mesures propres à assurer la promotion et la protection des droits des enfants.

(ii) *la simplification des procédures administratives d'enregistrement des naissances.* Il s'agira de simplifier les procédures administratives d'enregistrement des naissances. On veillera à l'application des dispositions légales relatives à la gratuité de la délivrance des actes de naissance.

(iii) la promotion et l'incitation à l'amélioration des services sociaux de base pour les enfants. Dans le domaine de la santé, on veillera à la qualité de la nutrition des enfants, à la prévention et au traitement des maladies infectieuses et parasitaires et aux mécanismes d'information et d'éducation sexuelle des adolescents. Dans le domaine de l'éducation, on favorisera les conditions pour une éducation de base de qualité.

(iv) l'amélioration de la prise en charge des enfants en difficulté. Il s'agira de créer et /ou d'appuyer les structures publiques et favoriser la création des structures privées de prise en charge des enfants en difficulté.

3.4.4. Education spécialisée

L'objectif général est d'améliorer l'accès à la scolarisation des enfants vivant avec handicap.

La stratégie retenue est *le renforcement des capacités humaines, techniques, et institutionnelles*. On procédera au réaménagement du cadre juridique par la finalisation et à la mise en œuvre du cadre stratégique sur la scolarisation des enfants vivant avec handicap. De même, on veillera à la formation, au recrutement, et au recyclage des personnels qualifiés ainsi qu'à la réhabilitation, l'aménagement, l'amélioration de l'accès aux infrastructures et l'acquisition des équipements adaptés. La promotion de l'alphabétisation fonctionnelle sera effective à travers l'élaboration et le développement des outils pédagogiques spécifiques d'apprentissage.

3.4.5. Jeunesse

L'objectif général est de réduire la vulnérabilité des jeunes en vue de leur insertion sociale et économique.

Les stratégies retenues dans le domaine sont :

(i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse. Il s'agira d'organiser une concertation nationale avec la participation des jeunes en vue de définir une politique de la jeunesse, d'adopter un plan national de promotion de la jeunesse et d'élaborer des textes d'application de la loi 9-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse.

(ii) la redynamisation de la politique de l'emploi des jeunes. On veillera à mettre en œuvre les programmes d'emploi existants (PED, PER, THIMO...) et à promouvoir les actions d'appui au secteur informel ainsi que des mécanismes d'accès aux micro- crédits.

(iii) la promotion de la lutte contre les comportements déviants. Il s'agira de promouvoir partout, l'instruction civique et l'éducation morale, de réhabiliter la discipline comportementale à l'école, dans les lieux de travail et au sein des communautés. On veillera aussi à promouvoir l'offre de structures de loisirs sains, d'activités sportives et culturelles.

(iv) le développement des mécanismes d'information, d'éducation et de communication des jeunes pour une sexualité responsable. Il s'agira de concevoir un module de formation sur l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires.

(v) l'amélioration de la prise en charge des filles mères et des enfants abandonnés. Il s'agira de créer et /ou d'appuyer les structures publiques et favoriser la création des structures privées de prise en charge des filles mères et des enfants abandonnés.

(vi) *le renforcement de la prévention du VIH/SIDA en milieu jeune.* On procédera à l'intensification des actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) et des programmes de communication pour le changement de comportement (CCC). De même, on incitera et on encouragera le dépistage volontaire et l'utilisation du préservatif.

(vii) *la promotion de la charte africaine de la jeunesse.* Il s'agira de mener des actions de vulgarisation de cette charte aux fins d'accélérer le processus de ratification et de mise oeuvre.

3.4.6. Peuples autochtones et autres minorités

L'objectif général est d'assurer la promotion et la protection des droits des peuples autochtones et autres minorités.

Les stratégies retenues dans le domaine sont :

(i) *l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection sociale en faveur des groupes minoritaires.* Elle passera par l'adoption de nouvelles lois visant la promotion et la protection des droits des personnes appartenant aux minorités. Ces lois prévoient l'interdiction, la prévention de la discrimination ; on veillera à la promotion et à l'application de ces lois. Il sera créé un organe de protection et de lutte contre les discriminations à l'encontre des minorités. Par ailleurs, on organisera des campagnes d'enregistrement des naissances à l'Etat civil.

(ii) *la mise en œuvre des droits spécifiques et la promotion de mesures supplémentaires pour la protection des minorités.* Il s'agira de créer des comités de suivi des progrès réalisés dans la protection des minorités.

Il s'agira également de faciliter l'accès des sans mélanine à la prise en charge médicale de leurs problèmes de fragilité de la peau et de la vue.

(iii) *l'amélioration de l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base.* On développera les services de santé et d'éducation de manière à atteindre les populations autochtones. On réalisera des forages nécessaires à leur alimentation en eau.

(iv) *la mise en valeur des connaissances et du savoir faire des populations autochtones en matière de protection de l'environnement.* Il s'agira de faire participer les populations autochtones à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement.

3.4 Axe 5 : Lutte contre le VIH/SIDA

L'objectif général est réduire la prévalence du VIH/SIDA au sein de la population.

Les stratégies retenues dans le domaine pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

(i) *l'intensification des activités de prévention au niveau communautaire, sur les lieux de travail et en milieu de soins.* Il s'agira de mettre en œuvre un programme de prévention dans tous les secteurs et la stratégie nationale de communication en prenant en considération la dimension culturelle et genre de la prévention. Il sera organisé des campagnes de sensibilisation (IEC/CCC) et d'encouragement des populations à la réalisation des tests de dépistage. On veillera à la disponibilité et à la promotion des préservatifs masculins et féminins à un prix abordable. Les acteurs de la société civile, du secteur privé et des administrations seront formés. On procédera à la maîtrise des IST par la prévention et prise en charge. La sécurité transfusionnelle sera renforcée et on développera la stratégie de

réduction de la vulnérabilité des adolescents et des jeunes au VIH/SIDA, IST, aux grossesses précoces.

De manière spécifique, il s'agira de mettre l'accent sur les groupes à risque en milieu scolaire, au niveau de la force publique, en milieu agricole et de pêche, en milieu forestier, en milieu des transports, en milieu carcéral par la mise en œuvre d'un programme de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge globale en direction :

- des filles et des femmes,
- des professionnelles du sexe,
- des agents de la force publique,
- des pêcheurs, des travailleurs du secteur de la forêt, des populations environnantes,
- des personnels des différents modes de transports, des usagers et des communautés installés le long des corridors, dans les zones d'escale et les zones de transport stratégique.
- des enseignants, des élèves, des étudiants, des personnels et des partenaires de l'éducation. On intégrera l'enseignement du VIH/SIDA dans les curricula.
- Des personnels de santé.
- des enfants et des jeunes. Il s'agira d'assurer la disponibilité et la distribution gratuite des ARV pédiatriques et des MEG dans les formations sanitaires et rendre gratuit le conseil dépistage confidentiel. Le passage à l'échelle nationale de la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) sera assuré autant que la prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) et la prise en charge pédiatrique des enfants séropositifs. La stratégie nationale de réduction de la vulnérabilité des enfants et des jeunes au VIH/SIDA sera mise en œuvre.
- des peuples autochtones et autres minorités.
- des détenus dans les établissements pénitentiaires.

Un appui sera accordé au réseau des personnes vivant avec le VIH/SIDA, aux confessions religieuses, aux ONG et associations oeuvrant dans le cadre de la lutte contre la pandémie

(ii) *l'amélioration de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées.* Il s'agira de rendre effectives la décentralisation et l'intégration dans les paquets de services essentiels à tous les niveaux du système. Ceci permettra d'augmenter l'offre de services et d'accélérer l'accès au traitement et aux soins des personnes infectées et affectées. Le personnel sera formé à la prise en charge médicale, nutritionnelle, psychologique. On intégrera les activités de prise en charge dans les hôpitaux de référence, les formations sanitaires confessionnelles et privées agréées. On procédera à la prise en charge des OEV et on développera des partenariats pour les autres formes de prise en charge. On mettra tout en œuvre pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

(iii) *l'amélioration de l'approvisionnement et de la distribution des ARV et des consommables.* Il s'agira de garantir la disponibilité permanente des médicaments, réactifs, consommables dans tous les départements.

(iv) *le renforcement du système de suivi-évaluation et de la surveillance épidémiologique.* Il s'agira de consolider le programme de recherches et études et de renforcer les capacités des acteurs, d'améliorer le système de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations.

(v) *le renforcement des partenariats public, privé et société civile.* Il s'agira de mettre en place une plate forme de concertation et d'échanges en vue d'optimiser les résultats.

Chapitre IV : Cadrage macroéconomique et allocation des ressources

Depuis l'année 2004, le Congo s'est lancé dans un programme de réformes appuyé par le FMI et la Banque mondiale dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ce programme repose sur deux piliers principaux à savoir, (i) le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques, en particulier dans le secteur pétrolier et; (ii) l'amélioration de la discipline budgétaire. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes visant à stabiliser le cadre macroéconomique et à améliorer la gouvernance dans le pays. A la faveur de ces dernières, le Congo a enregistré les performances suivantes sur la période 2004-06 :

La croissance globale du PIB réel a été relativement solide, se situant en moyenne aux alentours de 6%, avec une expansion du secteur hors pétrole légèrement inférieure à ce chiffre. L'inflation a été en moyenne de 3,5% par an.

La position extérieure s'est fortement renforcée, du fait de l'accroissement de la production pétrolière et de la hausse des prix internationaux du pétrole. Les réserves internationales se sont accrues de l'équivalent de 1,4 mois d'importations à fin 2004 à 10,5 mois d'importations à fin 2006 (soit 1,8 milliards de dollars EU).

Le pays a atteint le point de décision de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée en mars 2006, et a bénéficié d'un rééchelonnement de dette du Club de Paris et d'un allègement PPTE intérimaire de la part de plusieurs créanciers multilatéraux et bilatéraux.

Ainsi, le cadrage macroéconomique du pays entre 2008 et 2010 s'inscrit dans le cadre des objectifs contenus dans le programme FRPC. Il est présenté ici la situation du cadre macroéconomique en 2007 avant d'examiner son évolution sur la période allant de 2008 à 2010.

4.1. Evolution récente du Cadre macroéconomique (année 2007)

L'année 2007 a été marquée par le repli de l'activité économique du fait de la baisse de la production pétrolière suite à l'accident survenu sur la plateforme pétrolière de Nkossa. Le secteur hors pétrole a quant à lui poursuivi son expansion avec un taux de 6,5% ; supérieur à celui qui avait été enregistré durant les années antérieures. L'inflation annuelle a reculé, grâce à la résolution globale des problèmes de transports qui, en 2006, avaient poussé à la hausse les prix des denrées alimentaires. La balance des opérations courantes est devenue déficitaire en raison d'une baisse de la production pétrolière et des importations élevées de composantes pour réparer la plateforme endommagée. La position extérieure s'est renforcée davantage avec l'accord conclu avec le club de Londres, lequel s'est traduit par un allègement de dette de 1,6 milliard de dollars EU. Cet accord est conforme à l'initiative PPTE renforcée et représente plus de la moitié de l'allègement total envisagé au point d'achèvement.

La situation monétaire a été bonne. La progression de la masse monétaire a connu un certain ralentissement par rapport aux fortes augmentations constatées lors des années précédentes du fait de l'accumulation des dépôts de l'Etat dans les banques commerciales. Le secteur financier est resté solide d'après l'organisme régional de contrôle bancaire (COBAC). Une nouvelle banque spécialisée dans l'habitat a récemment été créée et une autre banque commerciale (ECOBANK) a été agréée.

En 2007, il y a eu un relâchement de la politique budgétaire. Cette situation s'explique par une diminution des recettes pétrolières (elle-même attribuable au tassement temporaire de la

production du brut), et un dépassement des dépenses budgétisées. Ce dépassement est principalement imputable à des coûts imprévus liés aux élections législatives de l'an dernier, à l'augmentation des transferts à la Société publique de raffinage (CORAF) du fait de la montée des cours mondiaux du pétrole, et à des niveaux plus élevés que prévus des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Globalement, ces phénomènes ont entraîné une nette diminution de l'excédent primaire de base, qui a été ramené à environ 13,9% du PIB en 2007, contre 21,5% un an auparavant.

4.2 Evolution du cadre macroéconomique entre 2008 et 2010

Il est important de mentionner ici le fait que le cadre macroéconomique des trois prochaines années doit s'inscrire dans le cadre de la poursuite des objectifs assignés à la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Il s'agit notamment de : (i) consolider la stabilité politique et sociale grâce au renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la paix; (ii) promouvoir une croissance forte, durable et équitable ; (iii) promouvoir le développement humain durable et améliorer les conditions de vie des populations; (iv) développer des infrastructures économiques de base sans lesquelles il ne peut y avoir de développement durable. Dans cette perspective, le cadrage macroéconomique du pays pour les trois années à venir a été élaboré en tenant compte de ce qui suit :

- Une croissance globale du PIB réel de 9 à 10% jusqu'en 2010 et un maintien d'une activité robuste dans le secteur non pétrolier. Cela contribuerait à une bonne avancée vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Un taux d'inflation annuel de 3% environ, de manière à respecter les critères de convergence de la CEMAC, et préserver la compétitivité extérieure du Congo dans le cadre du régime de change fixe.
- Un rééquilibrage progressif mais continu des finances publiques, pour veiller à préserver la richesse pétrolière nationale à long terme et pour prévenir une baisse des niveaux de vie lorsque la production pétrolière diminuera. Dans cette perspective, il est fixé comme objectif une diminution du déficit primaire hors pétrole à moyen terme. Une gestion rigoureuse des dépenses publiques sera indispensable pour ce faire.
- Une viabilité extérieure, grâce à une gestion prudente de la dette et à l'allègement au titre de l'initiative PPTTE.

Il est présenté ici l'évolution des fondamentaux de l'économie jusqu'en 2010 en distinguant (i) l'évolution du PIB et de l'inflation; (ii) la situation monétaire; (iii) la situation de la balance des paiements et (iv) la dette publique.

Tableau N°7 : Congo : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2007	2008	2009	2010
<i>Evolution du Pib et des prix</i> unité : pourcentage				
PIB à prix constant	-1,6	9,2	10,6	10,2
- PIB pétrolier	-17,2	15,0	18,1	16,0
- PIB non pétrolier	6,6	6,9	7,3	7,5
Indice des prix à la consommation	2,6	3,0	3,5	3,0
<i>Evolution des finances publiques</i> unité : milliards de F Cfa				
Recettes totales	1 579,0	1 908,0	2 195,0	2 426,0
Recettes hors dons	1 564,0	1 879,0	2 165,0	2 394,0
- recettes pétrolières	1 284,0	1 571,0	1 812,0	1 991,0
- recettes non pétrolières	280,0	308,0	353,0	403,0
Dons	15,0	29,0	30,0	32,0
Dépenses totales	1 171,0	1 061,0	1 081,0	1 121,0
- dépenses courantes	784,0	639,0	605,0	614,0
- dépenses en capital	388,0	422,0	475,0	507,0
* financement interne	372,0	372,0	390,0	415,0
* financement externe	16,0	50,0	85,0	92,0
<i>Solde primaire</i>	509,0	942,0	1 232,0	1 427,0
- en pourcentage du PIB	13,9	21,8	25,0	25,4
<i>Evolution de la balance des paiements</i> unité : milliards de F Cfa				
Balance des opérations courantes	-713,0	41,0	640,0	1 201,0
- Balance commerciale	1 529,0	2 261,0	2 647,0	3 064,0
- Balance des services	-1 429,0	-1 200,0	-1 040,0	-769,0
Balance des capitaux	16,0	30,0	32,0	33,0
Balance financières	190,0	627,0	399,0	67,0
Balance globale	-507,0	698,0	1 071,0	1 301,0
Financement du gap	276,0	-698,0	-1 071,0	-1 301,0
- Financement à partir des réserves	-49,0	-698,0	-1 071,0	-1 301,0
- Financement exceptionnel	325,0	0,0	0,0	0,0
Gap de financement	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : FMI et administration congolaise (juin 2007) NB : De 2008 à 2010, il s'agit des projections

De 2008 et 2010, les perspectives économiques du Congo seront bonnes suite à l'importante augmentation des cours mondiaux du pétrole. Ainsi, le taux de croissance se situera dans la tranche de 9 à 10,7% sur cette période. Le secteur pétrolier, avec un taux moyen de 10% sur la période va croître plus vite que le secteur non pétrolier qui connaîtra en moyenne une croissance de 7,23%. En ce qui concerne l'inflation, le taux sera de 3% en 2008 et de 3,5% en 2009 et redescendra pour se stabiliser à 3% en 2010.

Au niveau des finances publiques, la bonne tenue des prix de pétrole maintiendra les recettes pétrolières au dessus de 40% du PIB sur l'ensemble de la période. Elles seront en progression de 22,3% en 2008 ; 15,3% en 2009 et 10,5% en 2010. Le maintien d'un niveau acceptable des recettes publiques sera rendu possible grâce à l'augmentation des recettes non pétrolières qui augmenteront de 10,1% en 2008 ; 14,7% en 2009 et 14,1% en 2010. Cette évolution des recettes non pétrolières se fera grâce aux réformes entreprises dans les administrations fiscale et douanière.

En ce qui concerne les dépenses, on notera une baisse de celles-ci de -9,4% en 2008. Elles évolueront modérément, par rapport aux recettes, dans la fourchette de 1,9% en 2009 à 3,7% en 2010. En effet, les dépenses en capital étant en constante progression, évoluant entre 6,5% et 12,7% entre 2008 et 2010, la timide évolution des dépenses s'expliqueraient par la régression des dépenses courantes qui seront de -18,5% en 2008 et -5,3% en 2009 avant de reprendre le chemin d'une croissance positive, mais qui ne dépassera pas 2% en

2010. Du fait de ces évolutions, le solde primaire de base s'améliorera sur la période. Il passera de 21,8% du PIB en 2008 à 25% du PIB en 2009 et 25,4% du PIB en 2010.

Entre 2008 et 2010, la situation au niveau de la balance des opérations courantes sera caractérisée par des résultats positifs qui laisseront apparaître des soldes variant entre 41 et 1201 milliards. Ces projections s'expliquent par l'amélioration de la balance commerciale dont le solde s'améliore avec l'accroissement des exportations et la faible évolution du déficit du solde de la balance des services. La balance financière présentera un solde excédentaire 627 milliards en 2008 ; 399 milliards en 2009 et 67 milliards en 2010. Cette évolution sera attribuable aux allègements de dette dont pourra bénéficier le pays au titre l'initiative des pays pauvres très endetté. Dans l'ensemble, la balance globale connaîtra une évolution favorable et se situera entre 698 milliards (plus petit solde enregistré en 2008) et 1301 milliards (plus grand solde attendu en 2010).

La dette extérieure passera de 72,1% des exportations de biens et services en 2008 à 62,6% en 2009 et 54,2% en 2010. Cette dette diminuera au fil des années avec les annulations de la dette. Cette dette diminuera au fil des années avec les annulations et les rééchelonnements de dettes. Il y a lieu de noter ici que le Congo bénéficie déjà des annulations de dette tant au niveau du club de Paris pour la dette publique qu'au niveau du club de Londres pour la dette privée.

Définition des allocations sectorielles

Le cadrage macroéconomique a précisé le niveau de l'effort que l'Etat pouvait consentir jusqu'en 2011. Ce niveau de ressources, projetées sur la base d'une hypothèse prudente n'a pas été confronté aux besoins exprimés dans le cadre du DSRP. Le costing des axes stratégiques du DSRP n'étant pas disponible au moment de la finalisation du document, on ne peut donc apprécier la capacité des ressources projetées à couvrir les besoins de la SRP. Toutefois, la répartition de ces ressources, s'est faite d'une part selon l'importance des actions à mener dans les différents axes stratégiques du DSRP et d'autre part en conformité avec les accords conclus avec les partenaires au développement.

Cette répartition tient compte des axes stratégiques définis précédemment. Il s'agit de : (i) l'amélioration de la gouvernance, la consolidation de la paix et de la sécurité ; (ii) la promotion d'une croissance et de la stabilité du cadre macroéconomique ; (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de qualité ; (iv) l'amélioration de l'environnement social ; (v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

Le tableau suivant présente les allocations sectorielles des différents départements ministériels. A partir de 2008, la première colonne représente les besoins exprimés par les départements sectoriels. Dans la deuxième colonne il y a les parts en pourcentage en pourcentage de l'ensemble des besoins et dans la troisième colonne, il y a les allocations de ressources en tenant compte du niveau des ressources convenues avec le FMI. Il se présente comme suit :

Tableau n°8 : Congo : Allocations budgétaires sectorielles

Année	2007		2008		2009*			2010		
	Montant	Part en %	Montant	Part en %	Montant	Part en %	Montant projeté Base FMI	Montant*	Part en %	Montant projeté Base FMI
Développement social	2 566	0,87	4 615	1,16	5 660	1,18	4 524	6 768	1,35	4 815
Promotion de la Femme	800	0,23	950	0,24	1 200	0,25	936	1 420	0,28	996
Coopération au Développement et solidarité	900	0,26	665	0,17	1 000	0,21	663	848	0,17	706
Travail, Emploi et Sécurité sociale	1 316	0,38	3 000	0,75	3 460	0,72	2925	4 500	0,9	3113
Education	22 549	6,55	22 571	5,65	29 160	6,07	22 035	34 865	6,97	23 449
Enseignement Primaire et Secondaire	13 269	3,85	13 701	3,43	13 782	2,87	13377	16 292	3,26	14235
Enseignement supérieur	3 406	0,99	3 160	0,79	7 950	1,65	3081	10 458	2,09	3279
Enseignement Technique et Professionnel	5 094	1,48	5 030	1,26	6 912	1,44	4914	7 495	1,50	5229,00
Recherche Scientifique et Innovation technologique	780	0,23	680	0,17	516	0,11	663	620	0,12	706
Infrastructures	170 931	49,54	194 142	48,54	251 838	52,41	189 306	252 664	50,54	201 441
Transports	33 421	9,69	52 000	13	70 088	14,59	50700	64 101	12,82	53950
Equipement et Travaux Publics	74 258	21,52	79 119	19,78	121 512	25,29	77142	125 718	25,14	82087
Energie et Hydraulique	48 202	13,97	46 150	11,54	42 830	8,91	45006	46 429	9,29	47891
Postes et Télécommunications	8 830	2,56	7 340	1,84	5 763	1,2	7176	5 336	1,07	7636
Construction Urbanisme et Habitat	6 220	1,8	9 533	2,38	11 645	2,42	9282	11 080	2,22	9877
Santé et VI/Sida	23 952	6,94	22 836	5,71	23 708	4,93	22 269	26 019	5,2	23 697
Santé affaires sociales et famille	23 952	6,94	22 836	5,71	23 708	4,93	22269	26 019	5,2	23697
Développement rural	12 901	3,74	20 499	5,13	25 620	5,34	20 007	29 770	5,95	21 291
Economie Forestière et Environnement	1 801	0,52	3 789	0,95	4 160	0,87	3705	5 470	1,09	3943
Agriculture Elevage	11 100	3,22	15 070	3,77	19 060	3,97	14703	21 750	4,35	15646
Pêche Maritime et Continentale			1 640	0,41	2 400	0,5	1599	2 550	0,51	1702
Gouvernance	51 801	15	43 366	10,85	54 315	11,3	42 315	54 977	10,99	45 031
Primature	1 151	0,33	1 702	0,43	1 055	0,22	1677	1 700	0,34	1785
Plan, Aménagement du Territoire et Intégration Economique	8 079	2,34	8 580	2,15	10 993	2,29	8385	12 167	2,43	8923
Délégué à l'Aménagement du Territoire			500	0,13	600	0,12	507	720	0,14	540
Economie, Finances et Budget	5 254	1,52	5 559	1,39	5 215	1,09	5421	5 900	1,18	5769
Justice et Droits humains	2 317	0,67	5 010	1,25	5 680	1,18	4875	10 050	2,01	5188

Année	2007		2008		2009*			2010		
	Montant	Part en %	Montant	Part en %	Montant	Part en %	Montant projeté Base FMI	Montant*	Part en %	Montant projeté Base FMI
Fonction Publique et Reforme de l'Etat	500	0,14	685	0,17	500	0,1	663	450	0,09	706
Administration du Territoire et Décentralisation	34 500	10	21 330	5,33	30 272	6,3	20787	23 990	4,8	22120
Développement culturel	14 026	4,07	11 000	2,76	13 966	2,9	10 764	17 932	3,59	11 455
Culture et Art	6 382	1,85	3 270	0,82	5 640	1,17	3198	6 000	1,2	3403
Tourisme			3 550	0,89	3 326	0,69	3471	6 000	1,2	3694
Sport et Redéploiement de la Jeunesse	7 644	2,22	4 180	1,05	5 000	1,04	4095	5 932	1,19	4358
Développement Industriel PME/PMI	7 733	2,24	10 640	2,67	13 817	2,87	10 413	13 120	2,62	11 083
Développement Industriel,	1 644	0,48	1 650	0,41	1 540	0,32	1599	1 504	0,3	1702
Mines Industrie minière et Géologie	2 417	0,7	3 400	0,85	1 550	0,32	3315	2 600	0,52	3528
PME et Artisanat	694	0,2	900	0,23	1 310	0,27	897	2 422	0,48	955
Commerce, Consommation et Approvisionnement	2 375	0,69	4 190	1,05	8 417	1,75	4095	5 694	1,14	4358
Hydrocarbures	603	0,17	500	0,13	1 000	0,21	507	900	0,18	540
Souveraineté	38 541	11,17	70 331	17,58	62 390	12,98	68 562	63 907	12,78	72 960
Présidence de la République	11 642	3,37	10 929	2,73	12 203	2,54	10647	11 438	2,29	11330
Affaires Etrangères et Coopération	1 694	0,49	2 200	0,55	1 025	0,21	2145	2 275	0,45	2283
NEPAD			450	0,11	540	0,11	429	648	0,13	457
Reforme foncière et Protection du domaine foncier	500	0,14	4 250	1,06	330	0,07	4134	432	0,09	4399
Communication, Relations avec le Parlement	2 511	0,73	4 590	1,15	3 100	0,65	4485	1 910	0,38	4773
Défense Nationale	7 267	2,11	30 000	7,5	28 730	5,98	29250	30 000	6	31125
Police et Sécurité	9 336	2,71	11 012	2,75	10 162	2,11	10725	11 554	2,31	11413
Marine Marchande et Economie maritime	1 041	0,3	1 600	0,4	1 700	0,35	1560	2 500	0,5	1660
Institutions démocratiques	4 100	1,19	5 300	1,33	4 600	0,96	5187	3 150	0,63	5520
TOTAL	345 000	100	400 000		480 474		390 000	500 022		415 000

Il ressort de ce tableau que les parts des secteurs de la gouvernance, des infrastructures et de la souveraineté sont les plus importantes du budget de l'Etat. Ceci est une réponse au constat fait dans le diagnostic sectoriel de la pauvreté qui place la gouvernance comme l'une des causes principales des mauvaises performances enregistrées dans le pays. Au niveau des infrastructures, cette part importante dans les dépenses publiques répond à la nécessité de la remise sur pied des infrastructures socioéconomiques de base et de la dotation du pays en nouvelles infrastructures utiles pour assurer son développement.

Pour les dépenses de souveraineté, il sied de relever que celles-ci comportent les dépenses liées au bon fonctionnement des institutions démocratiques, la sécurité des personnes et des biens et les projets du Président de la République au titre de ses engagements électoraux. C'est le cas de la construction des centres de santé, des écoles et de la réhabilitation des routes et pistes agricoles.

Compte tenu des insuffisances que le pays connaît en matière de gouvernance, notamment dans le domaine des finances publiques, il est préconisé une réforme budgétaire dont l'une des composantes est l'élaboration d'un CDMT. Ce dernier permet d'améliorer l'efficacité de l'allocation de la dépense publique et de créer les conditions pour l'efficacité de la mise en œuvre. Il constitue de ce fait un cadre budgétaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté, compatible avec le cadre macroéconomique.

Afin de mettre en œuvre cette réforme, une priorisation des secteurs en tenant compte des axes stratégiques a été faite notamment dans les axes stratégiques. Ces secteurs, qui sont au nombre de dix (10), comprennent : la santé, l'éducation (l'enseignement de base, l'enseignement technique et professionnel ; l'enseignement supérieur) ; l'agriculture ; l'environnement, les travaux publics, les transports ; l'énergie, l'hydraulique et le VIH/SIDA. Les stratégies sectorielles devront faire l'objet d'un chiffrage pour permettre une affectation rationnelle des ressources disponibles que le cadre macro-économique aura permis de dégager à travers le Tableau des opérations financières (TOF).

Sur le plan institutionnel, une note de service, du Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD, a mis en place l'équipe chargée d'élaborer le CDMT. Cette équipe, que l'on souhaiterait voir appuyée par des consultants internationaux, est appelée à accomplir les tâches suivantes sous la supervision de la présidence du CNLP :

- Faire l'état des lieux de la situation actuelle des données statistiques ;
- Analyser la structure des programmes existants en vue d'identifier leur cohérence avec les objectifs de stratégie de réduction de la pauvreté ;
- Elaborer un cadrage macro-économique sur l'horizon du DSRP ;
- Elaborer un CDMT global en tenant compte des priorités du DSRP ;
- Aider les départements ministériels à élaborer des CDMT sectoriels ;
- Proposer un cadre institutionnel de mise en œuvre du CDMT (composition de la commission de supervision, du comité technique, etc.) ;
- Faire une proposition de calendrier de mise en œuvre.

L'élaboration du CDMT se fera suivant le calendrier suivant :

Tableau n°9 : Congo : Chronogramme d'élaboration du CDMT global

Activités à réaliser dans le cadre de l'élaboration du CDMT	2008		2009			
	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Réalisation l'état des lieux de la situation actuelle des données statistiques						
Analyse la structure des programmes existant en vue d'identifier leur cohérence avec les objectifs de stratégie de réduction de la pauvreté						
Elaboration un cadrage macro-économique sur l'horizon du DSRP						
Elaboration un CDMT global en tenant compte des priorités du DSRP						
Aide aux départements ministériels dans élaboration des CDMT sectoriel						
Proposition d'un cadre institutionnel de mise en œuvre du CDMT (composition de la commission de supervision, du comité technique, etc.)						
Faire une proposition de calendrier de mise en œuvre						

4.3. Allègements de la dette obtenus par le Congo à l'issue de son accès à l'I-PPTE

Allègements obtenus auprès des créanciers multilatéraux et du Club de Paris

L'accès du Congo au point de décision de l'I-PPTE le 8 mars 2006 lui permet de prétendre aux allègements de la dette prévus dans le cadre de cette initiative. Ces allègements en deux phases se font de la manière suivante:

Dès le point de décision pour les allègements intérimaires (allègements sur service) ;

Dès le point d'achèvement pour les allègements sur le stock de la dette (Encours).

S'agissant des allègements intérimaires, ils s'élèvent à 36.810.631.887 FCFA. Cette somme est placée dans le compte I-PPTE à la Banque Centrale pour le financement des projets retenus dans le DSRP au titre de la lutte contre la pauvreté et se répartissent comme suit :

Tableau n°10 : Congo : Situation des allègements au 31 décembre 2007

CREANCIERS	MONTANT EN FCFA		
	PRINCIPAL	INTERETS	TOTAL
DETTE MULTILATERALE	3.541.137.911	500.267.973	4.041.405.884
CLUB DE PARIS	14.743.661.494	5.007.090.419	19.750.751.913
TOTAL GENERAL	18.284.799.405	5.507.358.391	23.792.157.797

Sources : MEFB, Direction Générale de la Caisse Congolaise d'amortissement (CCA)

Chapitre V : Mise en œuvre et suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté

La mise en œuvre du DSRP constitue comme son élaboration un défi majeur afin de concrétiser les stratégies sectorielles et thématiques proposées dans le cadre de la relance de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Elle exprime la volonté du gouvernement de promouvoir un développement harmonieux où le Parlement, la société civile et le secteur privé auront un rôle à jouer vers l'atteinte des OMD. Pour ce faire, la mise en œuvre du DSRP s'appuie sur les principes fondamentaux que sont l'efficacité et l'efficience qui commandent que sa mise en œuvre :

- se fasse en étroite collaboration avec les bénéficiaires de la politique de développement afin de les impliquer dans les programmes et projets qui les concernent en premier lieu ;
- ne soit pas exclusivement l'affaire du gouvernement mais doit impliquer les autres acteurs au développement économique et social du Congo tels que le secteur privé, les ONG, les confessions religieuses, etc. ;
- ne souffre d'aucun retard par l'allocation effective des ressources et la rapidité dans la gestion des contrats ;
- se conduise dans la transparence, avec des mécanismes qui garantissent la visibilité, la traçabilité et le contrôle des investissements. La publication périodique des rapports d'avancement des programmes et projets de la stratégie de réduction de la pauvreté et la participation des médias en sont des supports nécessaires.

5.1. Diagnostic de la situation

Le DSRP-I a permis de relever une difficulté majeure, à savoir la faiblesse des données statistiques. Partant de ce constat, il a été envisagé le renforcement des aspects de suivi-évaluation de la stratégie par la réalisation des enquêtes de base. Ceci a permis de disposer des données et des informations statistiques indispensables à l'élaboration d'une politique de développement fondée essentiellement sur des éléments concrets et actuels, nécessaires à l'analyse de la situation pour l'élaboration de la SRP.

Bien que l'ECOM et l'EDS aient été organisées en 2005, ainsi que les consultations sectorielles, thématiques et les consultations participatives sur la pauvreté en 2006, les données statistiques actuelles demeurent encore insuffisantes. Elles présentent d'une part des faiblesses de désagrégation aux niveaux départementaux et locaux, et d'autre part selon les critères démographiques, socio-économiques et professionnels. En plus, elles ne peuvent satisfaire toute la demande des statistiques en raison de la dimension multisectorielle de la SRP.

L'élaboration de la SRP se fonde sur des acquis indéniables du DSRP-I tels que la disponibilité des données de base, l'implication des différents acteurs concernés dans le processus, à savoir : les communautés locales, la société civile, les entreprises privées et les partenaires internationaux au développement, dont les agences des Nations Unies et les institutions de Breton woods. Elle a permis aussi la conception des documents techniques comme le Plan national d'atteinte des OMD et le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT). Enfin, elle a conduit à terme l'alignement des dépenses sur des priorités identifiées ainsi que l'amélioration de la programmation des investissements,...etc.

Toutefois, le suivi-évaluation du DSRP-I a rencontré des problèmes que l'étude diagnostique des capacités évaluatives nationales a mis en exergue à savoir : (i) la faiblesse de la pratique évaluative due à l'absence de culture de suivi et évaluation (ii) l'absence d'un système d'informations opérationnel en raison de la non systématisation de la collecte des données ; (iii) la faiblesse quantitative et qualitative des compétences en matière de planification, de suivi et évaluation ; (iv) la faiblesse des budgets et des capacités évaluatives.

Au regard de cette expérience récente, le gouvernement s'engage fermement dans le processus de la SRP en faisant des questions de mise en œuvre et de suivi-évaluation des préoccupations majeures.

5.2. Mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre du DSRP est sous le leadership du ministre du Plan, assisté par le CNLP. Elle se fera autour : (i) des politiques sectorielles en vigueur, en cours d'élaboration et/ ou à venir sur le moyen terme 2008- 2010 ; (ii) du plan d'actions prioritaires concourant à la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté en cohérence avec les cinq axes stratégiques retenus ; (iii) du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Elle sera confortée par la stratégie de suivi et d'évaluation des programmes, des projets et d'impacts.

Actuellement, des actions planifiées dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, certaines sont déjà en cours d'exécution. Elles sont toutes en cohérence avec les réformes, les programmes et projets initiés par le gouvernement, en partenariat avec les partenaires au développement et les ONG de développement, dans le cadre global de référence qu'est la stratégie de réduction de la pauvreté.

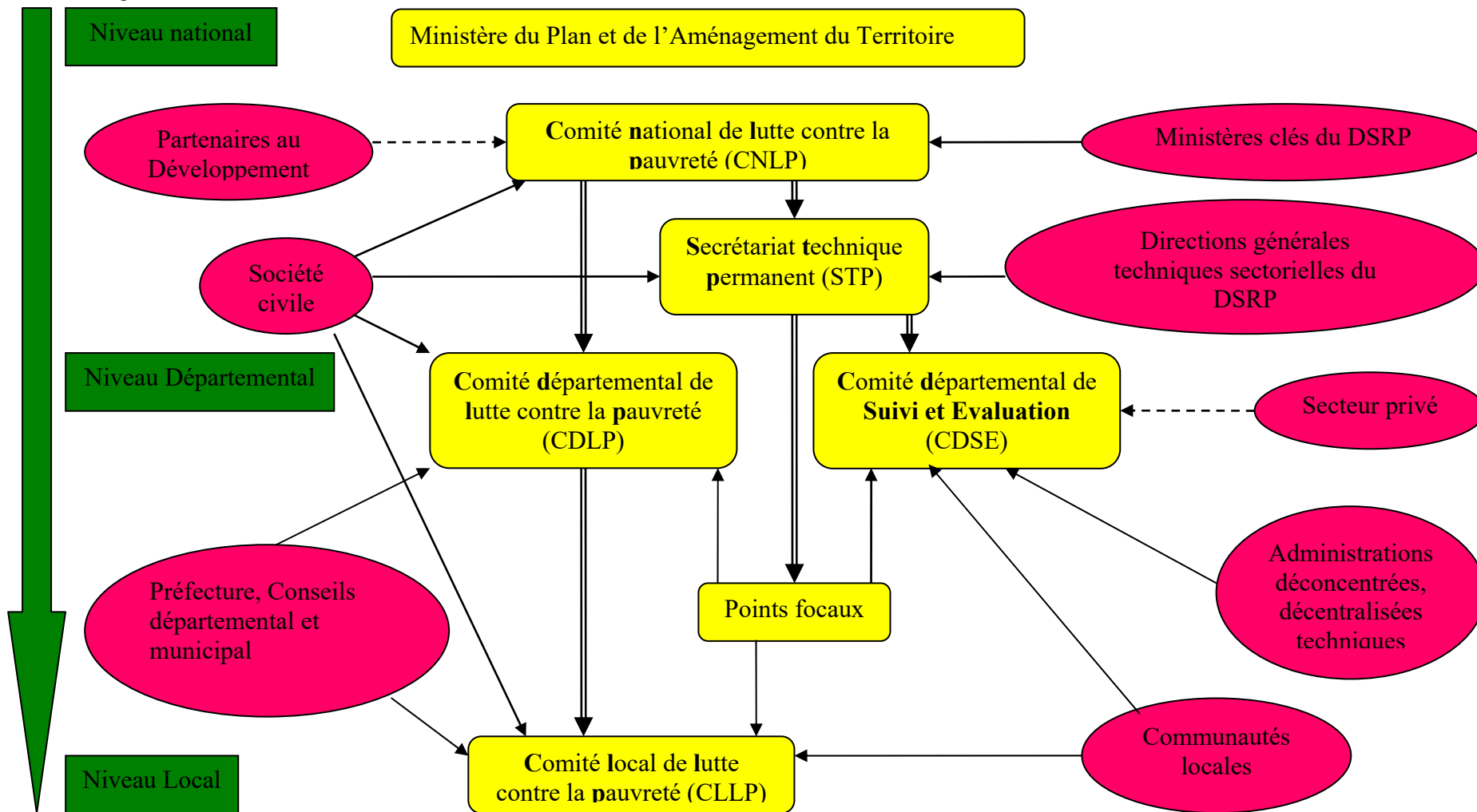
5.2.1. Mécanismes de mise en œuvre du DSRP

Le CNLP est l'organe de coordination et d'orientation de la mise en œuvre du DSRP. Il comprend tous les ministères impliqués dans l'élaboration de la SRP, les partenaires au développement et les OSC qui interviennent dans différents secteurs d'activités. Le CNLP est assisté dans ses tâches par le Secrétariat technique permanent (STP).

De façon pratique, la mise en œuvre de la SRP est de la responsabilité des ministères sectoriels, techniques au niveau central et déconcentré (Directions générales, directions départementales,...etc.) suivant leur domaine spécifique, en partenariat avec les OSC, le Secteur privé, les ONG internationales et nationales et les confessions religieuses impliqués dans le secteur de leur intervention. Elle sera décentralisée au niveau départemental et local à travers les structures départementales et locales du DSRP avec l'appui des organisations communautaires disponibles.

La mise en œuvre du DSRP requiert un programme de renforcement des capacités à tous les niveaux : central, départemental et local. Ce renforcement des capacités institutionnelles sera lié au management des politiques, programmes et projets (PPP), à la gouvernance tant sous l'angle logistique (matériel, financier,...) que des ressources humaines (formations, échanges d'expérience ...).

5.2.2. Congo : Architecture de la mise en oeuvre du DSRP



5.3. Suivi- évaluation de la stratégie

Le suivi- évaluation est un précieux outil de pilotage de la SRP qui tient compte des enseignements des précédents programmes de développement. Pour cette raison, la mise en œuvre de la SRP est donc surveillée sur toute sa ligne de programmation par : le suivi des actions de la stratégie au moyen des indicateurs appropriés ; le suivi des ressources allouées à cet effet ; l'évaluation de l'impact de la SRP sur les populations concernées.

Le suivi- évaluation de la SRP doit permettre de rendre compte, de renseigner sur les progrès réalisés, de prendre des mesures correctives sur les actions entreprises, de mesurer l'impact des actions entreprises sur les groupes cibles et de garantir la bonne gouvernance. Il nécessite de collecter des informations pour mener des études sur des facteurs qui déterminent les résultats escomptés. Il permet de réunir des informations chiffrées pertinentes auprès du système statistique national.

5.3.1. Mécanisme de suivi- évaluation de la stratégie

Le Congo a clairement défini le mécanisme de suivi- évaluation de la SRP, ses acteurs et précisé leurs rôles. Il mesure le niveau de réalisation des objectifs visés et la qualité des résultats atteints, et produit des informations utiles à la décision. Il incorpore à la fois un dispositif de suivi du processus, des actions et un autre d'évaluation des résultats et d'impacts. La DGPD et le CNSEE sont au cœur du suivi- évaluation de la SRP.

Afin d'atteindre les objectifs visés par le suivi- évaluation de la SRP, les données quantitatives et qualitatives doivent être collectées par : (1) des sources administratives ou institutionnelles tant au niveau central que départemental ; (2) des enquêtes thématiques ou spécialisées ; (3) des enquêtes classiques auprès des ménages de types 1-2-3, EDS, ECOM, des enquêtes budgets consommations; (4) le Recensement général de la population et de l'habitat. Ces données sont centralisées et gérées au CNSEE dans une base intégrée de données multisectorielles.

Les enjeux du suivi- évaluation appellent ainsi l'implication, le renforcement et la redynamisation de l'appareil statistique national, avec au cœur du système le CNSEE. L'adoption et l'application du Programme pluriannuel de développement de la statistique (PPDS) participent à cette logique. Un plan pluriannuel de renforcement des capacités statistiques est ainsi élaboré pour satisfaire les besoins en suivi- évaluation de la SRP.

En effet, le suivi des actions préconisées, des progrès à réaliser et l'évaluation de leurs impacts exigent un important travail de collecte, de centralisation, de traitement et de diffusion des données. Ils supposent donc un fonctionnement harmonieux, à tous les niveaux, de toutes les sources statistiques nationales pour une meilleure circulation de l'information entre les différents acteurs de la SRP. La définition des tâches des différents niveaux de suivi- évaluation est telle que :

- Le niveau périphérique est responsable de la collecte courante des données relatives à la stratégie. Il fait le traitement des données et s'assure de leur qualité interne. Il transmet les données sur supports autorisés au niveau intermédiaire. Ce niveau comprend les points focaux sectoriels, les directions départementales ainsi que certaines directions spécialisées.
- Le niveau intermédiaire est responsable de la collecte et de la compilation des données relatives à la stratégie. Il fait l'analyse des données pour renseigner les premiers indicateurs et s'assure de leur qualité interne par des feedback ou des supervisions. Il transmet les données sur supports autorisés au niveau central. Ce

niveau comprend les directeurs des études et de la planification (DEP) des ministères et les directions départementales de la statistique (DDS) ou du plan (DDP).

- Le niveau central est responsable de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion des informations relatives à la stratégie. Il fait la production et la diffusion des informations en relation avec la lutte contre la pauvreté. Les feedback ou les supervisions sont des moyens à sa disposition pour s'assurer de la qualité du suivi de la stratégie. Il rend compte au Comité national de lutte contre la pauvreté (CNLP). Ce niveau comprend le CNSEE pour le suivi statistique, la DGPD pour le suivi de l'exécution et le STP qui rédige et diffuse le rapport d'avancement de la SRP.

5.3.2. Indicateurs de suivi- évaluation de la stratégie

Le suivi-évaluation du DSRP se fait au moyen des instruments de mesure que sont les indicateurs. Ils comprennent des indicateurs⁷ d'input, d'output et d'impact de la SRP. Ces indicateurs permettent le suivi-évaluation des OMD et de la SRP. Le choix des indicateurs de suivi-évaluation ainsi que la définition de leurs caractéristiques procèdent de la contribution des acteurs et partenaires de la SRP (cf. tableau n° 11).

La production de ces indicateurs nécessitera l'organisation des actions de suivi-évaluation suivantes : (1) suivi administratif, technique et régulier des programmes, projets sectoriels de la SRP ; (2) évaluation ponctuelle circonscrite sur les plans sectoriel, social, géographique et thématique ; (3) évaluation annuelle de la mise en œuvre de la SRP ; (4) mise à jour annuelle de la SRP glissante sur trois ans ; (5) évaluation conjointe à mi-parcours du DSRP après deux ans ; (6) actualisation d'un nouveau DSRP tous les trois ans.

⁷ La définition des indicateurs retenus se trouve en annexe 3.

Tableau n° 11 : Congo : Indicateurs clés du DSRP

	Indicateurs	Type	Origine des données	Périodicité	Niveau de désagrégation	Disponibilité	Référence	2008	2009	2010	2015 (OMD)
Pauvreté											
1	Seuil de pauvreté	I	ECOM	5 ans	National	Oui, si enquête ECOM 2010	544,40 F CFA/j (2005)				
2	Incidence de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	. Rural, Urbain . Département . Catég. socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	50,7 % (2005)				
3	Profondeur de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	. Rural, Urbain . Département . Catég. socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	19,2 % (2005)				
4	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour	I	ECOM	5 ans	. Rural, Urbain . Département . Catég. socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	26,2 % (2005)	30,0%	28,3%	26,7%	18,30%
5	Indice d'écart de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	. Rural, Urbain . Département . Catég. socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	15,3 % (2005)	13,4%	12,8%	12,2%	9%
6	Part du cinquième le plus pauvre dans la consommation nationale	I	ECOM	5 ans	. Rural, Urbain . Département . Catég. socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	19,5 % (2005)				
7	Indice de Gini	I	ECOM	5 ans	. Rural, Urbain . Département . Catég. socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	41,6 % (2005)				
Gouvernance politique, administrative et judiciaire - Paix et sécurité											
8	Taux de participation aux élections nationales et locales	I	MATD	selon élections	. Département . Urbain/rural	Oui					
9	Indice de satisfaction des usagers pour leur administration publique	I	Enquête		. Département . Urbain/rural	Oui, si enquête réalisée					
10	Pourcentage des ressources publiques affectées (en budgétisé et réellement dépensé) aux collectivités locales	M	MEFB/DGB	annuelle	Département	Oui					
11	Montant et taux d'accroissement des recettes perçues par les collectivités locales	R	MEFB/DGB	annuelle	Département	Oui					
12	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	R	MJDH/DEP	annuelle	Département	Oui					
13	Nombre d'agents de la force publique pour 1 000 habitants	A	MSOP	annuelle	Département	Oui					
Gouvernance économique et financière											
14	Taux d'inflation	R	CNSEE	mensuelle	National	Oui	4,7 % (2006)				
15	PIB par tête	I	MEFB/DGE	annuelle	National	Oui	945,3 (2005)				
16	Taux de croissance du PIB réel	R	MEFB/DGE	annuelle	National	Oui	6,1 % (2006)				

	Indicateurs	Type	Origine des données	Périodicité	Niveau de désagrégation	Disponibilité	Référence	2008	2009	2010	2015 (OMD)
17	Ratio service de la dette par rapport aux exportations	R	CCA	annuelle	National	Oui					
18	Ratio dépenses courantes par rapport aux recettes fiscales	R	MEFB/DGE	annuelle	National	Oui					
19	Pourcentage du budget pour les secteurs prioritaires	A	MEFB/DGB	annuelle	. Santé . Education (prim., second., supérieur, technique) . Agriculture et élevage . Transport . Equipnt et TP	Oui	Santé 6,94 % Ens P&S 3,85% Ens Sup 0,99% Ens T&P 1,48% Ag & él 3,22% Transp. 9,69% Eq&TP 21,52% (2007)	5,71% 3,43% 0,79% 1,26% 3,77% 13% 19,78%	4,93% 2,87% 1,65% 1,44% 3,97% 14,59% 25,29%	5,20% 3,26% 2,09% 1,50% 4,35% 12,82% 25,14%	
Genre											
20	Pourcentage de femmes députés	R	Parlement	annuelle	National	Oui	12 % (2005)	10%	10%	10%	30%
21	Pourcentage de femmes salariées non agricoles	I	MPFIFD/DEP	annuelle	National	Oui	26 % (2005)	29%	30%	31%	35%
22	Rapport femmes/hommes bénéficiant de micro-crédit	R	Enquête	annuelle	Département	Oui si enquête					
Environnement											
23	Proportion de zones forestières	R	MEF/DEP	annuelle	National						
24	Superficies des écosystèmes protégés	R	MEF/DEP	annuelle	National						
25	Pourcentage de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	I	EDS	5 ans	. Département . Urbain/rural	Oui si enquête EDS	81,3% (2005)	69,10%	65%	61%	40,70%
Secteurs de croissance											
26	Part du secteur pétrolier au PIB national	R	MEFB/DGE	annuelle	National	Oui	17,2 % (2007)	15,00%	18,10%	16,00%	
27	Part du secteur forestier au PIB national	R	MEFB/DGE	annuelle	National	Oui	5,6 % (2006)	5,8%	6,0%	7,0%	
28	Taux de transformation de la production locale de bois	R	MEF/DEP	annuelle	National	Oui	60 % (2006)	65%	75%	85%	
29	Part de l'agriculture dans le PIB (production végétale et animale)	R	MEFB/DGE	annuelle	Végétal / Animal	Oui					
30	Taux de surfaces cultivées mécaniquement	A	MAE/DEP	annuelle	Département						
31	Quantités d'or et de diamants déclarées	R	MMIMG/DEP	annuelle	National						
Secteurs d'appui à la croissance											
32	Linéaire de routes bitumées	A	METP/DEP	annuelle	Département	Oui	1 300 km (2007)	1 330 km	1 480 km	1 816 km	
33	Linéaire de routes en terres	A	METP/DEP	annuelle	Département	Oui	6 728 km (2007)	6 758 km	6 778 km	6 848 km	
34	Linéaire de routes entretenues (bitumées et en terres)	A	METP/DEP	annuelle	Département	Oui	x (2007)	4 530 km	4 950 km	5 450 km	
35	Nombre de voyageurs transportés par le CFCO	A	Direction CFCO	annuelle	National	Oui	727 300 (2007)	800 000	900 000	1 200 000	
36	Tonnage marchandises transporté par le CFCO	A	Direction CFCO	annuelle	National	Oui	613 900 (2007)	750 000	800 000	900 000	
37	Taux d'accès à l'électricité	A	ECOM	5 ans	. Urbain/Rural . Département	Oui, si enquête ECOM 2010					
38	Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants	A	MPTNTC/DEP	annuelle	. Urbain/Rural . Département	Oui					
39	Nombre d'ordinateurs utilisés pour 100 habitants	R	ECOM	5 ans	. Urbain/Rural . Département	Oui, si enquête ECOM 2010					

	Indicateurs	Type	Origine des données	Périodicité	Niveau de désagrégation	Disponibilité	Référence	2008	2009	2010	2015 (OMD)
40	Pourcentage de ménages disposant d'un poste radio	R	ECOM	5 ans	. Urbain/Rural . Département	Oui, si enquête ECOM 2010					
Secteur privé											
41	Nombre d'entreprises créées	R	MEFB/DGI	Annuelle	. Département . Secteurs	Pas actuellement					
42	Montant des prêts accordés aux entreprises	R	Enquête	Annuelle	Département	Oui, si enquête					
43	Taux d'accès aux micro-crédits	R	Enquête	Annuelle	Département	Oui, si enquête					
Education											
44	Taux net de scolarisation dans le primaire	R	MEPSA/DEP ECOM	annuelle 5 ans	. Genre . Département	Oui	72 % (2005)	82%	85%	87%	100%
45	Taux d'achèvement au primaire	I	MEPSA/DEP ECOM	annuelle 5 ans	. Genre . Département	Oui	77 % (2005)	79%	81%	83%	100%
46	Rapport filles/garçons dans l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur)	R	MEPSA/DEP	annuelle	. Niveau (primaire, collège, lycée, supérieur) . Département	Oui	prim. 0,93 (2005) collège 0,87 (2005) lycée 0,65 (2005) sup. 0,58 (2005)	prim. 0,95 collège 0,91 lycée 0,74 sup. 0,65	prim. 0,96 collège 0,92 lycée 0,77 sup. 0,67	prim. 0,97 collège 0,94 lycée 0,80 sup. 0,69	prim. 1 collège 1 lycée 0,95 sup. 0,80
47	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (ou de 15 à 24 ans = OMD)	R	MEPSA/DEP	annuelle	. Genre . Département	Oui	80,4 % (2005)	86,3%	88,3%	90,2%	100,0%
48	% diplômés de l'enseignement supérieur ayant trouvé un emploi correspondant à leur formation dans les deux années suivant leur sortie	R	MES/DEP	annuelle	Secteur	Pas actuellement					
49	% du budget allouée à la recherche	M	MEFB/DGB	annuelle	National	Oui					
Santé-nutrition											
50	Espérance de vie à la naissance	I	EDS	5 ans	. Genre . Catég.socioéconomiques	Oui, si enquête EDS					
51	Taux de couverture vaccinale par antigène (rougeole, DTC3, polio, BCG)	R	MSASF/DEP EDS	annuelle 5 ans	. Antigène . Département	Oui, si enquête EDS	roug. 57,9 % DTC3 65,8 % Polio 66,4 % BCG 89,60 % (2005)	roug. ? DTC3 73,1 % Polio 73,5 % BCG 92,7 %	roug. ? DTC3 75,5 % Polio 75,8 % BCG 93,7 %	roug. ? DTC3 77,9 % Polio 78,2 % BCG 94,8 %	roug. ? DTC3 90 % Polio 90 % BCG 100 %
52	Taux de mortalité infantile	I	EDS	5 ans	Département	Oui, si enquête EDS	75 % (2005)	63,75%	60%	56,25%	37,50%
53	Taux de mortalité juvénile	I	EDS	5 ans	Département	Oui, si enquête EDS	44 % (2005)				
54	Taux de mortalité maternelle	I	EDS	5 ans	Département	Oui, si enquête EDS	781 (2005)	663,7	624,6	585,5	390
55	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé	R	MSASF/DEP EDS	annuelle 5 ans	Département	Oui, si enquête EDS	86,1 % (2005)	90,20%	91,60%	93,00%	100%
56	Taux d'incidence, taux de prévalence, taux de mortalité de la tuberculose	R	MSASF/DEP	annuelle	Département	Oui, si enquête EDS	incid. ? prév. 0,4 % (2005) mort. ?	incid. ? prév. 0,3 % mort. ?	incid. ? prév. 0,3 % mort. ?	incid. ? prév. 0,3 % mort. ?	incid. ? prév. 0,2 % mort. ?

	Indicateurs	Type	Origine des données	Périodicité	Niveau de désagrégation	Disponibilité	Référence	2008	2009	2010	2015 (OMD)
57	Taux d'incidence, taux de prévalence, taux de mortalité du paludisme	R	MSASF/DEP	annuelle	Département	Oui, si enquête EDS	incid. ? prév. 5,6 % (2005) mort. ?	incid. ? prév. 4,8 % mort. ?	incid. ? prév. 4,5 % mort. ?	incid. ? prév. 4,2 % mort. ?	incid. ? prév. 3 % mort. ?
58	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	I	ECOM	5 ans	Département	Oui, si enquête ECOM 2010					
59	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale	I	EDS	5 ans	Département	Oui, si enquête EDS	14,40 % (2005)	11,58%	10,64%	9,70%	5%
Cadre de vie (Eau, assainissement et habitat)											
60	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	R	ECOM EDS	5 ans	. Urbain/rural . Département	Oui, si enquête EDS et/ou ECOM	58,1 % (2005)				
61	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	R	ECOM EDS	5 ans	. Urbain/rural . Département	Oui, si enquête EDS et/ou ECOM	89,80 % (2005)	92,90%	93,90%	94,90%	100%
62	Proportion de la population ayant accès à une sécurité d'occupation de logement	I	ECOM EDS	5 ans	. Urbain/rural . Département	Oui, si enquête EDS et/ou ECOM					
Environnement social et intégration des groupes vulnérables											
63	Taux de couverture sociale de la population	R	MTESS/DEP	annuelle	. Genre . Urbain/rural . Département . Catég. socioéconomiques	Oui					
64	Taux de chômage	I	ECOM ou enquête 1-2-3	5 ans	. Genre . Urbain/rural . Département . Catég. socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	33,5 % (2005)	30%	19%	11%	
65	Proportion des enfants de 6 à 14 ans exerçant une activité économique	I	Enquête 1-2-3	3 ans	. Genre . Urbain/rural . Département	Oui, si enquête					
66	Nombre d'enfants vulnérables pris en charge	R	MSASF/DEP	annuelle	. Public/privé . Urbain/rural . Département	Oui	Public : 7 843 (2007)	10 500	11 000	12 295	
67	Taux de scolarisation des enfants handicapés	R	MSASF/DEP	annuelle	. Urbain/rural . Département	Oui					
68	Taux de scolarisation des enfants autochtones	R	MSASF/DEP	annuelle	National	Oui					
69	% autochtones bénéficiant des programmes de mise en place d'activités génératrices de revenus	A	MSASF/DEP	annuelle	National	Oui					
Lutte contre le VIH/SIDA											
70	Taux de prévalence du VIH/SIDA	I	CNLS	5 ans	. femmes enceintes 15-24 . jeunes de moins de 25 a . adultes de + 24 ans . département	Oui, si enquête	. 7,5% (2005)	. 6,15%	. 5,7%	. 5,25%	. 3%

 Indicateur OMD

Type d'indicateur : M:Moyen, A:Activité, R:Résultat, I:Impact

5.4. Place du dispositif statistique

Le dispositif statistique de la SRP s'appuie sur le système statistique national. Il occupe une place centrale dans le suivi-évaluation de la SRP pour gérer la base de données actualisée et accessible sur la pauvreté. Il comprend le CNSEE et ses directions départementales, les directions des études et de la planification des ministères sectoriels et tous les autres producteurs des données en relation avec la pauvreté.

Il vise : (i) l'amélioration de l'information nécessaire à l'approfondissement du diagnostic et du suivi de la pauvreté ; (ii) l'alimentation des stratégies globales et sectorielles de réduction de la pauvreté ; et (iii) l'évaluation des progrès vers l'atteinte de la SRP.

Mais, pour la réalisation de ces objectifs, la définition préalable et participative des indicateurs quantitatifs et qualitatifs par les acteurs et partenaires de la SRP constitue le cœur de la structure instrumentale sur laquelle le suivi-évaluation de la SRP prend appui.

Le financement des activités de collecte, la mise en route du PPDS avec comme corollaires la résolution des problèmes que pose la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique et la réussite de la mise en œuvre de la SRP sont les gages de succès du suivi-évaluation. D'où la nécessité d'un dispositif conséquent. Un plan d'actions décennal de renforcement des capacités statistiques à même de faciliter les activités de suivi-évaluation de la SRP est en annexe.

5.5. Cadre de suivi-évaluation de la SRP

Le dispositif de suivi-évaluation de la SRP comprend deux composantes qui couvrent le suivi des actions de la stratégie au moyen des indicateurs appropriés, le suivi des ressources allouées à cet effet et l'évaluation de l'impact de la SRP sur les populations concernées. Il s'agit du suivi administratif de la mise en œuvre des projets et du suivi programmatique et technique.

Pour un suivi-évaluation efficace de la SRP, il sera fait une harmonisation des approches avec les acteurs au développement afin que celui-ci se fasse dans un esprit de complémentarité et de synergie par rapport au DSRP comme seul document de référence.

5.5.1. Suivi administratif

Le suivi administratif se fait au niveau central, départemental et local pour des raisons de proximité et d'efficacité de l'action contre la pauvreté. Il comprend : (i) la coordination administrative des activités de la SRP ; (ii) le suivi administratif de l'exécution des projets de la SRP par le STP (qui comprend les directions techniques sectorielles du DSRP).

Avec l'implication de la société civile, des partenaires internationaux au développement et des bailleurs des fonds, ce suivi administratif doit produire des rapports annuels de suivi de la SRP et proposer au CNLP des ajustements à faire, des améliorations à apporter et des nouvelles impulsions à donner à la SRP.

Il est opérationnel au niveau sectoriel par les directions administratives et financières ou les points focaux. Au niveau déconcentré et décentralisé, ce suivi revient aux comités départementaux et locaux de lutte contre la pauvreté.

5.5.2. Suivi programmatique et technique

Ce suivi doit remplir deux missions : (i) le suivi de l'exécution des actions planifiées, engagées et des ressources allouées à cet effet ; (ii) le suivi statistique et l'évaluation des impacts. Il assure la production des statistiques de base et celles relatives à l'exécution de la SRP, la publication des rapports d'étape ou des supervisions semestrielles, ainsi qu'un rapport technique et financier à transmettre au CNLP. Il comprend la DGPD et le CNSEE et relève du STP.

5.5.2.1. Suivi des actions entreprises et des ressources allouées

Le suivi des actions entreprises et des ressources allouées permet de suivre l'exécution des projets et programmes inscrits dans le cadre de la SRP. Les structures techniques de la DGPD en charge de ce suivi sont responsables d'une part du suivi physique et d'autre part du suivi financier des projets et programmes exécutés dans tous les ministères.

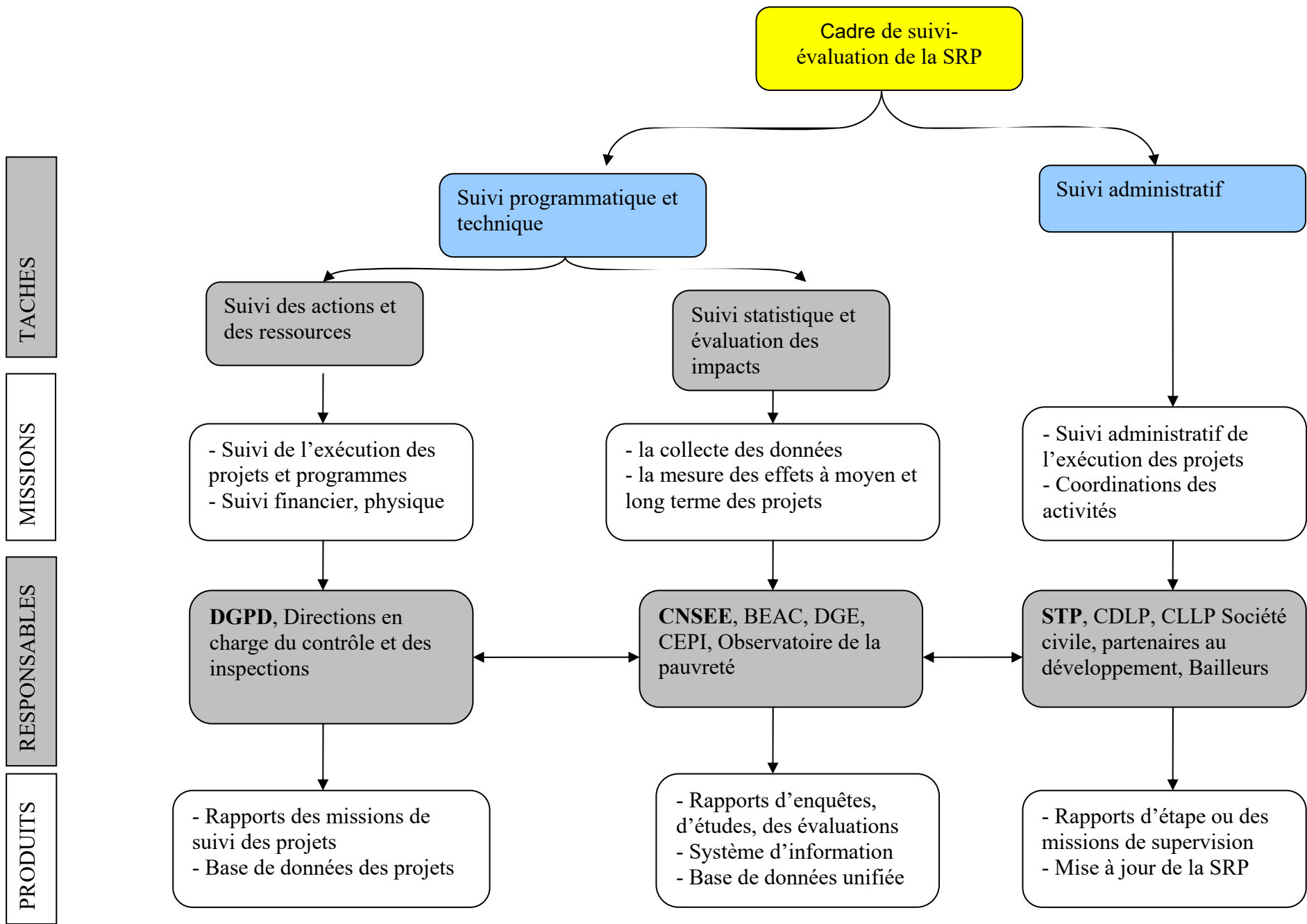
Dans le cadre de ce suivi, il doit être produit des rapports des missions de suivi/supervision des projets et programmes. La DGPD est responsable du suivi, appuyé pour cela par toutes les structures administratives en charge du contrôle, des inspections,...etc.

5.5.2.2. Suivi statistique et évaluation des impacts

Le suivi statistique et l'évaluation des impacts de la SRP visent d'abord à fournir des informations à même d'orienter la décision quant à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la qualité de vie et des prestations des services publics. Ils s'appuient sur : (i) la collecte des données relatives à la pauvreté, aux conditions de vie et de bien être des ménages, au développement économique et social ; (ii) la mesure des effets à moyen et long terme des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de la SRP sur les populations cibles.

Pour cela, il doit : (i) collecter des données administratives ; (ii) organiser des enquêtes auprès des ménages sur la pauvreté, sur l'utilisation des services publics ; (iii) réaliser des études d'impacts afin d'apprécier la qualité des projets ou programmes de la SRP ; (iv) concevoir un système d'information et la gestion d'une base de données unifiée sur la SRP.

La responsabilité du suivi statistique et de l'évaluation des impacts revient au CNSEE. Il est accompagné dans sa tâche par toutes les administrations spécialisées dans la production de certaines informations spécifiques. L'observatoire de la pauvreté pourra aussi réaliser ce suivi pour faire des études bien précises afin de mesurer les effets de certaines actions sur la pauvreté.



5.6. Partenariat

Le partenariat mis en place dans la phase de conception du DSRP se pérennise et s'installe dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ce dernier. Il prend en compte les acteurs non étatiques congolais (la société civile, les ONG, les confessions religieuses, le secteur privé,....etc.) et les partenaires au développement parmi lesquels les bailleurs de fonds.

Le gouvernement s'engage à ratifier de ce fait la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement afin de créer les conditions d'une utilisation effective et rationnelle de l'aide au développement. Il mettra en place au sein du CNLP un cadre de concertation avec les partenaires au développement pour une allocation ciblée et optimale de l'aide destinée à la réalisation des projets prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté.

5.6.1. Partenariat pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de la SRP est exigeante des ressources de toutes natures : humaines, financières et matérielles. Le gouvernement est favorable à l'intervention des ONG de développement, des organisations paysannes, du secteur privé et des partenaires internationaux au développement pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

A ce sujet, l'amélioration de l'aide publique et de son efficacité, l'annulation de la dette et le renforcement des capacités de gestion des diverses ressources constituent des domaines d'intervention pour lesquels le partenariat avec les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales devra s'appesantir, afin de converger les efforts de réduction de la pauvreté d'avec les exigences d'équilibres macroéconomiques.

Le gouvernement souhaite ainsi organiser des études diagnostics pour faire l'état des lieux de la gestion et de l'efficacité de l'aide au développement. Ces études vont établir les forces et faiblesses du mécanisme actuel de gestion de l'aide au développement, et proposer des solutions d'amélioration de la gestion de l'aide au développement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

5.6.2. Partenariat pour le suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est une condition de réussite de la mise en œuvre de la SRP. Il s'impose au gouvernement comme une contrainte fondamentale qui nécessite un appui substantiel de divers partenaires tant les besoins pour sa réalisation sont énormes.

Ces partenaires vont garantir l'appropriation du processus par les populations, améliorer la transparence et la responsabilisation sociale et publique des acteurs de la SRP ainsi que la qualité et la pertinence de l'action publique en faveur des populations. Ils veilleront au suivi des réformes, à l'exécution des programmes et apporteront des contributions aux déclinaisons à donner à la SRP pour son actualisation.

5.7. Mesures d'accompagnement, contraintes et risques de la stratégie

5.7.1. Mesures d'ordre général

Le Gouvernement s'attellera à la mise en œuvre de la SRP en respectant les politiques, programmes, projets sectoriels définis de façon participative par chaque ministère comme priorités de réduction de la pauvreté.

Il appuiera la définition des plans d'action sectoriels de mise en route de la stratégie. De tels plans décriront de manière détaillée les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en oeuvre, les zones d'interventions, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus.

Il s'engage à cet effet à mettre en application le plan national de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre et le suivi-évaluation de la SRP. Ce plan comportera des éléments de planification et de management des projets ; de gestion des budgets par objectifs et des bases de données ; de suivi-évaluation,...etc.

Il mettra en oeuvre toutes les réformes relatives à la mise en oeuvre effective de la SRP tels que : sur le plan budgétaire, l'adoption de l'approche des budgets par objectifs et la mise en place des cadres budgétaires à moyen terme (CBMT) global et sectoriels ; sur le plan de la gouvernance, l'harmonisation des conditions de passation des marchés publics et la redéfinition des procédures administratives.

Le gouvernement rassure quant à l'effectivité de l'allocation des crédits pour la mise à disposition des fonds au profit des structures déconcentrées en charge de l'exécution de la SRP au niveau départemental et local. Dans cette optique, l'administration déconcentrée doit être appuyée dans les techniques de lancement des appels d'offre et de sélection des opérateurs locaux d'exécution des projets.

5.7.2. Mesures d'ordre spécifique

Le gouvernement entend monter un plan d'action et un cadre de concertation à l'endroit respectivement de la société civile et des bailleurs de fonds.

Dans le premier cas, il est question de créer les conditions d'un véritable fonctionnement des organisations de la société civile pour que leur intervention au DSRP soit optimale, car actuellement, elles sont dispersées et faiblement capables de suivre et évaluer les projets et programmes inscrits dans le DSRP.

Dans le deuxième cas, la préoccupation majeure est de créer un cadre d'échanges et de mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds dont les procédures et conditionnalités ne sont pas identiques. La stratégie de plaidoyer et de mobilisation des fonds DSRP en sera la matérialisation.

5.7.3. Contraintes et risques de la stratégie

La mise en oeuvre de la SRP se fera dans un environnement propice afin de lui assurer une réussite optimale. Cet environnement comporte un certain nombre de facteurs contraignants et de risques pour la bonne exécution de la SRP. Ces contraintes et risques sont de deux natures : endogènes et exogènes.

5.8.3.1. Contraintes et risques de nature endogène

La mise en oeuvre de la SRP au Congo et la garantie de son succès comporte des préoccupations majeures qui tiennent, d'une part, à l'originalité et aux caractéristiques intrinsèques de cette nouvelle approche de développement et de l'autre, aux facteurs exogènes.

5.8.3.1.1. Contraintes liées aux caractéristiques des DSRP

L'approche des DSRP est basée sur trois principes fondamentaux, à savoir : la participation ; la promotion des bonnes pratiques de gestion des ressources ou la gouvernance et le dispositif de suivi-évaluation. Ces principes, conditions de succès des SRP, sont également des facteurs de risque.

La **participation** suppose l'implication d'un nombre varié d'acteurs à toutes les étapes du processus (élaboration, mise en œuvre, suivi-évaluation) et l'appropriation du processus DSRP par l'ensemble des acteurs. Or, du fait des logiques différentes (parfois concurrentes) des acteurs, **le risque de non coordination ou de non coopération** à quelque niveau que ce soit peut être considéré comme une contrainte à la réussite des SRP. Par ailleurs, parmi les principaux objectifs des SRP figure, en bonne place, celui de l'amélioration et de l'accès aux services sociaux de base. Cet objectif implique un rôle plus accru des entités décentralisées dans la mise en œuvre des SRP. Cependant, **une politique de décentralisation non effectivement mise en œuvre et l'insuffisance des capacités institutionnelles (en termes de faiblesse des ressources humaines et de manque de moyens financiers) et organisationnelles des entités locales** limiteraient ce rôle. A l'évidence, le succès des efforts déployés dans le cadre du DSRP dépendra de l'adhésion effective des populations et d'une meilleure coordination des actions des acteurs de l'Etat, du secteur privé et des organisations de la société civile.

Les bonnes pratiques de gestions supposent, entre autres, que toutes les procédures de définition des enveloppes budgétaires et de déblocage des fonds soient conformes aux objectifs retenus dans le DSRP. **Ainsi, le non respect des lignes directrices du DSRP lors de l'élaboration des cadres de dépenses à moyens termes et des budgets annuels constitue un risque de non atteinte des objectifs fixés dans la SRP. Il en est de même de l'exécution du budget, qui si elle ne se fait pas dans les délais et en facilitant le décaissement des dépenses pro pauvres.**

En effet, la faiblesse des bonnes pratiques de gestion, la lenteur dans la mise en œuvre des mesures d'assainissement budgétaires ainsi que les retards actuels des investissements publics, en matière d'eau, électricité, routes, écoles, hôpitaux, et de réhabilitation du chemin de fer,... risquent d'entraver l'atteinte de ce triple objectif.

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE sera un des enjeux majeurs de l'année 2008. **Cependant, la détérioration du cadre macro-économique risque très fortement d'empêcher la conclusion positive du programme FRPC prévue à la fin du programme actuel.** Ceci entraînerait la non atteinte du point d'achèvement et l'ajournement du point d'achèvement à fin 2008, voire 2009.

Le point d'achèvement de l'initiative est dit « flottant » : son franchissement (prévu en 2008 par les autorités) dépendra des progrès réalisés par le pays dans la mise en place de sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Elle dépend également de nombreux autres déclencheurs : maintien d'un cadre macroéconomique stable, utilisation plus importante des ressources PPTTE, progrès significatifs dans la gouvernance, en matière de réformes judiciaires et structurelles, de système de passation des marchés publics, d'exécution du budget de l'Etat, de la qualité des services publics et du fonctionnement des agences de régulation; réalisation d'objectifs spécifiques dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre le VIH/Sida. La non aboutissement de ces réformes structurelles constituent un risque d'échec de notre SRP.

Les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages ont montré que le pays était marqué par de fortes inégalités de revenu. Or, ***l'existence de trop fortes inégalités constitue un obstacle à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Dans ces conditions, l'absence d'une croissance économique suffisamment soutenue couplée à une politique de redistribution et création d'emplois capable de donner des marges de manœuvre favorable pour la réduction de la pauvreté représente un risque majeur pour le succès de la SRP.***

La question de la dette est ainsi devenue pour la Banque mondiale « le problème le plus aigu de la coopération pour le développement à la fin du XX siècle et au début du XXI siècle ». Cette prise de conscience a été favorisée par les mouvements de protestation nés dans les pays du nord. La société civile s'est ainsi engagée contre les politiques d'ajustement structurel (PAS) et contre le fardeau de la dette en montrant leurs effets négatifs sur les revenus des pauvres dans leur accès aux actifs du développement humain et aux fruits de la croissance. La Campagne du Jubilé a été un instrument mobilisateur favorisant la prise de conscience mondiale et accentuant la pression sur les organisations internationales en faveur des annulations de dettes dès le début des années 1990.

Au Congo, le service de la dette est très important au point de constituer un obstacle à la croissance économique qui est le pilier de la SRP. Un accord a été trouvé avec les bailleurs de fonds du club de Paris aux titres de l'annulation et du rééchelonnement de la dette publique. Au niveau de la dette privée, une solution a été trouvée pour les privés nationaux. Cependant, au niveau des opérateurs privés internationaux, le Congo n'est pas encore parvenu à réunir tous les bailleurs du club de Londres en vue de renégocier la dette due aux membres de ce club. ***Ainsi, l'absence d'une solution concertée avec les membres du club de Londres représente un risque important pour la réalisation de la SRP.***

Enfin il y a les activités de suivi et d'évaluation qui ont un caractère récent dans le pays. En effet, l'étude diagnostic sur les capacités évaluatives du pays avait mis en exergue l'absence d'une culture de suivi et d'évaluation dans le pays. Avec la mise en œuvre de la SRP, les congolais vont être amenés à intégrer dans leurs habitudes, le suivi et l'évaluation de différentes actions de développement. Une telle évolution nécessite un changement de mentalité et une coopération de tous les acteurs. ***Ainsi, l'absence de coopération des différents acteurs et le non changement des mentalités constituent un risque pour la bonne réalisation de la SRP.***

5.8.3.1.2. Les autres contraintes

5.8.3.1.2.1. Financement de la SRP et partenariat public privés société civile et partenaires au développement

Il est clair que les financements publics ne peuvent seuls répondre à ces besoins. Les investisseurs privés hésitent à s'engager devant les risques de non respect des engagements par les Etats concédants, devant l'étroitesse des marchés, l'instabilité des économies, le risque de change. Les projets d'investissement dans les pays en développement présentent donc souvent de leur point de vue un couple risque/rentabilité insuffisamment attractif. ***Dans ces conditions, le partenariat entre le public, le privé et la société civile peut constituer une solution à l'insuffisance de fonds publics. Un partenariat inexistant pourrait constituer un obstacle à la bonne réalisation de la SRP.***

L'Aide publique au développement accompagne les gouvernements des pays en développement dans leurs investissements publics, et a de ce fait vocation à jouer un rôle important en matière de financement du développement. Elle complète une épargne locale souvent insuffisante pour soutenir l'effort d'équipement nécessaire et dont elle peut aussi contribuer à promouvoir le développement. Cependant cette aide est souvent non

coordonnée, imprévisible et de ce fait inefficace. A cet égard, il constituerait un risque pour la non réalisation du DSRP. En effet, lors du forum de Paris, les partenaires au développement, en partant de la déclaration adoptée au forum sur l'harmonisation tenu à Rome (février 2003) et des principes-clés proposés à la table ronde sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement qui a eu lieu à Marrakech (février 2004), ont identifié les obstacles suivants qui rendraient l'aide au développement inefficace.

Il s'agit de :

- l'incapacité des donateurs de fournir aux pays partenaires des engagements pluriannuels qui amélioreraient la prévisibilité des apports d'aide.
- la délégation insuffisante de pouvoir au personnel de terrain des organismes donateurs et le manque d'incitations de nature à favoriser des partenariats efficaces au service du développement entre les donateurs et les pays partenaires.
- l'intégration insuffisante des initiatives et programmes mondiaux dans les objectifs plus généraux de développement des pays partenaires, y compris concernant des sujets graves tels que le VIH/sida.
- la corruption et l'absence de transparence, qu'hypothèque l'adhésion de la population, représentent un obstacle à la mobilisation et à l'affectation efficaces des ressources et détournent des ressources d'activités essentielles pour faire reculer la pauvreté et instaurer un développement économique durable. Là où elle existe, la corruption empêche les donateurs de s'appuyer sur les systèmes des pays partenaires.

5.8.3.1.2.2. Les chocs et contre choc pétrolier

L'économie congolaise dépend essentiellement du secteur pétrolier. En effet, les ressources pétrolières représentent environ 80% des ressources de l'Etat et de ce fait leur fluctuation constitue un facteur de risque étant donné que le DSRP est financé en majorité avec les ressources propres. Le Congo est encore tributaire d'une spécialisation de type primaire et cette situation perdurera à court terme. Son économie repose donc sur le pétrole dont les prix sont fixés sur les marchés internationaux et sont exprimés dans une devise étrangère à savoir le dollar. Ces deux éléments, le prix du baril du pétrole et les cours du dollar sont en général déterminés par la conjoncture internationale et leurs fluctuations sont de nature à rendre imprévisible la mise en œuvre du DSRP.

5.8.3.1.2.3. Le fonctionnement peu efficace des institutions

Le triptyque renforcement des capacités, la bonne gouvernance et la réforme économique constitue une des clés de la réussite du DSRP. En effet, le renforcement des capacités ; le développement des aptitudes et des institutions est crucial pour assurer une croissance économique soutenue. Mais sans la bonne gouvernance, les aptitudes acquises ne peuvent pas être pleinement exploitées, et les institutions ne peuvent pas bien fonctionner. Egalement, les réformes économiques ne peuvent pas être mises en œuvre correctement sans des institutions qui fonctionnent bien. Ainsi, la mauvaise qualité des institutions constitue un risque de la non réalisation du DSRP.

En effet, la qualité des institutions importe beaucoup pour la croissance économique. Les institutions sont importantes en ce qu'elles offrent le cadre au sein duquel les hommes et les femmes participent à l'économie. Donc, elles contribuent à stimuler l'investissement et incitent à l'efficacité dans l'allocation des ressources. Elles deviennent un risque pour la mise en œuvre du DSRP lorsque : premièrement lorsqu'elles ne sont plus en mesure d'assurer le bon fonctionnement du marché et plus précisément lorsqu'elles cessent d'incarner un système de droit de propriété bien délimité qui protège les capitaux des investisseurs et les intérêts sur ces capitaux ; un système régulateur qui limite la fraude et la

concurrence déloyale ; un système d'organisation socio- politiques qui minimisent le risque et gèrent les conflits sociaux. Deuxièmement, les institutions deviennent un risque pour la mise en œuvre du DSRP lorsqu'elles ne sont pas en mesure d'offrir un environnement économique stable par le biais de politiques économiques et financières pertinentes.

5.8.3.1.3 Autres facteurs de risques

Outre les facteurs qui ont été mentionnés plus haut, l'on peut relever les facteurs de risques suivants qui pourraient remettre en cause la mise en œuvre du DSRP : (i) la persistance des poches d'insécurité dans le département du Pool ; (ii) la non mise en application des réformes administratives et structurelles ; (iii) la faiblesse du système statistique national dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données ; (iv) la faible organisation de la société civile ; (v) la faible mobilisation des partenaires au développement ; (vi) la faible appropriation de la SRP par les différents acteurs ; des actes inciviques ; (vii) la non implication des populations au processus de décision ; (viii) la détérioration des termes de l'échange ; et (ix) les catastrophes naturelles (inondations, érosions...).

Conclusion

Le présent document final de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) est l'aboutissement d'un long processus, qui a mobilisé, des années durant différents acteurs, comme les cadres des administrations publique et privée, les membres des organisations de la société civile, les communautés de base et les partenaires au développement.

Après sa validation par tous les acteurs impliqués dans son élaboration, à l'issue de l'atelier national du 28 au 29 mars 2008, et par le gouvernement le 9 avril 2008, le document final constitue désormais le cadre de référence de développement économique et social du pays.

Les grandes options du gouvernement s'appuient sur trois piliers, marquant une rupture avec le passé, à savoir : la promotion de la croissance et de la diversification de l'économie ; le développement des infrastructures et l'affectation optimale des ressources visant l'amélioration des conditions de vie et l'accès des populations aux services sociaux de base.

L'approche nouvelle qui vise essentiellement la réduction du niveau de pauvreté traduit la ferme volonté politique de poursuivre des mesures en faveur des populations.

Pour conduire ces options au succès, le gouvernement s'engage à promouvoir les pratiques de bonne gouvernance.

Le renforcement du système statistique national et l'affinement nécessaire de certaines stratégies sectorielles restent une priorité. De grands efforts sont entrepris pour l'appropriation du DSRP par l'ensemble des acteurs, en vue d'une bonne mise en œuvre et d'un meilleur suivi évaluation de la stratégie.

La bonne exécution du DSRP pendant une année permettra d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés, offrant d'autres perspectives de développement.

TABLE DE MATIERES

ABREVIATIONS	III
TABLEAUX	V
GRAPHIQUES	V
DECLARATION DU GOUVERNEMENT	VI
SYNTHESE ANALYTIQUE	VII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP	2
1.1. CONTEXTE	2
1.1.1. <i>Sur le plan politique</i>	2
1.1.2. <i>Sur le plan économique</i>	3
1.1.3. <i>Sur le plan social</i>	3
1.2. PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP	3
1.2.1. <i>Cadre institutionnel</i>	4
1.2.2. <i>Etapes d'élaboration du DSRP</i>	4
1.2.2.1 <i>Méthodologie des consultations</i>	6
1.2.2.2 <i>Contenu des consultations</i>	6
CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE AU CONGO	7
2.1. PAUVRETE MONETAIRE	7
2.1.1. <i>Seuil de pauvreté</i>	7
2.1.2. <i>Disparités spatiales de la pauvreté</i>	7
2.1.3. <i>Caractéristiques de la distribution des revenus</i>	9
2.2. PAUVRETE NON MONETAIRE	10
2.2.1. <i>Analyse multidimensionnelle de la pauvreté</i>	10
2.2.2. <i>Perception de la pauvreté par les ménages congolais</i>	13
2.2.3. <i>Déterminants de la pauvreté</i>	15
2.2.4. <i>Stratégies adaptatives des ménages</i>	16
2.3. DIAGNOSTIC SELON LES CONSULTATIONS PARTICIPATIVES	16
2.3.1. <i>Définition de la pauvreté selon les populations</i>	16
2.3.2. <i>Caractéristiques de la pauvreté</i>	17
2.4. DIAGNOSTIC SECTORIEL ET THEMATIQUE	17
2.4.1. <i>Gouvernance</i>	17
2.4.1.1. <i>Gouvernance politique</i>	17
2.4.1.1.1. <i>Décentralisation</i>	18
2.4.1.1.2. <i>Développement départemental et local</i>	18
2.4.1.1.3. <i>Genre</i>	20
2.4.1.1.4. <i>Environnement</i>	20
2.4.1.2. <i>Paix et sécurité</i>	21
2.4.1.3. <i>Gouvernance administrative et judiciaire</i>	22
2.4.1.4. <i>Gouvernance économique et financière</i>	23
2.4.1.4.1. <i>Secteurs de croissance et potentialités</i>	26
2.4.1.4.1.1. <i>Pétrole</i>	26
2.4.1.4.1.2. <i>Forêt</i>	27
2.4.1.4.1.3. <i>Développement rural</i>	27
2.4.1.4.1.4. <i>Mines</i>	29
2.4.1.4.1.5. <i>Tourisme</i>	29
2.4.1.4.1.6. <i>Artisanat</i>	29
2.4.1.4.2. <i>Secteurs d'appui à la croissance</i>	30
2.4.1.4.2.1. <i>Transports</i>	30
2.4.1.3.2.2. <i>Energie électrique</i>	33
2.4.1.3.2.3. <i>Communication</i>	34
2.4.1.3.2.4. <i>Météorologie</i>	35
2.4.1.3.2.5. <i>Développement du secteur privé</i>	35
2.4.1.3.2.6. <i>Intégration sous régionale</i>	37

2.4.2. Secteurs sociaux	38
2.4.2.1. Education.....	38
2.4.2.1.1. Education de base et secondaire	39
2.4.2.1.2. Enseignement technique et professionnel.....	40
2.4.2.1.3. Alphabétisation.....	41
2.4.2.1.4. Instruction civique – Education morale.....	41
2.4.2.1.5. Enseignement supérieur.....	41
2.4.2.1.6. Recherche scientifique et innovation technologique	42
2.4.2.1.7. Culture et arts	43
2.4.2.1.8. Sports	43
2.4.2.2. Santé.....	44
2.4.2.3. Sécurité alimentaire	47
2.4.2.4. Eau et assainissement	48
2.4.2.4.1. Eau	48
2.4.2.4.2. Assainissement.....	49
2.4.2.5. Habitat	50
2.4.3. Environnement social et intégration des groupes vulnérables	51
2.4.3.1. Protection sociale.....	51
2.4.3.2. Emploi et conditions de travail.....	52
2.4.3.3. Enfance.....	53
2.4.3.4. Education spécialisée.....	54
2.4.3.5. Jeunesse.....	55
2.4.3.6. Peuples autochtones et autres minorités.....	56
2.4.4. VIH/ SIDA.....	57

CHAPITRE III : AXES STRATEGIQUES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE 60

3.1 AXE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE ...	61
3.1.1. Gouvernance politique	61
3.1.1.1. Décentralisation	61
3.1.1.2. Développement départemental et local	62
3.1.1.3. Genre	63
3.1.1.4. Environnement	64
3.1.2. Paix et sécurité	65
3.1.3. Gouvernance administrative et judiciaire	66
3.1.4. Gouvernance économique et financière	68
3.2. AXE 2 : PROMOTION DE LA CROISSANCE ET STABILITE MACROECONOMIQUE	68
3.2.1. Secteurs de croissance.....	69
3.2.1.1. Pétrole.....	69
3.2.1.2. Forêt	70
3.2.1.3. Agriculture, élevage et pêche.....	71
3.2.1.4. Mines.....	73
3.2.1.6. Artisanat	73
3.2.1.8. Tourisme.....	73
3.2.2. Secteurs d'appui à la croissance.....	74
3.2.2.1. Transports.....	74
3.2.2.2. Energie électrique.....	75
3.2.2.3. Communication	76
3.2.2.4. Météorologie.....	76
3.2.2.5. Secteur privé.....	77
3.2.2.6. Intégration sous régionale.....	79
3.3. AXE 3 : AMELIORATION DE L'ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	79
3.3.1. Education.....	80
3.3.1.1. Education de base et secondaire	80
3.3.1.3. Enseignement technique et professionnel.....	80
3.3.1.2. Alphabétisation.....	81
3.3.1.4. Instruction civique- éducation morale	81
3.3.1.5. Enseignement supérieur.....	81
3.3.1.6. Recherche scientifique et innovation technologique.....	82
3.3.1.7. Culture et arts	83
3.3.1.8. Sports.....	83
3.3.2. Santé.....	83
3.3.3. Sécurité alimentaire.....	84
3.3.4. Eau	84

3.3.5 Assainissement	85
3.3.6 Habitat	85
3.4 AXE 4 : ENVIRONNEMENT SOCIAL ET INTEGRATION DES GROUPES VULNERABLES	86
3.4.1 Protection sociale	86
3.4.2. Emploi et conditions de travail	87
3.4.3. Enfance	87
3.4.4. Education spécialisée	88
3.4.5. Jeunesse	88
3.4.6. Peuples autochtones et autres minorités	89
3.4 AXE 5 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	89
CHAPITRE IV : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET ALLOCATION DES RESSOURCES	91
4.1. EVOLUTION RECENTE DU CADRE MACROECONOMIQUE (ANNEE 2007)	91
4.2 EVOLUTION DU CADRE MACROECONOMIQUE ENTRE 2008 ET 2010	92
4.3. ALLEGEMENTS DE LA DETTE OBTENUS PAR LE CONGO A L'ISSUE DE SON ACCES A L'I-PPTE	99
CHAPITRE V : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	100
5.1. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	100
5.2. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	101
5.2.1. Mécanismes de mise en oeuvre du DSRP	101
5.2.2. Congo : Architecture de la mise en oeuvre du DSRP	102
5.3. SUIVI- EVALUATION DE LA STRATEGIE	103
5.3.1. Mécanisme de suivi- évaluation de la stratégie	103
5.3.2. Indicateurs de suivi- évaluation de la stratégie	104
5.4. PLACE DU DISPOSITIF STATISTIQUE	109
5.5. CADRE DE SUIVI- EVALUATION DE LA SRP	109
5.5.1. Suivi administratif	109
5.5.2. Suivi programmatique et technique	110
5.5.2.1. Suivi des actions entreprises et des ressources allouées	110
5.5.2.2. Suivi statistique et évaluation des impacts	110
5.6. PARTENARIAT	112
5.6.1. Partenariat pour la mise en oeuvre	112
5.6.2. Partenariat pour le suivi- évaluation	112
5.7. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT, CONTRAINTES ET RISQUES DE LA STRATEGIE	112
5.7.1. Mesures d'ordre général	112
5.7.2. Mesures d'ordre spécifique	113
5.7.3. Contraintes et risques de la stratégie	113
5.8.3.1. Contraintes et risques de nature endogène	113
5.8.3.1.1. Contraintes liées aux caractéristiques des DSRP	114
5.8.3.1.2. Les autres contraintes	115
5.8.3.1.2.1. Financement de la SRP et partenariat public privés société civile et partenaires au développement	115
5.8.3.1.2.2. Les chocs et contre choc pétrolier	116
5.8.3.1.2.3. Le fonctionnement peu efficace des institutions	116
5.8.3.1.3 Autres facteurs de risques	117
CONCLUSION	118
ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.